

**Demandes d'audiences publiques
adressées au ministre de l'Environnement**



A.G.É.D. DU HAUT-RICHELIEU

Le 17 novembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec QC G1R 5V7

Par courrier électronique : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

Monsieur le ministre,

L'A.G.É.D. du Haut-Richelieu se réjouit de votre décision de donner au Bureau des audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique sur le projet « Agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc. localisé dans la MRC du Haut-Richelieu » que Compo-Haut-Richelieu inc. vous a soumis.

En dépit des affirmations contraires du promoteur dans son étude d'impact, nous considérons que ce projet va avoir des répercussions négatives importantes dans la région avoisinant le site proposé : sur le milieu naturel, sur la qualité de vie des personnes qui résident près du site ou sur les voies d'accès, sur la valeur des résidences et des fermes, sur la productivité des exploitations agricoles, sur la fréquentation des nombreux commerces agro-touristiques, et sur la réputation générale de tout le Haut-Richelieu.

Nous considérons de plus que ce projet est totalement démesuré par rapport aux besoins de la communauté du Haut-Richelieu. Alors que le gouvernement s'apprête à donner aux MRC le pouvoir de refuser l'importation de déchets provenant de l'extérieur de leur territoire, la MRC du Haut-Richelieu l'encourage sur le sien. Nous sommes convaincus que la majorité de la population de la région ne supporte pas une telle politique d'importation massive; mais on n'avait pas encore osé lui donner l'occasion de faire connaître son opinion sur le sujet.

Auriez-vous l'obligeance de demander au BAPE d'inscrire l'A.G.É.D. du Haut-Richelieu en tant que requérant d'une audience publique, même si le mandat de la tenir lui a déjà été donné.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le secrétaire-trésorier

Jacques Morazin

From: "Tremblay, Manon" <manon.tremblay@menv.gouv.qc.ca>
Date: Thu, 30 Nov 2000 10:00:04 -0500
To: 'Jacques Morazain' <morazain@altavista.com>
Subject: RE: Requête d'audience publique - Documents à annexer

3-2-7

Québec, le 30 novembre 2000

Monsieur,

Au nom du ministre de l'Environnement, ministre du Revenu et ministre responsable de la région de la Capitale Nationale, monsieur Paul Bégin, j'accuse réception de votre récent courrier électronique, concernant les questions déposées lors de la séance d'information tenue par le BAPE relativement au projet d'agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc.

Soyez assuré que votre correspondance sera transmise au ministre dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Manon Tremblay
Cabinet du ministre de l'Environnement,
ministre du Revenu et ministre responsable
de la région de la Capitale Nationale

—Message d'origine—

De: Jacques Morazain [mailto:morazain@altavista.com]
Date: 25 novembre, 2000 12:52
À: cab.ministre@menv.gouv.qc.ca
Objet: Requête d'audience publique - Documents à annexer

Voir la lettre et le document transmis en pièces jointes.

Free Unlimited Internet Access! Try it now!
<http://www.zdnet.com/downloads/altavista/index.html>



A.G.É.D. DU HAUT-RICHELIEU

Le 25 novembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec QC G1R 5V7

[Par courrier électronique : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca]

Monsieur le ministre,

Vous trouverez ci-joint les questions déposées par l'A.G.É.D. du Haut-Richelieu lors de la séance d'information tenue par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement le 23 novembre dernier en regard du projet « Agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc. localisé dans la MRC du Haut-Richelieu ».

Ces questions reflètent plusieurs des préoccupations que le projet de Compo-Haut-Richelieu suscite parmi nos membres ou sont en rapport avec plusieurs sujets qui ne semblent pas avoir été traités dans son étude d'impact. Nous vous demandons de bien vouloir joindre ces questions à la requête d'audience publique que nous avons déjà fait parvenir le 17 novembre dernier.

Nous continuons nos analyses de l'étude d'impact afin d'être en mesure de communiquer au BAPE, lors de l'audience publique, l'ensemble de nos préoccupations et objections.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le secrétaire-trésorier,

Jacques Morazin

pièce jointe

Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu
C.P. 120, Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0 www.aged.qc.ca

Propriétaires actuels du site du LES projeté

L'immeuble visé pour l'exploitation du site d'enfouissement projeté est constitué des parties de lot décrites à la figure 4.1, page 4-2, soit des parties des lots 46, 47, 48, 49, 51 et 52 du cadastre de la Paroisse de Saint-Grégoire et des parties des lots 292, 294, 295, 296 et 297 du cadastre de la Paroisse de Saint-Athanase.

Au Bureau de la publicité des droits de Saint-Jean, les propriétaires inscrits pour les parties de lot en cause sont les suivants :

46, 47, 48, 49, 51 et 52	Centre d'enfouissement sanitaire St-Athanase inc.
292 (zone G de la figure 4.1)	Pauline-Chantal Lebeau
292 (zone A de la figure 4.1)	Centre d'enfouissement sanitaire St-Athanase inc.
294, 295, 296 et 297	Centre d'enfouissement sanitaire St-Athanase inc.

À la page 2-1, on énonce que le propriétaire de l'immeuble visé est :

Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc. (responsable : M. Noël Lebeau)

Tremblay, Roy, Trahan (chargé du dossier : M^e Gilles Trahan)

- 1- Qui est le véritable propriétaire de chacune des parties de lot décrites à la figure 4.1 comme faisant partie de l'immeuble visé ?
- 2- Si la propriété d'une telle partie de lot est partagée entre plusieurs personnes, quel est le pourcentage de propriété attribué à chacune de ces personnes ?
- 3- Si Pauline-Chantal Lebeau est propriétaire ou co-propriétaire d'une telle partie de lot, pourquoi son nom n'est-il pas inscrit dans l'étude d'impact ?
- 4- Si Tremblay, Roy, Trahan n'est pas propriétaire ou co-propriétaire d'une telle partie de lot, pourquoi son nom est-il inscrit dans l'étude d'impact ?

Acquisition du site du LES projeté

Compo-Haut-Richelieu projette d'exploiter un site d'enfouissement sur les parties de lot décrites à la figure 4.1, page 4-2, dont aucune n'est enregistrée à son nom au Bureau de la publicité des droits de Saint-Jean-sur-Richelieu :

46, 47, 48, 49, 51 et 52	Centre d'enfouissement sanitaire St-Athanase inc.
292 (zone G de la figure 4.1)	Pauline-Chantal Lebeau
292 (zone A de la figure 4.1)	Centre d'enfouissement sanitaire St-Athanase inc.
294, 295, 296 et 297	Centre d'enfouissement sanitaire St-Athanase inc.

Pour assurer que cette exploitation comme site d'enfouissement puisse se réaliser, Compo-Haut-Richelieu inc. doit être propriétaire de ces parties de lot et devrait avoir dès maintenant pris les mesures pour en devenir propriétaire.

* * * * *

1- Dans le cas de chacune des parties de lot décrites à la figure 4.1 comme faisant partie de l'immeuble visé, Compo-Haut-Richelieu a-t-elle conclu une offre d'achat de la totalité des actions de la société propriétaire de la partie de lot, ou a-t-elle conclu avec le propriétaire une offre d'achat de la partie de lot ?

2- Si Compo-Haut-Richelieu a conclu une offre d'achat de la totalité des actions de la société propriétaire de certaines parties de lot, quelles sont :

- la description exacte des immeubles qui appartiennent à la société,
- le prix d'achat qui y est stipulé,
- la date prévue de l'achat,
- la date d'expiration de l'offre,
- les conditions rattachées à l'exercice de l'offre ?

3- Si Compo-Haut-Richelieu a conclu avec le propriétaire une offre d'achat de la partie de lot, quelles sont :

- le prix d'achat qui y est stipulé,
- la date prévue de l'achat,
- la date d'expiration de l'offre,
- les conditions rattachées à l'exercice de l'offre ?

Réponse, ou confirmation de réponse, à transmettre par écrit à :

Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu
C.P. 120, Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0 www.aged.qc.ca

Contrôle du site de la pépinière projeté

Compo-Haut-Richelieu inc. prévoit « que l'espace disponible entre la périphérie du site et la limite des propriétés localisées au nord du 3^{ème} Rang sera totalement réservée pour la production de végétaux. De jeunes conifères et feuillus seront plantés à cet endroit afin de s'assurer une constante disponibilité de végétaux pour la revégétalisation du site avec des végétaux de calibre de plus en plus gros. » (page 5-30).

Cet espace disponible est constitué des parties de lot décrites à la figure 4.5, page 4-12, comme devant servir de pépinière, soit des parties des lots 46, 47, 48, 49, 51, 52 et 55 du cadastre de la Paroisse de Saint-Grégoire et d'une partie du lot 292 du cadastre de la Paroisse de Saint-Athanase, dont aucune n'est enregistrée à son nom au Bureau de la publicité des droits de Saint-Jean-sur-Richelieu :

46, 47, 48, 49, 51 et 52	Centre d'enfouissement sanitaire St-Athanase inc.
55	Pauline-Chantal Lebeau
292	Pauline-Chantal Lebeau

Pour assurer que cette exploitation comme pépinière puisse se réaliser, Compo-Haut-Richelieu inc. devrait avoir dès maintenant pris les mesures pour devenir propriétaire, ou à tout le moins locataire, de ces parties de lot.

* * * * *

1- Pour chacune des parties de lot décrites à la figure 4.5 comme devant servir de pépinière, Compo-Haut-Richelieu a-t-elle conclu a-t-elle conclu une offre d'achat des actions de la société propriétaire de la partie de lot, ou a-t-elle conclu avec le propriétaire une offre d'achat, ou une offre de location à long terme, de la partie de lot ?

2- Si Compo-Haut-Richelieu a conclu avec le propriétaire une offre d'achat, ou une offre de location à long terme, d'une partie de lot, quelles sont :

- la description exacte des immeubles en cause,
- le prix d'achat, ou les coûts de location, qui y sont stipulés,
- la date prévue de l'achat, ou les dates prévues de début et de fin de location,
- la date d'expiration de l'offre,
- les conditions rattachées à l'exercice de l'offre ?

Réponse, ou confirmation de réponse, à transmettre par écrit à :
Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu
C.P. 120, Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0 www.aged.qc.ca

Permanence de l'implication du partenaire privé

La MRC du Haut-Richelieu détient 60 % des parts dans la société d'économie mixte Compo-Haut-Richelieu inc.; le partenaire privé, Services Matrec inc. en détient présentement 40 %.

L'exploitation d'un site d'enfouissement sanitaire situé près de la Rive-Sud de Montréal présente un intérêt certain pour Services Matrec, qui recueille présentement environ 300.000 tonnes métriques de déchets à enfouir dans les villes de la Rive-Sud mais qui ne possède, ni ne contrôle aucun site d'enfouissement sanitaire dans la grande région de Montréal.

L'attrait est évident tant que le site d'enfouissement du Haut-Richelieu acceptera annuellement 300.000 tonnes métriques de déchets par année, donc pendant 7 ans. Quel avantage Services Matrec aura-t-il à rester partenaire dans Compo-Haut-Richelieu quand le site d'enfouissement acceptera seulement le déchets générés dans la MRC du Haut-Richelieu ?

* * * * *

1- Existe-t-il, dans la convention d'actionnaires entre la MRC du Haut-Richelieu et Services Matrec inc., une clause dite « shotgun » qui permette à l'un des actionnaires de forcer l'une ou l'autre des situations ci-après :

l'achat par le deuxième partenaire des actions détenues par le premier partenaire;
la vente au premier partenaire des actions détenues par le deuxième partenaire ?

2- Si oui, dans quelles conditions cette clause « shotgun » peut-elle être exercée ?

3- Compo-Haut-Richelieu peut-il obtenir de Services Matrec inc. la garantie qu'il demeurera partenaire dans Compo-Haut-Richelieu au niveau de 40 % des actions pour la durée complète d'exploitation du site projeté, soit pendant 25 ans ?

4- Existe-t-il, dans la convention d'actionnaires entre la MRC du Haut-Richelieu et Services Matrec inc., une clause qui prévoit des recours par l'un des partenaires contre l'autre partenaire s'il est en en défaut de rencontrer ses obligations en vertu de la convention ?

Réponse, ou confirmation de réponse, à transmettre par écrit à :
Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu
C.P. 120, Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0 www.aged.qc.ca

Vérification de la réalisation des objectifs donnés en 1995

Deux objectifs importants confiés par le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu à Compo-Haut-Richelieu inc. lors de sa création en 1995 étaient les suivants (page 2-4) :

- « réduire de 50 % les résidus à enfouir d'ici l'an 2000 »;
- « contrôler de façon serrée les coûts à court, moyen et long terme ».

* * * * *

1- Pour chacune des années 1996, 1997, 1998, 1999 et pour les neuf premiers mois de 2000, quels sont les tonnages de matières résiduelles recueillies lors de la collecte du secteur résidentiel sur le territoire du Haut-Richelieu :

- tonnage de matières résiduelles destinées à l'enfouissement, et
- tonnage de matières résiduelles recyclables destinées à la revalorisation ?

2- Pour chacune des années 1996, 1997, 1998, 1999 et 2000, quel est le taux par porte chargé par Compo-Haut-Richelieu inc. à la MRC du Haut-Richelieu pour la collecte du secteur résidentiel, séparément pour la collecte des matières résiduelles destinées à l'enfouissement et pour la collecte des matières résiduelles recyclables destinées à la revalorisation ?

Travaux de réhabilitation du LES existant

Compo-Haut-Richelieu a souvent mentionné que son projet d'agrandissement avait comme avantage d'assurer la réhabilitation du LES existant. Son étude d'impact ne semble pas toutefois mentionner cet avantage explicitement mais mentionne ici et là des travaux de réhabilitation que Compo-Haut-Richelieu entend effectuer :

- reprofiler environ 30 % des fossés de lixiviat du LES existant (page 3-47)
- inclure une zone de retrait en tant que zone tampon G du LES existant (page 4-1)
- inclure une zone de séparation en tant que zone tampon H du LES existant (page 4-1)
- rendre fonctionnel un puits d'échantillonnage des eaux souterraines du LES existant
- ajouter des puits de contrôle de contamination par le LES existant (page 4-9)
- ajouter un muret de captage en crête des talus périphériques du LES existant (page 4-13)
- ensemercer et « révégéter » les talus du LES existant (page 4-13)
- ajouter une géomembrane sur les pentes latérales du LES existant (page 4-13)
- ajouter quatre étangs de rétention des eaux de ruissellement du LES existant (page 4-14)
- réhabiliter le bassin d'accumulation du lixiviat (LES existant et projeté) (page 4-33)
- réhabiliter les bassins de traitement du lixiviat (LES existant et projeté) (page 4-34)
- ajouter un merlon de 5 m sur les côtés ouest et sud (partie) du LES existant (page 5-91)

* * * * *

1- La liste des travaux de réhabilitation ci-devant est-elle complète ? Quels autres travaux sont-ils prévus par Compo-Haut-Richelieu ?

2- Des frais de 265.000 \$ pour des « aménagements reliés au site existant » sont précisés (page 4-50). Est-ce le coût pour tous les travaux de réhabilitation prévus ? Si non, quel en est le coût ?

Réponse, ou confirmation de réponse, à transmettre par écrit à :

Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu

C.P. 120, Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0 www.aged.qc.ca

Confirmation de la période d'enfouissement dans l'ancien LES

Selon Compo-Haut-Richelieu, « Le Centre d'enfouissement sanitaire St-Athanase inc. a exploité de 1957 à 1992 un lieu d'enfouissement sanitaire de 26 hectares dans la Municipalité de Saint-Athanase », tout en notant que le rapport « PAERLES fait mention que l'exploitation du dépotoir a débuté en 1967 ».

Il faut d'abord souligner que, selon les résidents de la région avoisinante, il y avait, avant 1975, des opérations de combustion de déchets, mais pas d'opérations d'enfouissement de déchets.

Le Rapport PAERLES mentionne que le site a « été l'exploitation personnelle de monsieur Yves Lebeau de 1967 à 1975 à titre de dépotoir » et que « cette exploitation est l'objet, depuis le 13 août 1975, d'un certificat de conformité et d'un permis à titre d'enfouissement sanitaire. »

Il faut aussi souligner que la société *Yves Lebeau et Fils Ltée*, qui était responsable des activités sur le site de 26 hectares n'a été constituée que le 17 janvier 1975.

Finalement, la société *Centre d'enfouissement sanitaire St-Athanase inc.* n'a été constituée que le 29 décembre 1982.

Un *Bilan technique...* présenté par le Centre d'enfouissement sanitaire St-Athanase inc. au Ministère de l'Environnement en 1990 mentionne que « Le L.E.S. St-Athanase est en opération depuis 1975. De 1975 à 1990, l'exploitation s'est faite sur les lots P-292, P294 à P-297 de la Municipalité de Saint-Athanase. »

* * * * *

1- Compo-Haut-Richelieu convient-elle que tous les déchets enfouis sur le site de 26 hectares dans Saint-Athanase (avec débordement dans Mont-Saint-Grégoire) l'ont été au cours de la période de 1975 jusqu'au début de 1993 ?

Re-convocation du Comité aviseur

Comme démonstration de ses efforts de diffusion d'information dans le milieu, Compo fait état du Comité aviseur qu'il a formé avec « pouvoir d'influence et de recommandations » (page 2-39). C'est toutefois à la suite de fortes pressions provenant du milieu que la formation du Comité aviseur a été autorisée le 9 décembre 1998; ce n'est que le 30 mars 1999 qu'il s'est réuni pour la première fois.

Compo fait état du très vaste mandat qu'il aurait confié à ce Comité (page 2-39) : « recevoir de façon prioritaire les informations de l'initiateur du projet, discuter des interrogations, inquiétudes et questions relatives au projet; commenter et analyser les différentes alternatives et propositions de l'initiateur; recommander les orientations à privilégier; diffuser l'information reçue à chacun des groupes représentés. ». *Ce mandat n'a toutefois jamais été remis aux membres du Comité.*

La première rencontre du 30 mars 1999 a servi uniquement à présenter les intervenants, le projet dans ses grandes lignes, le cadre de travail et le modus operandi.

Lors de la deuxième rencontre du 5 mai 1999, chacun des intervenants a présenté ses préoccupations, ses attentes, ses intérêts. Les membres ont aussi approuvé le texte d'un dépliant destiné à l'information des citoyens du Haut-Richelieu, qui de fait a subi des modifications importantes avant d'être distribué à la fin de septembre 1999.

Lors de la troisième rencontre du 10 juin 1999, les membres ont exigé un changement à l'ordre du jour pour discuter en priorité du mandat du Comité et pour demander que Compo transmette beaucoup plus de renseignements précis sur le projet et, en particulier, sur le choix du site. La réunion s'est alors dissoute sans que l'ordre du jour soit complété et Compo s'est engagée à convoquer une réunion lorsque de tels renseignements pourraient être remis au Comité.

Les membres ont été convoqués le 23 septembre 1999 pour assister à la présentation de l'étude du Groupe-conseil Saguenay sur le choix d'un site (Annexe D.2), étude qui avait été remise aux maires de la MRC un mois auparavant; il s'agissait de la même présentation qui avait été faite publiquement quelques jours plus tôt. Compo avait alors convenu que les discussions du Comité sur cette étude soient reportées à une réunion ultérieure, prévue pour le 27 octobre; cette réunion n'a jamais été convoquée, ni aucune autre par la suite.

Les interrogations et les inquiétudes de la population et des organismes représentatifs de la région face aux orientations prises par Compo et au projet qu'elle présente justifient pleinement la convocation de toute urgence du Comité aviseur et une activité intense de sa part, en parallèle avec les audiences publiques du BAPE.

- 1- Compo-Haut-Richelieu a-t-elle l'intention de convoquer à nouveau le Comité aviseur ?
- 2- Si oui, à quelle date le convoquera-t-on, quel mandat lui donnera-t-on, quel genre de renseignements lui fournira-t-on, et quels moyens d'action mettra-t-on à sa disposition ?

Réponse, ou confirmation de réponse, à transmettre par écrit à :

Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu

C.P. 120, Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0 www.aged.qc.ca

Programmes de surveillance

Compo-Haut-Richelieu fait état de programme de surveillance environnementale (page 6-1), de programme de suivi environnemental (page 6-1) et de programme de gestion environnementale post-fermeture (page 6-7).

Les orientations gouvernementales favorisent l'implication du milieu dans la réalisation de tels programmes par la création d'un Comité de surveillance.

* * * * *

1- Compo-Haut-Richelieu a-t-elle l'intention de mettre sur pied un Comité de surveillance ?
Si oui, à quel moment sera-t-il formé, quel en sera la composition, quel mandat lui donnera-t-on et quels moyens et ressources mettra-t-on à sa disposition ?

Programme post-fermeture

Compo-Haut-Richelieu cite les exigences du ministères de l'Environnement en ce qui a trait aux activités de contrôle et de suivi nécessaires après la fermeture d'un LES :

« Les propriétaires de lieux d'enfouissement devront constituer des réserves financières nécessaires pour le suivi et le contrôle environnementaux de leurs lieux après la fermeture. (...) Ces réserves devront être suffisantes pour assurer un suivi pendant au moins trente ans après la fermeture. » (page 6-10).

Compo-Haut-Richelieu a prévu accumuler un fonds suffisant pour le minimum de trente ans (page 6-12).

Le volume de lixiviat à traiter quinze ans après la fermeture sera encore d'environ 46.700 m³/an, soit un volume correspondant à 86,5 % du volume maximum atteint 33 ans plus tôt, à la 7^{ème} année d'exploitation (page 4-31 et 4-32).

Quinze ans après sa fermeture, le LES projeté génèrerait encore une quantité considérable de biogaz correspondant à environ 50 % du volume généré au moment de la fermeture (table 3b de la section B-2, Annexe O).

L'étude ne fournit aucune donnée sur le volume de lixiviat ou sur le volume des biogaz à la fin de la période de trente ans. En se basant sur les volumes quinze ans après la fermeture, on peut toutefois penser qu'ils ne seront encore négligeables.

L'étude ne fournit aucune donnée sur le débit accru des eaux de ruissellement trente ans après la fermeture. Encore là, on peut raisonnablement penser qu'il ne sera pas encore négligeable et qu'il faudra entretenir les fossés de collecte sur le LES, les bassins de rétention et les fossés d'évacuation.

* * * * *

1- Qu'est-ce qui justifie le choix de Compo-Haut-Richelieu de limiter à trente ans le fonds de post-fermeture pour la période de suivi et de contrôle après la fermeture du LES ?

2- En tant que propriétaire du LES, Compo-Haut-Richelieu demeure-t-il responsable d'effectuer le suivi et le contrôle nécessaires, même après que le fonds de post-fermeture ait été épuisé ?

3- En cas d'insuffisance du fonds de post-fermeture, est-il prévu qu'un partenaire de Compo-Haut-Richelieu demeure responsable pour sa part de l'insuffisance même s'il s'était retiré précédemment de Compo-Haut-Richelieu ?

Réponse, ou confirmation de réponse, à transmettre par écrit à :
Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu
C.P. 120, Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0 www.aged.qc.ca

Sous-capacité d'élimination en Montérégie

Compo-Haut-Richelieu donne, comme un des objectifs de son projet, « apporter une solution à la problématique de sous-capacité d'élimination constatée en Montérégie. » (page 2-32).

Compo-Haut-Richelieu cite aussi comme objectif de son projet « respecter les décisions, lois et règlements en vigueur » (page 2-32) et reconnaît que le gouvernement désire créer de nouvelles obligations pour les MRC en matière de gestion des matières résiduelles.

Des modifications apportées récemment à la Loi sur la qualité de l'environnement, qui devraient bientôt entrer en vigueur, obligeront les MRC à établir un plan complet de gestion des matières résiduelles générées ou traitées sur leur territoire. De plus, ces modifications leur donneront le pouvoir d'accepter ou de refuser, sauf intervention du ministre, l'élimination de matière résiduelles générées à l'extérieur de leur territoire, en tenant compte toutefois des besoins des MRC limitrophes.

Il faut souligner qu'élimination n'est pas synonyme d'enfouissement; la ré-utilisation, la revalorisation, le recyclage, la transformation énergétique sont des options valables pour diminuer l'enfouissement.

Ni la MRC du Haut-Richelieu, ni aucune autre MRC de la Montérégie n'a encore préparé un tel plan de gestion pour déterminer sa propre capacité d'élimination de ses matières résiduelles, pour conclure des ententes avec d'autres MRC, ou pour faire savoir ses besoins aux MRC limitrophes.

N'ayant pas encore déterminé leur propre capacité d'élimination, les MRC n'ont évidemment pas évalué leur sous-capacité d'élimination, ni leur sous-capacité d'enfouissement.

Ce qui est reconnu, c'est que Services Matrec inc., le partenaire privé dans Compo-Haut-Richelieu, a une problématique évidente de sous-capacité d'enfouissement en Montérégie. Cette entreprise fait la cueillette d'environ 300.000 tonnes métriques de déchets domestiques sur la Rive-Sud, mais elle ne possède ni ne contrôle aucun site d'enfouissement sanitaire dans la grande région de Montréal.

Services Matrec fait de plus la cueillette de centaines de milliers de tonne métriques de déchets domestiques dans le Centre-Sud de Montréal; on peut raisonnablement penser que la Montérégie serait son premier choix pour l'enfouissement de ces déchets.

* * * * *

1- Quels organismes municipaux ou inter-municipaux ont fait officiellement connaître à Compo-Haut-Richelieu leur sous-capacité en matière d'enfouissement de matières résiduelles ou leur intérêt à utiliser le site projeté ?

Réponse, ou confirmation de réponse, à transmettre par écrit à :
Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu
C.P. 120, Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0 www.aged.qc.ca

Volume des déchets du Haut-Richelieu à enfouir

« Sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, on estime à 80.000 tonnes métriques la production de déchets à éliminer chaque année. » (page 2-30).

« Tel que décrit à la section précédente, la MRC Haut-Richelieu produit actuellement environ 80.000 tonnes métriques de résidus à enfouir. » (page 2-32).

En deux pages les déchets à éliminer sont devenus des déchets à enfouir.

Dans une analyse transmise précédemment à Compo-Haut-Richelieu, l'A.G.É.D. du Haut-Richelieu avait réparti comme suit la provenance des 79.400 tonnes à éliminer :

35.200	collecte porte-à-porte des ordures ménagères
18.100	résidus des industries, commerces et institutions
24.100	résidus de construction et de démolition
2.000	boues municipales et septiques

Avec un peu d'efforts pour atteindre les objectifs de réduction fixés par le ministère de l'Environnement dans son Plan d'action, Compo-Haut-Richelieu pourrait diminuer les déchets à éliminer à 52.000 tonnes métriques par année.

Compo-Haut-Richelieu mentionne spécifiquement qu'elle acceptera d'enfouir dans le LES projeté des débris de construction et de démolition et des boues (page 4-47).

* * * * *

- 1- Pourquoi Compo-Haut-Richelieu veut-elle accepter d'enfouir les boues municipales et septiques ainsi que les résidus de construction et de démolition ?
- 2- Pourquoi Compo-Haut-Richelieu n'a-t-elle pas prévu une diminution du volume des déchets à enfouir au cours des années ?
- 3- Quels sont les objectifs de réduction du volume à enfouir au cours des dix prochaines années que Compo-Haut-Richelieu s'est fixé pour chacun des quatre groupes de matières résiduelles mentionnés ci-devant ?

Réponse, ou confirmation de réponse, à transmettre par écrit à :
Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu
C.P. 120, Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0 www.aged.qc.ca

Objectif d'éviter des coûts découlant de la législation

Compo-Haut-Richelieu précise qu'un des objectifs de son projet est d'« assurer une marge de manœuvre essentielle dans un contexte où la réglementation est en évolution constante et les obligations toujours à la hausse » (page 2-32).

Compo-Haut-Richelieu veut ainsi répondre à un des objectifs confiés lors de sa formation en 1995, soit de « prévenir les hausses de coût pour l'enfouissement qui seront provoquées suite aux interventions législatives à intervenir » (page 2-32).

Les objectifs que le Gouvernement du Québec vise dans les nouvelles législations et réglementations qu'il a récemment adoptées, ou qu'il mettra en vigueur prochainement, sont, entre autres :

- la revalorisation des matières résiduelles afin de réduire le plus possible la quantité à enfouir, même si le coût direct de l'enfouissement (sans tenir compte des coûts indirects considérables) est moindre que le coût direct de la revalorisation;
- un meilleur contrôle des exploitations d'enfouissement afin de prévenir les désastres écologiques, autant pour les générations actuelles que pour les générations futures.

On pourrait donc croire que Compo-Haut-Richelieu désire précipiter l'exploitation de son site d'enfouissement dans le but de réaliser le troc suivant :

- réduire ses propres coûts à court terme,
- en évitant l'obligation d'appliquer des normes visant à assurer la qualité de vie à long terme de la population du Québec

* * * * *

1- Quel est l'interprétation précise et détaillée que donne Compo-Haut-Richelieu à l'objectif « prévenir les hausses de coût pour l'enfouissement qui seront provoquées suite aux interventions législatives à intervenir » ?

Estimation des coûts

Compo-Haut-Richelieu a évalué ses coûts en immobilisations à 42.664.000 \$ et ses coûts annuels d'opération à 6.264.000 \$ avant impôt et rendement aux actionnaires. Ces coûts ont été établis en fonction du seul scénario d'enfouissement qu'elle a présenté : 300.000 tonnes/an pendant 7 ans, puis 80.000 tonnes/an pendant les 18 années subséquentes (page 4-50).

Compo-Haut-Richelieu prévoit un tarif entre 27 \$ et 30 \$ la tonne (page 4-50). Ce tarif voudrait dire des revenus totaux annuels entre 8.100.000 \$ et 9.000.000 \$ pendant chacune des sept premières années d'opération. La différence entre le revenu total devrait donc correspondre aux impôts et aux profits versés aux actionnaires.

Étant donné que la MRC du Haut-Richelieu est actionnaire à 60 % de Compo-Haut-Richelieu, il apparaît raisonnable que les contribuables du Haut-Richelieu puissent savoir quel rendement il peuvent attendre de leurs investissements dans cette entreprise.

Il faut évidemment noter que les coûts d'opération de 6.264.000 \$ cités par Compo ne peuvent s'appliquer qu'aux sept premières années d'opération.

* * * * *

- 1- Est-ce que les coûts d'opération de 6.264.000 \$ s'appliquent à chacune des sept premières années d'opération ?
- 2- Quel est le montant prévu pour les impôts et pour les dividendes aux actionnaires au cours de chacune des sept premières années d'opération ?
- 3- Quels sont les coûts d'opération (répartis par nature, comme pour les sept premières années), les impôts et les dividendes prévus pour chacune des 18 années subséquentes ?
- 4- Quels seraient les coûts en immobilisations et les coûts annuels d'opération, les impôts et les dividendes en fonction d'autres scénarios d'enfouissement : volume annuel constant de 50.000 tonnes/an, 80.000 tonnes/an et 100.000 tonnes/an pendant 70 ans, 44 ans et 35 ans ?

Réponse, ou confirmation de réponse, à transmettre par écrit à :
Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu
C.P. 120, Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0 www.aged.qc.ca

Choix du site

Compo-Haut-Richelieu règle très rapidement la problématique d'établir le LES projeté à un endroit autre que celui qu'elle propose : « (...) il n'est pas possible d'établir un site en un autre lieu du territoire de la MRC du Haut-Richelieu. » (page 2-43).

Compo-Haut-Richelieu souligne d'abord que le ministre ne peut invoquer la *Loi portant interdiction d'établir ou d'agrandir certains lieux d'élimination des déchets* pour refuser d'accorder un permis à son projet parce que la loi ne s'applique pas aux projets déposés avant l'entrée en vigueur de cette loi.

Mais toujours selon Compo-Haut-Richelieu, le ministre refuserait d'accorder un permis à un projet de Compo-Haut-Richelieu qui serait sur un site autre et refuserait d'invoquer la dispense qui lui est permise en vertu de cette même loi dans des circonstances exceptionnelles, c'est-à-dire quand il y a urgence.

Compo-Haut-Richelieu confirme donc que son projet ne revêt pas un caractère d'urgence.

Le ministère de l'Environnement a déposé il y a un mois un projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles; il devrait rapidement entrer en vigueur après la période de consultations de 60 jours. Lorsque ce règlement entrera en vigueur, la *Loi portant interdiction...* cessera d'être nécessaire et devrait être immédiatement abrogée.

L'étude du Groupe-conseil Saguenay (Annexe D-2), en dépit de ses défauts dans le processus d'évaluation des sites, a malgré tout permis l'identification de plusieurs sites possibles dans le Haut-Richelieu. Un mandat avec des contraintes moins restrictives donné à des experts indépendants de Compo-Haut-Richelieu et de Matrec pourraient probablement permettre l'identification d'autres sites possibles.

* * * * *

1- Compo-Haut-Richelieu consent-elle à donner un mandat élargi, sans contraintes restrictives, à des experts indépendants pour identifier et évaluer les endroits dans le Haut-Richelieu où il serait possible d'implanter un site d'enfouissement ?

Utilisation du Grand-Bois de Saint-Grégoire

Le ministère de l'Environnement a publié une carte du Grand-Bois de Saint-Grégoire, qui a été communiquée à Compo-Haut-Richelieu; cette carte en définit les limites et en établit la superficie à 413 ha. La superficie et l'importance de ce boisé est reconnu par Compo-Haut-Richelieu : « D'une superficie de plus de 400 hectares, il constitue l'un des derniers grands boisés de la Montérégie » (page 3-60).

Le ministère de l'Environnement inclut dans les limites du Grand-Bois toute la superficie du LES existant (31,2 ha) et toute la superficie du LES projeté (36,3 ha, incluant la zone tampon J), y compris l'érablière sud; le LES occupe donc 16,3 % de sa superficie totale.

* * * * *

1- Comment Compo-Haut-Richelieu justifie-t-elle son affirmation que « la partie du LES située à l'intérieur du boisé Saint-Grégoire représente 2,3 % de la superficie de ce dernier » (page 5-72) ?

* * * * *

Quelle est la superficie du Grand-Bois de Saint-Grégoire qui sera détruite par le LES projeté ? Il est peut-être possible d'ignorer les zones tampons J, K, L et M (total de 8,8 ha) qui ne seront pas détruites, même si elles seront dégradées. On peut ignorer la gravière (200 m par 240 m, ou 4,8 ha, à la figure 4.1, page 4-2), dont le boisé a été détruit antérieurement par l'exploitation du LES existant.

Il faudra donc détruire le boisé sur 5,5 % de la superficie totale du Grand-Bois, soit 22,7 ha (36,3 ha, moins 8,8 ha, moins 4,8 ha), y compris l'érablière sud (10,8 ha, page 4-7).

* * * * *

2- Comment Compo-Haut-Richelieu justifie-t-elle son affirmation que « la proportion déboisée pour les fins du projet correspond à la superficie de l'érablière sud ainsi qu'à environ 1,6 % de la superficie du boisé » (page 5-72), ce qui ne représente que 4,2 % de la superficie totale du Grand-Bois ?

Superficies du site**LES existant**

- 1- Quelle est la superficie de la zone tampon H : 1,2 ha (page 4-3) ou 0,7 ha (figure 4.1, page 4-2) ?
- 2- Quelle est la superficie de l'ensemble des zones tampons du LES existant et du LES projeté : 14,9 ha (page 4-3) ou 15,4 ha ?
- 3- Quelle est la superficie du LES existant qui déborde sur le territoire de Mont-Saint-Grégoire (en excluant la zone tampon N) ?
- 4- Quelle est la largeur de la zone tampon C : 25 m (page 4-8) ou 50 m (page 4-1 et figure 4.1, page 4-2) ?

LES projeté

« La limite d'utilisation autorisée à des fins non agricoles (...) a été fixée à 33 ha d'après le jugement du Tribunal d'appel en matière de protection agricole. » (page 4-3). De fait, le Tribunal a autorisé une seule utilisation, « l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'agrandissement d'un site d'enfouissement sanitaire (...) d'une superficie de 33 hectares. » (page 21, Annexe G).

« Cette superficie est assimilable à l'aire d'enfouissement de l'agrandissement (zone D), aux zones tampons prises en retrait des propriétés voisines (zones K, L, M) et de la limite de l'ancien site d'enfouissement (zone N) et ainsi qu'à la superficie de l'ancien aire d'enfouissement empiétant sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire. » (page 4-3). Ces superficies totalisent 33,0 hectares.

* * * * *

- 5- La zone tampon J, d'une superficie de 3,3 hectares, n'aurait-elle pas dû être incluse dans le total de la superficie utilisée pour l'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire, comme les autres zones tampons sur tous les autres côtés du LES projeté ?
- 6- Si oui, les 36,3 ha de l'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire n'excéderaient-ils pas alors la superficie de 33 hectares autorisée par le Tribunal ?
- 7- Quelle est la superficie de la zone tampon nord-est (zone K) : 4,4 ha (figure 4.1, page 4-2) ou 0,15 ha (30 m par 50 m, page 5-72) ?

Réponse, ou confirmation de réponse, à transmettre par écrit à :
Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu
C.P. 120, Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0 www.aged.qc.ca

Activités connexes à l'enfouissement

L'étude d'impact laisse entendre (page 4-13) qu'un endroit est réservé à des activités connexes à l'enfouissement, incluant la récupération des matières recyclables, qu'une série de conteneurs métalliques seront alignés à cet endroit et disponibles à cette fin et que les déchets encombrants (meubles, appareils ménagers, etc.) pourront également être laissés à proximité.

Aucun endroit de cette nature n'est mentionné dans le Plan d'aménagement d'ensemble du LES projeté (figure 4.5, page 4-12), ni dans aucun autre plan du corps principal de l'étude d'impact.

La seule mention d'un tel endroit qui a été identifiée se trouve au plan 4 de l'Annexe B, où l'on indique seulement la localisation de quelques conteneurs.

Cet endroit se retrouve à l'intérieur des barrières du site projeté et on ne peut y avoir accès que par le chemin utilisé par les transporteurs venant déposer leurs déchets pour enfouissement.

Aucun aménagement physique (plate-formes de déchargement, rampes d'accès, barrières de sécurité, etc.) ne semble avoir été prévu près de ces conteneurs.

* * * * *

1- Est-ce que Compo-Haut-Richelieu prévoit toujours faire des activités connexes à l'enfouissement sur le site du LES projeté ?

2- Si oui, quelles activités connexes à l'enfouissement sont envisagées par Compo-Haut-Richelieu, en plus de la récupération des matières recyclables ?

3- Si oui, quelle est l'importance (mesurée, par exemple, en tonnes métriques de matières récupérées par année) de chaque activité connexe envisagée par Compo-Haut-Richelieu ?

4- Si oui, est-ce que ces activités seront organisés à l'intention du grand public, à l'intention des transporteurs qui voudront y apporter des matières résiduelles, ou des deux ?

5- Si Compo-Haut-Richelieu prévoit organiser des activités à l'intention du grand public, quelles seront alors les procédures d'enregistrement exigées à la barrière ? Quels aménagements physiques sont-ils prévus pour faciliter l'accès aux conteneurs ? Quelles mesures seront prises pour assurer la sécurité du grand public à l'intérieur du site projeté et pour empêcher que des gens se retrouvent dans des portions du site où se déroulent des opérations d'enfouissement ?

Réponse, ou confirmation de réponse, à transmettre par écrit à :

Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu
C.P. 120, Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0 www.aged.qc.ca

Méthode de construction du LES projeté

Pour l'aménagement des cellules du LES projeté, Compo-Haut-Richelieu propose l'utilisation d'un « système d'imperméabilisation à deux niveaux de protection (double géomembrane) » (pages 4-16 à 4-21).

* * * * *

- 1- À quels endroits un système essentiellement identique a-t-il déjà été utilisé : au Québec, au Canada, aux États-Unis, ailleurs au monde ?
- 2- Quelle documentation est connue de Compo-Haut-Richelieu pour expliquer les avantages et désavantages de systèmes essentiellement identiques ?
- 3- Si un système essentiellement identique n'a jamais été utilisé à la connaissance de Compo-Haut-Richelieu, à quels endroits un système similaire a-t-il déjà été utilisé : au Québec, au Canada, aux États-Unis, ailleurs au monde ?
- 4- Quelle documentation est connue de Compo-Haut-Richelieu pour expliquer les avantages et désavantages de systèmes similaires ?

Abaissement de la nappe phréatique par pompage

« Considérant que la zone d'enfouissement du LES sera développé sous le niveau piézométrique du roc, il est nécessaire (...) , afin d'éliminer la formation de boue en fond d'excavation et d'éviter le soulèvement des membranes en phase initiale d'exploitation, (...) d'installer une série de puits de dépressurisation dans le roc à même la zone tampon en bordure de l'agrandissement. » (page 4-22).

« L'eau récupérée des puits de dépressurisation du rocher sera pompée et réinjectée dans la formation rocheuse par une série de sept puits profonds localisés en périphérie de l'agrandissement et du LES existant. » (page 4-24).

* * * * *

- 1- À quels endroits un système essentiellement identique a-t-il déjà été utilisé : au Québec, au Canada, aux États-Unis, ailleurs au monde ?
- 2- Quelle documentation est connue de Compo-Haut-Richelieu pour expliquer les avantages et désavantages de systèmes essentiellement identiques ?
- 3- Si un système essentiellement identique n'a jamais été utilisé à la connaissance de Compo-Haut-Richelieu, à quels endroits un système similaire a-t-il déjà été utilisé : au Québec, au Canada, aux États-Unis, ailleurs au monde ?
- 4- Quelle documentation est connue de Compo-Haut-Richelieu pour expliquer les avantages et désavantages de systèmes similaires ?

Réponse, ou confirmation de réponse, à transmettre par écrit à :
Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu
C.P. 120, Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0 www.aged.qc.ca

Matériel de recouvrement

« Le matériel de recouvrement du sommet et du front de déchets journaliers sera constitué de sols perméables (...) et de tout autre matériau jugé acceptable par le ministère de l'Environnement (...). Le sol perméable proviendra soit de l'exploitation de certaines poches de sable rencontrées dans la partie centrale de la zone d'agrandissement ou des sols importés. Dans ce dernier cas, il pourrait s'agir de sols d'emprunt ou de sols contaminés à des niveaux inférieurs aux critères B du ministère de l'Environnement. » (page 4-45).

* * * * *

1- Si Compo-Haut-Richelieu n'utilisait pas de toiles imperméables ou d'autre produits similaires, quel est le volume annuel de matériel de recouvrement qui serait nécessaire pendant les sept premières années d'exploitation du LES projeté et pendant les 18 années subséquentes ?

2- Quel est le pourcentage de ces volumes annuels que Compo-Haut-Richelieu prévoirait alors utiliser, pour chacune des sources suivantes :

- sols perméables trouvés sur le site du LES
- sols d'emprunt importés du Haut-Richelieu
- sols d'emprunt importés de l'extérieur du Haut-Richelieu
- sols contaminés importés du Haut-Richelieu
- sols contaminés importés de l'extérieur du Haut-Richelieu ?

3- Si Compo-Haut-Richelieu utilisait des toiles imperméables ou d'autre produits similaires, quel est le volume annuel de matériel de recouvrement qui serait nécessaire pendant les sept premières années d'exploitation du LES projeté et pendant les 18 années subséquentes ?

4- Quel est le pourcentage de ces volumes annuels que Compo-Haut-Richelieu prévoirait alors utiliser, pour chacune des sources suivantes :

- sols perméables trouvés sur le site du LES
- sols d'emprunt importés du Haut-Richelieu
- sols d'emprunt importés de l'extérieur du Haut-Richelieu
- sols contaminés importés du Haut-Richelieu
- sols contaminés importés de l'extérieur du Haut-Richelieu ?

Réponse, ou confirmation de réponse, à transmettre par écrit à :

Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu

C.P. 120, Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0 www.aged.qc.ca

Volumes de lixiviat**Lixiviat provenant du LES existant**

Le volume de lixiviat provenant du LES existant semble être estimé à une valeur constante au fil des 40 prochaines années :

38.500 m³/an pendant les années 0-25 (période d'exploitation) (page 4-31)

38.500 m³/an pendant les années 26-40 (période post-fermeture) (page 4-32)

Un jour, le volume commencera à diminuer pour s'atténuer plus tard à une valeur négligeable; l'étude d'impact semble muette sur le sujet.

Lixiviat provenant du LES projeté

On estime que le volume de lixiviat provenant du LES projeté variera comme suit au cours des 40 premières années :

entre 6.100 et 15.500 m³/an pendant les années 0-25 (période d'exploitation) (Annexe K-1)

entre 6.900 et 9.900 m³/an pendant les années 26-40 (période post-fermeture) Annexe K-1)

Encore là, le volume diminuera par la suite pour s'atténuer plus tard à une valeur négligeable; l'étude d'impact semble muette sur le sujet.

* * * * *

1- A-t-on estimé le rythme de diminution du volume de lixiviat provenant de l'ancien LES à partir de l'an 2041 ? Si oui, quelles sont les données de cet estimé, année par année ?

2- A-t-on estimé le rythme de diminution du volume de lixiviat provenant du LES projeté à partir de l'an 2041 ? Si oui, quelles sont les données de cet estimé, année par année ?

3- Quel est le volume de lixiviat considéré assez négligeable pour ne plus exiger de traitement ou de suivi avant d'être rejeté dans l'environnement ? Quelle est la justification à l'appui de ce volume ?

Impacts sur la productivité agricole

L'étude d'impact ne semble même pas soulever la possibilité d'une diminution de la productivité agricole découlant de l'exploitation du LES projeté.

Et pourtant certaines terres agricoles, qui n'appartiennent pas à C.E.S. St-Athanase inc., sont adjacentes au LES et devront subir des abaissements significatifs de la nappe phréatique et d'autres conséquences néfastes (lot ou partie de lot 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297 et 298 du cadastre de la Paroisse de Saint-Athanase 45, 53 et 55 de la Paroisse de Saint-Grégoire); de plus, une partie de ce lot 53 est adjacent sur un côté au LES projeté et est enclavé sur deux côtés par la future pépinière.

* * * * *

- 1- A-t-on estimé la diminution de la productivité des exploitations agricoles avoisinant le LES projeté ?
- 2- Si oui, quels en sont la méthode, la zone d'étude, la justification, les résultats ?

Impacts de l'abaissement de la nappe phréatique

Les courbes piézométriques (figure 3.10, page 3-22) montrent clairement que la nappe phréatique est presque au niveau du sol dans la région avoisinant le site d'enfouissement projeté.

Pendant au moins dix ans (phases 1, 2 et 3), l'exploitation du site d'enfouissement projeté nécessitera la « dépressurisation temporaire du niveau piézométrique du roc » (page 4-22); en langage clair, cela veut dire un pompage continu de la nappe phréatique 24 heures par jour, 365 jours par année.

Ce pompage de la nappe phréatique va entraîner un rabattement du niveau de la nappe phréatique. Les trois figures A.12.2, A.12.3 et A.12.4 de l'annexe A.12 définissent la superficie des terrains affectés par un rabattement de 2,0 m et plus, sans jamais toutefois préciser pourquoi les rabattements de moins de 2,0 m n'avaient pas été analysés.

Sur des terrains avoisinants qui appartiennent à des propriétaires autres que Centre d'enfouissement sanitaire, la nappe phréatique sera rabaissée jusqu'à 5,0 m, 6,0 m et 4,0 m respectivement durant les phases 1, 2 et 3 de l'exploitation.

Dans le Grand-Bois de Saint-Grégoire, la nappe phréatique sera rabaissée jusqu'à 3,0 m, 6,0 m et 4,0 m respectivement durant les phases 1, 2 et 3 de l'exploitation.

À part une diminution possible du niveau de l'eau dans les puits domestiques, l'étude de Compo-Haut-Richelieu ne semble avoir considéré aucun autre impact relié à l'abaissement de la nappe phréatique.

- 1- Qu'est-ce qui justifie ne pas analyser l'impact d'un rabattement de la nappe phréatique de 1,0 m ou de 0,5 m ?
- 2- Qu'est-ce qui justifie ne pas considérer l'impact d'un rabattement de la nappe phréatique sur une terre en culture ?
- 3- Qu'est-ce qui justifie ne pas considérer l'impact d'un rabattement de la nappe phréatique sur les boisés du Grand-Bois ?
- 4- Qu'est-ce qui justifie ne pas considérer l'impact d'un rabattement de la nappe phréatique sur les milieux humides du Grand-Bois situés à proximité du site d'enfouissement projeté ?
- 5- Qu'est-ce qui justifie que Compo-Haut-Richelieu pourra exploiter une pépinière avec succès sur les terrains prévus, en dépit de ce que la nappe phréatique y sera rabaissée jusqu'à 8,0 m ?

Réponse, ou confirmation de réponse, à transmettre par écrit à :

Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu
C.P. 120, Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0 www.aged.qc.ca

Exploitation de la pépinière

Compo-Haut-Richelieu inc. prévoit « que l'espace disponible entre la périphérie du site et la limite des propriétés localisées au nord du 3^{ème} Rang sera totalement réservée pour la production de végétaux. De jeunes conifères et feuillus seront plantés à cet endroit afin de s'assurer une constante disponibilité de végétaux pour la revégétalisation du site avec des végétaux de calibre de plus en plus gros. » (page 5-30).

Par contre, la figure 4.5 à la page 4-12 spécifie des lieux de « plantation proposée phase 1 » et des lieux de « plantation proposée phases subséquentes », mais ne relie la « future pépinière » à aucune phase du projet.

Aucune de deux fiches d'impact 25 et 26 aux pages 5-91 et 5-92, « Milieu visuel », respectivement pendant la période de préparation du site et pendant les périodes de site en exploitation et de post-fermeture, ne mentionne l'existence d'un boisé sur le lieu de la « future pépinière » comme contribution à l'atténuation de l'impact visuel.

* * * * *

- 1- À quel moment au cours du projet se fera l'implantation de la future pépinière dans l'espace disponible spécifié à la page 5-30 ?
- 2- À quel moment au cours du projet cessera l'exploitation de cet espace disponible en tant que pépinière ?
- 3- Quelle utilisation sera faite de cet espace disponible après l'exploitation en tant que pépinière ?

Eaux de ruissellement

« Afin d'atténuer la partie des débits de pointe provenant de ce ruissellement accru et s'écoulant vers les terres agricoles de Saint-Athanase, on prévoit mettre en place une série de quatre étangs de rétention (...) » (page 4-14).

Dans le cas des eaux de ruissellement qui s'écoulent sur le territoire de Mont-Saint-Grégoire, « la mise en place de bassins de rétention n'est pas nécessaire car l'entretien des fossés existants, à même les champs qui sont limitrophes au LES et s'étendent jusqu'au 3^{ème} Rang Nord, se fera par l'opérateur du LES à qui appartiennent ces terres. » (page 4-16).

Il y toutefois de ce côté une terre qui n'appartient pas à C.E.S. St-Athanase, c'est-à-dire la partie du lot 53 qui est enclavée sur deux côtés par la future pépinière.

* * * * *

- 1- Compo-Haut-Richelieu peut-elle donner l'assurance que les eaux de ruissellement n'affecteront pas la production agricole sur la partie enclavée du lot 53 ?
- 2- Est-ce que le débit des eaux de ruissellement du site vers Mont-Saint-Grégoire va varier avec les années ? Que sera-t-il après 20, 30, 40, 50, ou 100 ans ? À quel moment pourra-t-il être considéré comme négligeable ?
- 3- Compo-Haut-Richelieu peut-elle donner l'assurance qu'elle sera et demeurera propriétaire des terres qui s'étendent jusqu'au 3^{ème} Rang Nord et qu'elle entretiendra ces fossés jusqu'à ce que le débit des eaux de ruissellement du site vers Mont-Saint-Grégoire soit devenu négligeable ?
- 4- Est-ce que le débit des eaux de ruissellement du site vers Saint-Athanase va varier avec les années ? Que sera-t-il après 20, 30, 40, 50, ou 100 ans ? À quel moment pourra-t-il être considéré comme négligeable ?
- 5- Compo-Haut-Richelieu peut-elle donner l'assurance qu'elle entretiendra les étangs de rétention jusqu'à ce que le débit des eaux de ruissellement du site vers Saint-Athanase soit devenu négligeable ?

Réponse, ou confirmation de réponse, à transmettre par écrit à :
Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu
C.P. 120, Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0 www.aged.qc.ca

Impacts sur la fréquentation des établissements agro-touristiques et récréo-touristiques

Il y a dans la grande région avoisinant le site du LES projeté un grand nombre d'établissements où l'on offre des activités de nature agro-touristique et récréo-touristique.

Dans un rayon d'environ 5 km, on y retrouve des établissements des types ci-après : cabane à sucre, vignoble, verger, cidrerie, cueillette de bleuets, cueillette de citrouilles, cueillette de cerises de terre, cueillette de framboises, table champêtre, fromagerie artisanale, boulangerie artisanale, ferme de cerfs, chocolaterie, pêche à la truite, fleurs séchées, boutique-jardin, antiquités, artisanat, ébénisterie artisanale, golf, sentier de randonnée pédestre, piste cyclable, etc.

La fréquentation des établissements agro-touristiques et récréo-touristiques dépend énormément de la réputation répétée de bouche à oreille au cours des ans. Le visiteur s'y rend pour se faire plaisir à lui-même, plutôt que par nécessité réelle. Si la réputation d'une région est entachée pour quelque raison que ce soit, la fréquentation de ces établissements en souffrira nécessairement.

Un site d'enfouissement des déchets, il est évident que ce n'est pas très compatible, dans la tête des visiteurs potentiels, avec l'agro-tourisme ou le tourisme récréatif.

Et pourtant, l'étude d'impact ne semble même pas soulever la possibilité d'une diminution de la fréquentation des établissements agro-touristiques et récréo-touristiques qui pourrait découler de l'exploitation du LES projeté.

* * * * *

- 1- A-t-on estimé la diminution de la fréquentation des établissements agro-touristiques et récréo-touristiques dans la grande région avoisinant le LES projeté ?
- 2- Si oui, quels en sont la méthode, la zone d'étude, la justification, les résultats ?

Acquisition d'un lot dans le Grand-Bois

« Pour compenser les impacts du projet sur la flore, le promoteur envisage l'acquisition d'un lot du Grand-Bois. Cette mesure vise à assurer la protection des plantes rares qui y sont localisées (...) Cette acquisition impliquerait que la gestion de ce site serait confiée à un groupe écologiste. (...) il pourrait s'agir de favoriser l'acquisition par le groupe écologiste. Il s'agira alors de la seule partie du Grand-Bois bénéficiant d'une protection intégrale, puisque la totalité du Grand-Bois est actuellement partagée entre divers propriétaires privés. » (page 5-99).

« (...) le promoteur envisage d'acquérir ou de favoriser l'acquisition d'un lot du Grand-Bois par un groupe écologiste sur lequel la présence de plusieurs ESDMV (espèces susceptibles d'être déclarées menacées ou vulnérables) est confirmée... » (page 5-73).

Il faut d'abord souligner que le Centre d'interprétation du milieu écologique du mont Saint-Grégoire (CIME mont Saint-Grégoire), un organisme écologique qui œuvre depuis 20 ans en protection de l'environnement à Mont-Saint-Grégoire et dans le Haut-Richelieu, est propriétaire depuis plusieurs années d'un lot dans le Grand-Bois situé tout près du site projeté.

Il faut ensuite souligner que le promoteur utilise uniquement l'expression « envisager l'acquisition », plutôt que la forme future « acquérera » qu'il utilise habituellement pour les actions qu'il a décidé d'entreprendre.

* * * * *

- 1- Quelle est la description exacte du lot dont l'acquisition est envisagée ?
- 2- Compo-Haut-Richelieu a-t-il déjà entrepris des démarches auprès du propriétaire du lot dont l'acquisition est envisagée ? Si oui, à quel stade les démarches se retrouvent-elles présentement ?
- 3- Compo-Haut-Richelieu a-t-il déjà entrepris des démarches auprès d'un organisme écologique en vue d'une acquisition ou d'une gestion du lot dont l'acquisition est envisagée ? Si oui, quels sont les organismes auprès de qui les démarches ont été faites et à quel stade les démarches se retrouvent-elles présentement ? Si non, quel est le nom du ou des organismes écologiques envisagés par Compo-Haut-Richelieu ?
- 4- Quelles sont les conditions que Compo-Haut-Richelieu envisage imposer pour assurer que l'organisme écologique choisi assure effectivement la protection de la flore du Grand-Bois ?

Réponse, ou confirmation de réponse, à transmettre par écrit à :
Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu
C.P. 120, Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0 www.aged.qc.ca

Effets du LES projeté sur l'emploi

« L'aménagement du LES entraînera des retombées positives pour la main-d'œuvre locale et régionale (...). Le projet pourrait ainsi permettre une certaine consolidation de la l'emploi actuel, à un moment où le taux de chômage affectant certaines municipalités de la zone d'étude est relativement élevé. » (page 5-93).

Il faut souligner que la durée de la phase d'aménagement (excluant les périodes d'arpentage, d'obtention de permis et d'appel d'offres) ne durera que 5 mois (page 4-49). L'effet sur le taux de chômage ne pourrait donc être que très minime.

« En période d'opération du site, les retombées sur la main-d'œuvre seront limitées particulièrement aux transports des déchets et des matériaux d'emprunt (sablères). Le nouveau LES n'augmentera pas de façon significative la situation actuelle en matière d'emploi pour le transport. Il pourrait avoir cependant quelques retombées positives pour le prélèvement (achat des matériaux) et le transport des matériaux d'emprunt (...) » (page 5-94).

« L'exploitation du site donnera lieu à la création d'emplois directs et indirects (...) » (page 5-95).

Les énoncés de Compo-Haut-Richelieu semblent donc ne pas être totalement cohérents en ce qui a trait à l'augmentation de l'emploi pendant la période d'exploitation du site.

L'emploi chez les camionneurs de la région qui transportent les déchets générés dans le Haut-Richelieu n'augmentera certainement pas parce que le site d'enfouissement est situé plus près; l'emploi pourrait même diminuer. Les camionneurs de l'extérieur de la région qui transporteront la très grande majorité des déchets au site projeté, ceux générés à l'extérieur du Haut-Richelieu, n'engageront vraisemblablement pas de conducteurs du Haut-Richelieu; ils conserveront à leur emploi leurs conducteurs actuels.

* * * * *

1- Quel est l'estimé du nombre de mois-personnes d'emploi générés dans le Haut-Richelieu durant la période d'aménagement du site et quelle est la nature de l'emploi ainsi généré ?

2- Quel est l'estimé du nombre de mois-personnes d'emploi générés dans le Haut-Richelieu par année d'exploitation du site pour le transport des matériaux d'emprunt ?

3- Quel est l'estimé du nombre de mois-personnes d'emploi additionnels générés dans le Haut-Richelieu par année d'exploitation pour le transport des déchets ?

4- Quel est l'estimé du nombre de mois-personnes d'emploi direct additionnels générés dans le Haut-Richelieu par année d'exploitation et quelle est la nature de l'emploi ainsi généré ?

5- Quel est l'estimé du nombre de mois-personnes d'emploi indirect additionnels générés dans le Haut-Richelieu par année d'exploitation et quelle est la nature de l'emploi ainsi généré ?

Réponse, ou confirmation de réponse, à transmettre par écrit à :

Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu

C.P. 120, Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0 www.aged.qc.ca

Effets du LES projeté sur la valeur des immeubles

« La présence du lieu d'enfouissement sanitaire risque peu d'affecter la valeur des résidences, compte tenu des mesures qui seront prises (...) » (page 5-87).

« Dans les faits, après les premières années d'opération, la valeur des propriétés devrait se conformer au marché régional. » (page 43 du Rapport synthèse).

Ces deux énoncés ne paraissent pas très cohérents : l'un parle de l'absence d'effets, l'autre admet un changement (qui n'est certainement pas une augmentation) au cours d'une période initiale non définie (les 25 premières années ?).

« D'autre part, la présence du site actuel n'a pas affecté la valeur des terrains présents dans la zone d'étude, car des maisons ont été construites pendant l'exploitation du site actuel. » (page 5-87).

« Les constructions d'habitation dans les années 80, alors que le site existant était exploité selon les anciennes normes, (...) est la preuve » que la valeur des propriétés devrait se conformer au marché régional (page 43 du Rapport synthèse).

Le fait qu'il y ait eu de la construction pendant que l'ancien site était en exploitation ne démontre aucunement que les immeubles déjà construits n'avaient pas une valeur moindre que le marché régional. Et que dire des immeubles qui ont été construits au cours des huit dernières années, où le site était fermé et sous le coup d'une injonction de la Cour.

Il s'agit seulement d'évaluer la variation de la valeur marchande des immeubles en place au début de l'exploitation du LES projeté.

* * * * *

- 1- Quel est l'estimé de la diminution de la valeur marchande des immeubles durant la période initiale d'exploitation du LES projeté ?
- 2- Quelle étude justifie cet estimé et quelle est la durée de cette période initiale ?
- 3- Quelle est l'étendue de la zone d'étude prise en considération dans l'établissement de cet estimé ? A-t-on inclus les résidences situées sur la Route 133, entre l'Autoroute et le Rang des 54 ?
- 4- A-t-on fait un estimé séparé de la diminution de la valeur marchande des exploitations agricoles ? Si oui, quels en sont la méthode, la zone d'étude, la justification, les résultats ?
- 5- A-t-on fait un estimé séparé de la diminution de la valeur marchande des commerces agro-touristiques dans une large région avoisinant le LES projeté ? Si oui, quels en sont la méthode, la zone d'étude, la justification, les résultats ?

Réponse, ou confirmation de réponse, à transmettre par écrit à :

Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu

C.P. 120, Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0 www.aged.qc.ca

Voies d'accès au LES projeté

« Deux parcours principaux sont empruntés pour accéder au site :

- à partir de la Route 133, le Rang des 54;
- à partir de la Route 104, le 4^{ème} Rang, puis le 3^{ème} Rang et finalement le Rang des 54.

Ces parcours apparaissent comme ayant le moins d'impact sur la sécurité routière puisqu'ils ne permettent pas la circulation des camions à travers les zones résidentielles. L'utilisation du second parcours identifié ne vise à répondre qu'aux besoins locaux. Tous les camions provenant des municipalités avoisinantes circuleront plutôt par la Route 133 et le Rang des 54. Aucun camion, à l'exception de ceux répondant aux besoins locaux, ne devra circuler à travers la partie urbaine de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.» (page 3-100).

* * * * *

- 1- Quel chemin le camionneur devra-t-il emprunter pour rejoindre la Route 133 : l'Autoroute 10, ou l'Autoroute 35, ou à son choix ?
- 2- Si une voie d'accès est imposée, quelles seront les mesures prises pour s'assurer que l'autre voie d'accès ne soit jamais utilisée ?
- 3- Comment Compo-Haut-Richelieu définit-elle une zone résidentielle ? (À souligner, par exemple, qu'il y a 38 résidences sur une distance de 1 km sur le Rang des 54, et un grand nombre de résidences (en excès de 100) sur la Route 133 entre l'Autoroute 35 et le Rang des 54 ?
- 4- Quelle sera la voie d'accès des camions apportant des matériaux d'emprunt au site ?
- 5- Comment concilier l'énoncé ci-devant avec le fait que le tableau 5.14 (page 5-37) spécifie qu'il y aura deux fois plus de passages sur le 3^{ème} Rang Nord que sur le 4^{ème} Rang ?

Réponse, ou confirmation de réponse, à transmettre par écrit à :
Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu
C.P. 120, Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0 www.aged.qc.ca

Débits de circulation actuels

- 1- Compo-Haut-Richelieu donne le débit actuel de circulation sur la Route 133 (entre l'Autoroute 35 et le Rang des 54). Est-ce que ce débit a été établi avant ou après que le camionnage, autre que local, ait récemment été interdit entre l'Autoroute 10 et l'Autoroute 35 ?
- 2- Le débit sur certaines routes a été réparti entre 'Auto' et 'Poids lourds' (page 5-37). Quelle définition Compo-Haut-Richelieu donne-t-elle à 'Poids lourds' ?
- 3- Depuis l'interdiction du camionnage autre que local, comment le débit se répartit-il entre 'Auto' et 'Poids lourds' sur la portion de la Route 133 que les transporteurs de déchets devront utiliser ou, si c'est laissé à leur choix, sur chacune des deux portions à partir du Rang des 54 jusqu'à une autoroute (page 3-100) ?
- 4- Comment le débit se répartit-il entre 'Auto' et 'Poids lourds' sur la Route 104 à l'intersection du 3^{ème} Rang (page 3-100) ?
- 5- Comment Compo-Haut-Richelieu concilie-t-elle les débits quotidiens donnés au tableau 5.14 (page 5-37) et à la page 5-89 et les débits répartis en trois périodes de 8 heures donnés au tableau 3.20, page 39 de l'Addenda N° 1 ?
- 6- Compo-Haut-Richelieu peut-il confirmer en particulier les débits de circulation donnés au tableau 3.20, à la page 39 de l'Addenda N° 1, pour le Rang du Grand-Bois qui paraissent huit fois trop élevés ?

Spécifications en rapport avec le camionnage

- 1- Est-ce que tous les camions transportant des déchets générés à l'extérieur de la MRC du Haut-Richelieu emprunteront obligatoirement la Route 133 pour atteindre le Rang des 54 ?
- 2- Quel sera le tonnage moyen des camions transportant des déchets générés à l'extérieur de la MRC du Haut-Richelieu ?
- 3- Quel sera le tonnage moyen de camions transportant des déchets générés dans la MRC du Haut-Richelieu ?
- 4- Quel sera le tonnage moyen de camions transportant des matériaux d'emprunt au site du LES projeté ?
- 5- De quelle municipalité proviendront les camions qui circuleront sur le 3^{ème} Rang Nord, sur la Montée du Grand-Bois et sur le Rang du Grand-Bois (page 5-37) ?

Accroissement de la circulation

- 1- Compo-Haut-Richelieu spécifie que « 1 voyage équivaut à 2 passages » (page 5-40). Quelle est la donnée correcte sur la Rang des 54 : 104 passages par jour (page 5-40) ou 106 voyages par jour (pages 21 et 36, Addenda N° 1) ou 102 camions par jour (page 5-89) ?
- 2- Quel débit quotidien représente 29 camions par jour (page 5-89 et pages 21 et 36, Addenda N° 1) ?
- 3- Le débit quotidien pour les camions transportant des matériaux d'emprunt sera de 6 passages par jour durant les sept premières années d'exploitation (page 5-89); quel sera-t-il au cours des 18 années subséquentes ?
- 4- Compo-Haut-Richelieu peut-elle confirmer l'interprétation suivante des données du tableau 5.14 (page 5-37) : un camion provenant du Rang du Grand-Bois, un camion provenant de la Montée du Grand-Bois et un camion provenant du 4^{ème} Rang constituent les trois camions circulant sur le 3^{ème} Rang, puis deux autres camions provenant du 3^{ème} Rang Nord se joignent à ces trois camions pour un total de cinq camions, en supplément des camions se rendant au site en provenance du Nord sur le Rang des 54 ?

Réponse, ou confirmation de réponse, à transmettre par écrit à :
Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu
C.P. 120, Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0 www.aged.qc.ca

Impacts du camionnage

- 1- Étant donné que le camionnage autre que local est maintenant interdit sur la Route 133, comment Compo-Haut-Richelieu justifie-t-elle que « la circulation des camions sur la Route (...) 133 n'est pas considéré comme une source d'impact, compte tenu de l'achalandage habituel (...) » (page 5-53) ?
- 2- N'ayant dévoilé aucune donnée sur la circulation de poids lourds sur la Route 104, comment Compo-Haut-Richelieu justifie-t-elle que « la circulation des camions sur la Route 104 (...) n'est pas considéré comme une source d'impact, compte tenu de l'achalandage habituel (...) » (page 5-53) ?
- 3- Compo-Haut-Richelieu a-t-elle considéré l'impact sur les immeubles des vibrations engendrés par les poids lourds circulant sur les routes d'accès, très souvent bâties sur fonds de terre argileuse ?
- 4- Compo-Haut-Richelieu a-t-elle considéré l'impact sur la sécurité routière découlant de la présence de poids lourds sur une portion du chemin des Patriotes, ou Route 133, une route tortueuse où les deux municipalités en cause avaient demandé et obtenu l'interdiction du camionnage autre que local pour des raisons de sécurité entre autres ?
- 5- Compo-Haut-Richelieu considère-t-elle que les données très scientifiques de niveau sonore moyen sur 12 heures ou sur 24 heures sont pertinentes pour représenter l'impact sonore que les personnes résidents sur les routes d'accès devront subir en raison de 106 passages de camions, la plupart des poids lourds, par journée de 12 heures (9 camions à l'heure, un camion à toutes les 6,5 minutes) ?

Mont-St-Grégoire, le 7 décembre 2000.

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'environnement
Edifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque est, 30ième étage
Québec Qc G1R 5 V7

Monsieur le ministre,

Je désire m'inscrire auprès de BAPB en tant que requérant d'une audience publique sur le projet "Agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase Inc., localisé dans la MRC du Haut-Richelieu" que Compo-Haut-Richelieu Inc. vous a soumis.

Je considère que ce projet aura un impact négatif sur la qualité de vie de ma famille, diminuera la valeur de notre propriété et augmentera les risques routiers.

L'implantation de ce type d'activité commerciale dans le Grand-Bois met en danger ce dernier. Le Grand-Bois de même que le site du Frère André sont des composantes du développement touristique de notre région.

Ce projet va à l'encontre de la mission première de Compo-Haut-Richelieu Inc. qui est de favoriser la récupération des déchets.

Veuillez agréer monsieur le ministre l'expression de mes meilleurs sentiments,


Jacques ALLARD

St-Athanase, le 7 décembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René Lévesque. 30 ième étage
Québec, Qc
G1R 5V7

Objet : Projet de site d'enfouissement par Compo-Haut Richelieu

Monsieur le ministre,

Merci de votre décision de donner au Bureau des audiences publiques sur l'environnement, le mandat de tenir des audiences publiques dans le dossier mentionné en titre.

Je suis concerné par ce projet particulièrement dû au fait que Compo-Haut Richelieu se propose d'acheminer les déchets à enfouir en circulant avec de lourds camions à travers ce qui est essentiellement un quartier résidentiel, où la circulation lourde est interdite à cause des inconvénients et du danger quelle représente. Je serai directement affecté par la circulation et la présence du site parce que je demeure près de celui-ci et directement se les voies d'accès proposées.

Ce projet vise à importer annuellement, dans la MRC du Haut Richelieu 300,000 tonnes de rebuts provenant d'autres MRC et ce, principalement dans le but de donner à la compagnie privée MATREC un site d'enfouissement qu'ils puissent contrôler.

Je vous invite à prendre vous-même connaissance du projet étant convaincu que vous en comprendrez la démesure par rapport aux besoins réels et l'inadéquatesse du projet. De plus tout ce projet sent le complot, l'attitude et les agissements de certains maires de la MRC Haut-Richelieu ne s'expliquant dans mon esprit, qu'en posant l'hypothèse qu'ils y ont un intérêt personnel. Une chose est claire, ce projet permettra à certains spéculateurs de s'enrichir au détriment de la population.

Le promoteur réel du projet est la MRC Haut-Richelieu par son intérêt à 60% dans Compo-Haut Richelieu. Cependant ils se soustraient à la loi d'accès à l'information en argumentant que Compo est une entreprise privée. Comment est-il possible que les lois du Québec soient si mal faites qu'elles permettent de déclarer privée une entreprise détenue à 60% par les citoyens via une MRC et à 40% par une entreprise privée? C'est pourtant le jugement du juge Mailloux de la cour du Québec.

Je me propose de présenter un mémoire lors des audiences du BAPE et à cette fin, demande d'être inscrit comme requérant d'une audience publique et ce même si la tenue d'une telle audience a déjà été décidée.

Recevez, monsieur le ministre, mes salutations distinguées.


Yves-Claude Arcand

Saint-Athanase, le 7 décembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec QC G1R 5V7

Monsieur le ministre,

C'est avec une très grande satisfaction que j'ai pris connaissance de votre décision de donner au Bureau des audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique sur le projet « Agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc. localisé dans la MRC du Haut-Richelieu » qui vous a été soumis par Compo-Haut-Richelieu inc.

Malgré la « belle présentation » qui a été faite du projet lors de la séance d'information publique du 23 novembre dernier et en dépit des affirmations contraires soutenues par le promoteur dans son étude d'impact, qui contient au moins une grossière erreur que je peux démontrer, je considère que ce projet aura des répercussions négatives importantes dans toute la région avoisinant le site proposé: sur le milieu naturel; sur la qualité de vie des personnes qui résident près du site ou sur les voies d'accès, et j'en suis; sur la valeur des propriétés et des fermes; sur la productivité des exploitations agricoles; sur la fréquentation des nombreux commerces agro-touristiques, tables champêtres et fromageries dont ne parle pas l'étude d'impact et, enfin, sur la réputation générale de tout le Haut-Richelieu. Si la municipalité de Saint-Athanase est « encore » peu connue, celle de Mont-Saint-Grégoire, jusqu'à présent, représente pour beaucoup de gens l'endroit où l'on aime aller aux pommes ou à la cabane à sucre. Est-ce que ça deviendra aussi *la place yousse qu'y'a ène grosse dompe* ?

De plus, je considère que ce projet est totalement démesuré par rapport aux besoins de la communauté du Haut-Richelieu. Alors que le gouvernement s'apprête à donner aux MRC le pouvoir de refuser l'importation de déchets provenant de l'extérieur de leur territoire, la MRC du Haut-Richelieu, de son côté, associée à son partenaire privé MATREC, ouvre toutes grandes ses portes et souhaite accepter, rentabilité oblige (\$\$\$), les déchets de toute la Montérégie. Je suis convaincu que la majorité de la population de la région n'appuie pas une telle politique d'importation massive: la foule de plus de 350 personnes présentes à la séance d'information du 23 novembre dernier en témoigne éloquemment. Rappelons-nous Schumacher: « Small is beautiful. »

Auriez-vous l'obligeance de demander au BAPE de m'inscrire en tant que requérant d'une audience publique, même si le mandat de la tenir a déjà été donné.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

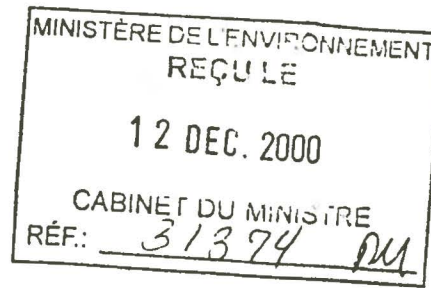


Michel Bessette



Le 7 décembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Ville de Montréal
Service des parcs, des jardins
et des espaces verts

Objet : Demande d'audience publique pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement du centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc. par Compo-Haut-Richelieu.

Monsieur le Ministre,

Nous aimerions par la présente vous transmettre une demande d'audience publique pour le projet susmentionné. Nous sommes extrêmement préoccupées par les impacts potentiels de ce projet sur l'environnement et particulièrement sur l'intégrité écologique du Grand bois de St-Grégoire.

Nous poursuivons des travaux sur la conservation des espèces végétales indigènes vulnérables et menacées au Québec et au Canada depuis plusieurs années. Au cours de ces travaux, nous avons eu la chance de constater l'exceptionnelle diversité floristique du Grand bois de St-Grégoire, un large massif forestier si bien conservé, au cœur d'une région fortement agricole où les boisés sont petits, morcelés et par conséquent appauvris. La zone visée pour l'agrandissement du centre d'enfouissement abrite actuellement une des plus grandes colonies de phégoptère à hexagones (*Phegopteris hexagonoptera*) du Québec. Cette espèce retrouvée dans seulement 8 localités au Québec, se verra prochainement désignée « espèce vulnérable » par votre ministère. La réalisation du projet tel que présenté par Compo-Haut Richelieu, entraînera la destruction totale de l'habitat actuel de la phégoptère à hexagones. Aussi, plusieurs autres espèces figurant présentement sur la liste québécoise des espèces susceptibles d'être désignées vulnérables ou menacées se trouvent dans le Grand bois de St-Grégoire, risquant par conséquent d'être aussi affectées par ce projet.

Il nous apparaît donc extrêmement important d'exprimer nos préoccupations quant aux impacts potentiels du projet et de vous fournir l'ensemble des informations dont nous disposons sur la situation des espèces risquant d'être affectées, dans le cadre d'une audience publique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées et nos souhaits d'agréable fin d'année.

Marie-Claude Provencher
Botaniste

Andrée Nault
Chercheure

Rachel Léger
Chef de division Collections vivantes et
Recherche et développement scientifique



4777, avenue Pierre-De Coube
Montreal (Québec) H1V 1B3
Telephone : (514) 868-3000
Télécopieur : (514) 868-3065



Le 20 novembre 2000

Monsieur Paul Bégin, Ministre de l'Environnement
Cabinet du Ministre
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est,
Québec (QC) G1R 5V7

Objet : demande d'audience publique, projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc. par Compo-Haut-Richelieu

Monsieur le Ministre,

Le Centre d'interprétation du milieu écologique (CIME) du mont Saint-Grégoire se réjouit de votre décision de donner au Bureau des audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique sur le projet « Agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc. localisé dans la MRC du Haut-Richelieu » que Compo-Haut-Richelieu inc. vous a soumis.

CIME mont Saint-Grégoire est un organisme à but non lucratif qui œuvre depuis 20 ans à la protection de sites naturels dans le Haut-Richelieu et à l'éducation relative à l'environnement. Depuis plusieurs années, CIME s'intéresse au Grand Bois de Saint-Grégoire qui est un des derniers boisés d'importance dans notre région. CIME est d'ailleurs propriétaire d'un terrain dans le Grand Bois et ce, à des fins de conservation.

L'étude déposée par Compo-Haut-Richelieu ne nous convainc pas que les impacts de ce projet seront mineurs. Le choix du site nous apparaît également très discutable. Dans l'état actuel des choses, toute diminution de la superficie de ce boisé nous apparaît contraire aux orientations du gouvernement du Québec qui préconise une augmentation des aires protégées au Québec. Compte tenu de la valeur écologique indéniable du Grand Bois, tant par sa diversité biologique (325 espèces de plantes répertoriées) que par la présence de nombreuses espèces désignées menacées ou susceptibles de l'être, toute atteinte à son intégrité devrait être empêchée et les actions de conservations devraient elles, être favorisées.

Par conséquent, nous demandons au BAPE d'inscrire le Centre d'interprétation du milieu écologique (CIME) du mont Saint-Grégoire comme requérant d'une audience publique, même si le mandat de la tenir lui a déjà été donné.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La directrice

Renée Gagnon

Le 25 novembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30 étages
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

M. Bégin,

J'aimerais par la présente vous faire part de mon grand désarroi face au méga projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du centre d'enfouissement sanitaire de St-Athanase Inc. Par Compo-Haut-Richelieu.

J'ai assisté à la séance d'information qui s'est tenue le 23 novembre 2000, et j'ai été complètement sidéré de constater à quel point l'étude d'impact de Compo-Haut-Richelieu était biaisée et remplie de faussetés et de demi-vérités. Cette étude banalise bien des choses entre autre ce qui me concerne le plus : **Le camionnage**. Nous habitons sur le tronçon qui sera le plus sollicité c'est à dire. le chemin des Patriotes (route 133) et le rang des 54. Saviez-vous que ce trajet que devront emprunter chaque jour plus de 200 à 250 camions à vidanges d'environ 20 tonnes chacun est très dangereux, qu'il est parsemé de courbes abruptes (environ une dizaine) entre l'autoroute 10 et le rang des 54, qu'il est situé sur le bord de la rivière Richelieu donc très fréquemment affecté par de grands brouillards opaques rendant la visibilité nulle, qu'il est également régulièrement couvert de glace noire ayant déjà par le passé occasionné de nombreux face à face qui ne pardonnent presque jamais puisque ce chemin rencontre et que la vitesse est assez élevée. J'ai du mal à imaginer le constat que ce sera avec autant d'achalandage car en plus d'être lourdement chargés ils seront suivi de d'autres chargements puisque l'inauguration d'un tel site accroîtra la circulation locale de toutes sortes (gravier, sable, matériaux) et j'en passe ! La circulation deviendra extrêmement bruyante, la pollution, la vibration de nos maisons ainsi que les odeurs nauséabondes feront parti de notre quotidien et nous rendrons qui sait, peut-être même malade!

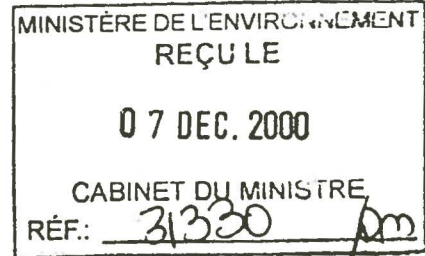
Je crois que je suis déjà malade à l'idée qu'un tel projet s'installe dans mon quartier. Sommes-nous donc des citoyens de si basse classe pour qu'on nous impose une chose pareille sous prétexte que nous sommes habitués aux inconvénients d'un dépotoir.

Il y a 7 ans, nous nous sommes fait construire ici car nous aimions le paysage des montagnes, nous aimions la vue et la brise du Richelieu. Nous pensions pouvoir élever notre famille de 3 enfants en toute quiétude et voilà que si ce projet se réalise, nous devons désormais constamment craindre de prendre la route 133, nous n'aurons plus jamais la tranquillité d'esprit puisqu'il faudra vivre avec le bruit infernal des nombreux chargements qui freineront pour tourner sur le Rang des 54, nous ne respirerons plus la brise du Richelieu sans avoir à inhaler en même temps l'odeur des vidanges, et que dire de la dévaluation de notre maison, oui, qui voudra acheter une maison située en plein cœur d'un trafic monstre de camions d'ordures, c'est à fendre l'âme que de se trouver dans une situation pareille. Je crois que les citoyens du secteur ont déjà assez donné en endurant pendant 25 ans les inconvénients du dépotoir de St-Athanase. Pourquoi ne pas trouver un coin de pays délaissé et relier une route exclusive à ce genre d'activité afin de ne plus jamais incommoder qui que ce soit avec cela.

Nous avons l'une des plus belles régions de la province, **de grâce ne permettez pas qu'elle devienne la poubelle de la Montérégie**. Les points que j'ai mentionnés sont bien peu nombreux en comparaison de tous les autres que je n'ai pas énumérés comme les problèmes d'eau que nous aurons provenant de nos puits, l'assèchement des terres agricoles, la contamination des sols, l'impact sur le tourisme et l'avenir de la région qui en sera hypothéqué. C'est pourquoi nous vous demandons de tenir une audience publique car c'est le seul recours que nous avons et la situation est critique !

Sincèrement,

Lynda Audet & Roger Lapierre



St-Athanase, le 30 novembre 2000

Monsieur Paul Bégin,
Cabinet du ministre,
Ministère de l'Environnement,
Edifice Marie-Guyart, 30ième étage,
675, boul René-Lévesque Est.
Québec, Québec.
G1R 5V7.

Référence: Compo Haut-Richelieu et son
projet d'un site d'enfouissement
à St-Athanase.

La présente est une demande officielle
d'audience publique sur la référence
sus-mentionnée.

Monsieur le Ministre,

Jeudi, le 23 novembre dernier, j'ai assisté à une réunion dirigée par le BAPE concernant le projet d'un site d'enfouissement à St-Athanase.

A cette rencontre étaient présents les intervenants suivants en plus du BAPE :

- _ une personne du Ministère de l'Environnement
- _ le promoteur du projet sus-mentionné COMPO HAUT-RICHELIEU
- _ des représentants de l'Association pour une gestion des déchets dans le Haut-Richelieu A.G.E.D.
- _ environ 350 personnes représentant des familles risquant d'être touchées par le projet d'une façon ou d'une autre.

La soirée s'est déroulée en trois étapes :

- 1e Le BAPE nous a expliqué la raison de sa présence;
- 2e Le promoteur nous a expliqué avec quelques tableaux le projet;
- 3e Les personnes qui désiraient poser des questions ont eu l'occasion de le faire.

Monsieur le Ministre,

J'ai, par le passé, assisté à des réunions d'information mais jamais aussi traumatisante que cette dernière.

Dans la salle ça faisait réellement pitié. Il n'y avait que rage, frustration, violence verbale contenue avec grande difficulté, et tellement d'émotions que les gens qui espèrent une réponse satisfaisante, en avait la bouche bée et tremblante de rage en écoutant la réponse stupide du promoteur.

A chacune des questions posées, la réponse floue, incomplète ou inexistante soulevait des tollés prouvant que le promoteur ne connaissait rien au projet.

Pour vous donner un exemple des réponses stupides auxquelles nous avons eu droit.

Le promoteur n'est pas encore au courant que le lieu choisi pour son supposé futur site d'enfouissement frôle entre autre une érablière, une superbe table champêtre qui devient comme au fil d'années de labeur à travers la province, une fromagerie biologique, etc. Il y a beaucoup d'autres exemples à donner. J'ai l'impression que le promoteur ne connaît pas la région et peut-être même pas lui-même.

Dans un premier temps, à force d'insister, le promoteur a dit qu'environ 50 camions de déchets passeraient quotidiennement devant nos portes. Il a fini par admettre après moult questions que ce serait au moins 220 camions plutôt que 50.

Le promoteur dit qu'il n'y aura aucun impact sur le tourisme qui vient de partout visiter notre très belle région.

Le promoteur a insisté à maintes reprises sur le fait qu'il n'y aurait aucun inconvénient à implanter un dépotoir de 36 hectares, sur notre qualité de vie et ce, même sur l'évaluation de nos maisons ...

Voyons, Monsieur le Ministre, Compo Haut-Richelieu nous prend-il pour des arriérés.

Un site d'enfouissement de 300,000 tonnes de déchets qui proviendraient à 10 % de la M.R.C. et à 90 % de l'extérieur avec ses camions passant inlassablement devant notre porte entr'ouvert ne puisse pas nous déranger..? C'est nous prendre pour le dépotoir de la province. NON MERCI.

Des centaines de camions de déchets dont les conducteurs auront à loisir la chance de profiter de la vue magnifique de la rivière Richelieu et fuir les visiteurs. NON MERCI.

Un risque de désastre écologique pour nos fermes, notre tourisme, notre faune, notre flore, nos nappes phréatiques, notre rivière, notre qualité d'air, notre droit à un minimum de paix, etc... sans mentionner notre tranquillité d'esprit à fournir à nos enfants un coin de pays encore propre, pur et sécuritaire. NON MERCI.

Avoir, pendant plus de trente ans, vécu avec le site d'enfouissement Lebeau pour finalement s'en défaire en 1993 et commencer encore une fois et en beaucoup plus gros, c'est nous demander d'abdiquer devant l'absurdité. Je crois que nous avons beaucoup donné en tant que région de ramassage de déchets de tous et chacun. Personne n'a le droit de nous imposer ce sacrifice à nouveau.

Des centaines de jeunes familles se sont construites au fil des ans un chez-soi sécuritaire pour leurs enfants. Des centaines de familles ont un puits artésien. Et ces centaines de familles n'ont que le ramassage des ordures une fois la semaine comme service et pourtant, nos taxes ne sont pas les plus basses, je vous l'assure.

Tout ce projet m'apparaît comme une simple question d'argent pour quelques privés et tout semble se jouer autour du secret, de l'absurdité et de l'amour du gain. De toute façon, la chose n'est pas nouvelle dans les nouvelles entreprises.

VOYONS DONC, se faire dire par le promoteur qu'il n'y aura aucun impact, c'est carrément rire de nous.

Monsieur le Ministre,

En février 2001, nous serons en audience publique et nous aurons le droit de dire haut et fort et de façon légitime et démocratique notre mécontentement face à cette situation. Nous aurons également le droit en toute légalité d'exiger des réponses claires et précises à nos questions et enfin nous aurons le droit de nous exprimer librement face à ceux qui auront à prendre la décision ultime qui peut orienter le cours de notre vie.

Nous nous préparons présentement avec toute l'énergie dont nous disposons à engager une lutte sans merci contre Compo Haut-Richelieu et son projet.

Que Compo Haut-Richelieu avec ses intérêts financiers personnels n'ait pas le pouvoir de nous enlever notre sentiment d'appartenance à cette magnifique région du Haut-Richelieu.

Que Compo Haut-Richelieu ne vienne pas polluer notre qualité de vie et celle de nos enfants. Que le Conseil de Compo Haut-Richelieu ne vienne pas nous imposer une situation qu'il ne voudrait avoir dans leur rue.

Que Compo Haut-Richelieu ne ruine pas la vie de ceux qui ont eu à cœur de travailler à se construire un avenir.

Que Compo Haut-Richelieu ne nous prive pas de l'héritage que nous voulons laisser à nos survivants.

Monsieur le Ministre,

Vous avez le pouvoir et la possibilité de nous aider dans une cause juste et humaine, nous avons confiance dans votre jugement.

Nous sommes persuadés que lorsque le temps sera venu de mettre les pendules à l'heure, vous saurez prendre la bonne décision pour les citoyens qui seront lésés par le projet.

Un résident parmi beaucoup d'autres, de la région historique du Haut-Richelieu.

Robert Chagnon
Robert Chagnon,

8 décembre 2000

Monsieur Paul Begin
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Résident de Mont-Saint-Grégoire depuis 1987, je suis depuis toujours un citoyen concerné par l'environnement en général plus spécifiquement par la réduction et réutilisation à la source. Je me sens donc concerné par les projets pouvant avoir un impact environnemental.

Comme il y a présentement un projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase par la compagnie Compo-Haut-Richelieu et que l'agrandissement projeté se trouve dans ma municipalité, je me sens d'autant plus concerné et interpellé.

Suite au mandat que vous avez donné au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour rendre publique l'étude d'impact et de réaliser la période d'information et de consultation publiques concernant ce projet, le BAPE organisa une séance d'information à laquelle j'ai assisté le 23 novembre dernier à Mont-Saint-Grégoire.

Depuis cette séance d'information, plusieurs questions me sont venues à l'esprit concernant ce projet, plus spécifiquement sur la situation du projet dans un contexte de développement durable.

En conséquence, comme ce projet risque d'avoir des impacts environnementaux à court et long terme, et dans un esprit d'information et de participation du public au processus décisionnel, je vous demande d'organiser la tenue d'audiences publiques concernant ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Claude Chagnon

Tremblay, Manon

De:
Envoyé: 30 novembre, 2000 10:51
cab.ministre@menv.gouv.qc.ca
Objet: centre d'enfouissement de st athanase

Mesieur Paul Bégin

Suite a la dernière réunion au sujet du site d'enfouissement de St Athanase personne n'est en mesure de donner des informations précises concernant ce site , on répond par des peut-être ou un étude bidon de la compagnie a révélé que , mais aucune certitude ou précision n'est apporté .

Je vous fait une demande pour avoir plus de précision sur les sujet

- 1= Qui a eu la briante idée d'implanter un dépotoire dans un quartier résidentiel
- 2= Pourquoi on s'implante dans un secteur boisé et très sensible comme Le GRAND BOIS a 2KM de la Riviere RICHELIEU
- 3= Que va t'il arriver avec nos puits, si on pompe la surface de l'eau de 20 pieds, l'eau vient de la surface et non sous terre il aura assechement des puits en plus si on polue cet même surface qui voudra boire de cet eau
- 4= Quel sera la valeur des propriétés si on voit 300 camions a déchet passer par jour en plus des 100 camions de terre et on ose dire qu'on va s'habituier a ce trafic ??? vous seriez intéressé a acheter ma propriété
- 5= Qui va s'occuper des mouettes et corneilles
- 6= Référence journal de Chambly 1991-2-3 l'eau dans tout les cours d'eau et ruisseau, etait verte et très polluée et tout les poissons etait mort raport des techniciens du ministere de l'environement expérience vécu avec l'ancien dépotoire
- 7= Qui va payer pour la réparation des routes???
- 8= Je crois que la région a fait sa part pendant 25 ans
- 9= Il serait préférable de s'instaler sur le bord d'un autoroute dans un boisé moin sensible et moins près d'une rivière cela me parait logique
- 10= Quel est la garantie (Monétaire) que fournira la la compagnie pour la dépriciation des propriétés l'eau, et la qualité de vie.

M. Le Ministre j'aimerais avoir une vraie réponce a ces questions

Merci

Gaetan Charbonneau

Demande d'audience publique

Je demande une audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de St-Athanase inc. sur le territoire de la MRC Haut-Richelieu par Compo Haut-Richelieu.

Les motifs de ma demande et mes interets sont les suivants:

1- En moyenne 106 camions (212 aller-retour) de 80 000 lbs chacun a chaque jour (de 7:00 hres a 19:00 hres) viendront tourner autour de ma propriete coin Chemin des Patriotes et Rang des 54
Cela represente 1 camion chaque 3 min.24 sec

Problemes occasionnes :

Deteriorations dues aux vibrations causees par cet immense achalandage
"Pollution par le bruit; moteurs, freinage cause par l'etat de la chaussee"
Diminution de la qualite de l'air causee par les differents nuages de poussiere qui seront souleves par le passage de ces camions
Devaluation de ma propriete ; QUI veut une demeure ou passe 212 camions chaque jours ?
Deterioration de ma qualite de vie ; nous ne pourrons plus ouvrir les fenetres l'ete ...poussiere !!!
Entretien excessif de la piscine ...particules terreuses dans les poussières

2-Compo-Haut-Richelieu veut deservir la Monteregie au complet **POURQUOI ?**
beaucoup de \$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

Pour s'enrichir ils sont pret a tout ! Les dechets de la Monteregie sont presentement enfouies dans de mega sites dont Lachenaie etc.Compo-Haut-Richelieu nous informe qu'il economiserait \$ 160 000.00 par an en transport si le site de St-Athanase etait re-ouvert.Ils investiront \$ 42 000 000.00 la premiere annee Ils veulent me faire croire que c'est la vrai raison ???
Personne investie \$ 42 millions pour sauver un grand total de \$ 4 millions en 25 ans.Les interets des 42 millions valent plus que ca.

ILS ACCUMULERONT DES FORTUNES SUR LE DOS DE CITOYENS HONNETES QUI ONT MIS TOUS LEURS AVOIRS DANS LEUR PROPRIETE

3- La Monteregie accumule 800 000 tonnes de dechets annuellement
le site St-Athanase pourra en prendre 300 000 les autres 500 000 continueront d'aller a Lachenaie et autres mega centres.

Pourquoi ne pas continuer a envoyer TOUS les dechets (800 000 tonnes) dans les mega centres et **LAISSER le site de St-Athanase FERME**

Compo-Haut Richelieu n'aura qu'a augmenter ces prix pour tenir compte des augmentations des couts d'essence
POURQUOI faut-il re-ouvrir un site qui fut ferme en 1993 ?

Nous en avons assez a ce moment la ! **Sommes-nous des citoyens de deuxieme classe** pour avoir a subir le traitement (augmenter) une seconde fois ???

4- Quels sont les impacts des sulfure d'hydrogene (H₂S tres toxique) qui seront emis et brules sur le site ? sur la qualite de l'air ? Sur l'ozone ? Sur le rechauffement de la planete ?

Je suis convaincu que RIEN a été fait à ce sujet !

"MAIS CE N'EST PAS GRAVE nous dit COMPO-HAUT -RICHELIEU , les GENS du coin sont HABITUÉS aux inconvénients d'un dépôt "

FOUTESE !!! POUR QUI CE PRENNENT-ILS ?

Laissez -NOUS LE DROIT FONDAMENTAL QUI EST DU À TOUS LES QUÉBÉCOIS ET QUÉBÉCOISES: NOTRE QUALITÉ DE VIE ...

Sinon à quoi sert NOTRE INDÉPENDANCE ???

Renee Clement
Jean Pierre Dutrisac
Renee Clement et Jean Pierre Dutrisac

2008-12-05

Le 7 décembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Cabinet du Ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30e étage
675 Boul. René Lévesque Est
Québec, Qué.
G1R 5V7

OBJET: Projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Saint-Athanase par Compo-Richelieu.

Monsieur le Ministre,

La présente est une demande d'audience publique concernant le projet ci-haut mentionné.

J'étais présente lors de la soirée d'information du BAPE en novembre dernier. Les quelques informations données par Madame Fecteau, représentante de Compo-Richelieu ont suscité plusieurs inquiétudes. Le projet aura doublement des impacts en ce qui nous concerne: nous avons une résidence à Mont St-Grégoire et une entreprise familiale à Richelieu.

Les inquiétudes concernant ma résidence:

Ma résidence est à un moins d'un kilomètre du monument du Frère André au 55 rang du Grand Bois. J'y demeure depuis septembre 1991.

Eau: Il y aura rabattement du niveau de l'eau de 2 à 3 mètres. Madame Fecteau a d'abord affirmé que selon des simulations il y aurait impact que quelques mètres dépassant la zone tampon pour ensuite finir son énoncé, en contradiction, que s'il y a un impact ce serait les puits du Grand Bois qui pourraient être affectés. Notre puit est peu profond comme la majorité des résidents de Mont St-Grégoire. Je risque donc de manquer d'eau potable.

Vibration: Mme Fecteau a affirmé qu'il n'y a aucune étude d'impact qui a été faite concernant les vibrations. Elle ne demeure sûrement pas dans le rang Grand Bois. Lorsque des camions passent il y en a des vibrations. Même si le rang Grand Bois ne serait pas la route d'accès principale au site, il y aura une circulation lourde accrue donc plus de vibrations entraînant ainsi des risques de dommages à nos maisons.

Les routes: Je circule régulièrement sur le 3e rang et le rang des 54 pour me rendre au travail. On évalue une moyenne quotidienne de 106 camions, donc 212 passages de camions sur une période de 12 heures. En période de dégel, il y aura augmentation de ce nombre car les camions seront moins chargés. Il ne sera plus sécuritaire de circuler sur cette route. Devrais-je faire un détour par Marieville augmentant ainsi le temps pour me rendre à destination et ma consommation de carburant? Je peux vous affirmer que même s'il y a une centaine de panneaux de signalisation avec limite de vitesse et interdiction de stationner, les camionneurs n'en feront qu'à leur tête car selon leurs propres mots, la Sûreté du Québec a d'autres chats à fouetter qu'à surveiller les camions.

Vents: La direction des vents dominants est sud-ouest et les résidents qui en seront affectés sont ceux du rang Grand Bois. Les vents apporteront vers nos maisons les odeurs nauséabondes et bruits de machinerie lourde. Ces odeurs limiteront nos activités extérieures. Qui se plairaient à faire un pique-nique ou un barbecue assaisonnés d'odeurs de sites d'enfouissement??? Il arrive encore qu'il y en ait des ces odeurs lorsqu'on circule sur le rang des 54 et j'en ai parfois des haut le coeur et pourtant je ne me considère pas une personne dédaigneuse.

La valeur de nos maisons: pas de qualité de vie dans notre environnement = baisse de valeur de nos maisons. Notre hypothèque, elle, ne baissera pas pour autant.

Le futur: Le site a une durée de vie de 25 ans. Mais il y a toujours la possibilité que Compo-Richelieu voudra

continuer en agrandissant dans le rang Grand Bois. Le site sera alors derrière chez moi. Peut-être même que cet agrandissement est prévu pour bien avant la période de 25 ans.

Mes inquiétudes concernant l'entreprise familiale:

L'entreprise familiale, un parc de maison mobile, est situé sur la Montée Daigneault près de l'intersection du Chemin des Patriotes à Richelieu.

Il existe déjà un problème de circulation lourde à cette intersection depuis que Burger King et Dunkin Donut ont fermé interdit l'accès à leur stationnement aux camions lourds en juin 1997. Les camionneurs-clients stationnent le long de l'accotement sur le Chemin des Patriotes. Ne sont pas rares les situations où il est impossible de sortir de la Montée ou de l'une des cinq entrées des commerces du coin en toute sécurité car les camions nuisent à la visibilité. On a même vécu le fait d'avoir à emprunter la voie en sens inverse.

Et en ce qui nous concerne de plus près est que les deux entrées du parc sont situées sur la Montée Daigneault. Des camions viennent y faire demi-tour et ce, malgré qu'elles soient bien identifiées "entrée privée, interdit aux camions lourds" et malgré le fait que la Montée Daigneault est aussi interdite à la circulation lourde. La Sûreté nous dit qu'elle a d'autres chats à fouetter et elle ne veut pas donner de contravention. Le Ministère des Transports ne veut pas changer la signalisation sous prétexte d'encourager les commerçants du coin. Nous avons envoyé une plainte à Madame Béland à Chateauguay en mai dernier. Nous avons rencontré à plusieurs reprises Réjean Bessette et Martin Lareau, maire et inspecteur, de Notre Dame de Bonsecours maintenant Richelieu. Il semble bien qu'il n'y a aucune volonté politique à régler le problème et c'est encore nous qui en payons et en paierons la facture. **Conclusion:** l'ouverture du site = plus de camions sur le chemin des Patriotes = plus de camionneurs clients de Burger King et Dunkin Donut = circulation lourde accrue dans nos entrées privées = usure prématurée du pavage = dépenses accrues que nous ne pourrons jamais récupérer. Même en refilant la facture à nos locataires, on peut à peine récupérer un maigre 5% de notre dépense.

Le prix à payer pour enfouir les déchets de la Montérégie et du Grand Montréal est trop élevé. Il n'y aura plus de qualité de vie ni à ma résidence, ni au travail. Toutes ces années de travail et d'efforts pour améliorer notre sort seront anéantis par la réalisation de ce projet.

Louise Ravary





(Antérieurement Comité de mise en valeur de la Vallée du Richelieu)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT REÇU LE 11 DEC. 2000 CABINET DU MINISTRE RÉF.: 31352 / DM
--

Le 8 décembre 2000

Monsieur Paul Bégin
 Ministre de l'environnement
 Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
 675, boul. René-Lévesque Est
 Québec (Québec)
 G1R 5V7

ENVOI PAR TÉLÉCOPIEUR
 (418) 643-4143
 (original par courrier)

Objet : **Audiences publiques du BAPE sur le projet de Compo-Haut-Richelieu**
 Sujet : **Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc. sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu par Compo-Haut-Richelieu.**

Monsieur le Ministre,

Le COVABAR est un organisme qui travaille présentement à développer une approche de gestion par bassin versant dans une vision de développement durable pour la rivière Richelieu. Cette approche devrait aider les décideurs et la population à prendre les décisions relatives au développement intégré des ressources et des activités d'un territoire donné en s'assurant que chacun des aspects de la prise de décision soit considéré de façon tripolaire (aspect économique, environnemental et social) en fonction de leurs impacts sur la qualité de vie des personnes et le respect du milieu naturel.

Notre présente intervention découle du fait que ce projet aura une influence marquée sur la gestion du territoire et sur la santé et la qualité de vie de gens vivant dans le bassin versant de la rivière Richelieu.

C'est pourquoi nous demandons que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tienne des audiences publiques sur ce projet afin que la population touchée par ce projet puisse avoir les informations pertinentes et l'opportunité de s'exprimer sur ce projet controversé.

Si l'importation de ces matières résiduelles ne sont vouées qu'à l'enfouissement, comme c'est prévu dans ce projet, ce sera inacceptable au point de vue d'une gestion intégrée des ressources du territoire. Ces matières résiduelles devraient être considérées comme une ressource ayant une valeur économique importante pour la collectivité et, de ce fait, être considérées comme matières résiduelles à recycler. Le réinvestissement de ces ressources dans la chaîne de production de biens constitue un pas en avant sur plusieurs aspects pour l'ensemble du Québec. C'est ce que nous soutiendrons, s'il nous est permis de présenter le point de vue du COVABAR lors de ces audiences.

[Signature] 12

1, 27 057 2000 16:30 430-484 0034

Le 8 décembre 2000

Lettre adressée à Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'environnement

Objet : Audiences publiques du BAPE sur le projet de Compo-Haut-Richelieu.

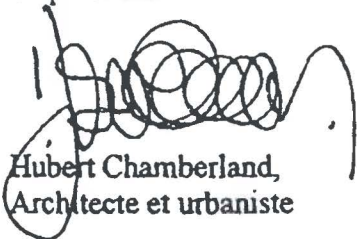
2/...

De plus, nous croyons que Compo-Haut-Richelieu doit faire des efforts plus importants afin d'augmenter la participation des gens au recyclage de ces matières résiduelles et aussi mettre en place un programme de compostage relatif, notamment, à la sensibilisation des personnes et entreprises et à la mise en place de structures d'accueil facilitant le recyclage à la source, qui permettrait de réduire de façon significative le tonnage devant se retrouver dans les sites d'enfouissement sanitaire.

Pour toutes ces raisons, nous réitérons notre demande que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tienne des audiences publiques sur ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président du COVABAR



Hubert Chamberland,
Architecte et urbaniste

c.c. Membres de l'Assemblée nationale dont les territoires des comtés sont inclus en partie ou en totalité dans le territoire du bassin versant de la rivière Richelieu

- M. Bernard Landry, député de Verchères
- M. André Chenail, député de Beauharnois-Huntingdon
- M. Jean-Pierre Charbonneau, député de Borduas
- Mme Louise Beaudoin, députée de Chambly
- M. Jean-Paul Bergeron, député d'Iberville
- Mme Fatima Houda-Pépin, députée de La Pinière
- M. François Beaulne, député de Marguerite-d'Youville
- M. Serge Geoffrion, député de Laprairie
- M. Sylvain Simard, député de Richelieu
- M. Léandre Dion, député de Saint-Hyacinthe
- M. Roger Paquin, député de Saint-Jean
- M. David Payne, député de Vachon

St-Athanase, le 8 décembre 2000

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT RICHÉLIEU 08 DEC. 2000 CABINET DU MINISTRE RÉF: 3284 /dm

Monsieur Paul Bégin
Cabinet du Ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET : CENTRE D'ENFOUISSEMENT ST-ATHANASE

Monsieur le ministre,

La présente lettre a pour but de vous signifier mon intérêt d'être entendu lors des auditions publiques qui se tiendront en rapport avec l'agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc. localisé dans la MRC du Haut-Richelieu.

Mon intérêt principal réside dans le fait que mon épouse et moi sommes propriétaires d'une résidence riveraine au bord de la rivière Richelieu, dont nous avons fait l'acquisition en 1997 dans le but principal d'en faire notre lieu de retraite, prévue dans quelques années.

Les motifs de ma demande sont basés principalement sur le fait que l'étude d'impact préparée à la demande de Compo-Haut-Richelieu et se limitant qu'à deux kilomètres de rayon du site en question, fait abstraction, soit volontairement ou par ignorance, d'un impact majeur sur la qualité de vie et la sécurité des résidents du Chemin des Patriotes, où nous demeurons, soit la route 133 à proximité de l'intersection du Rang des 54 dans la Municipalité de St-Athanase.

Je profiterai de l'occasion qui me sera donnée pour suggérer une solution qui pourrait non seulement résoudre le problème que soulève le projet précité mais qui pourrait aussi être retenu dans d'autres cas de projet similaire.

Espérant que vous donnerez suite à cette demande, soyez assuré de ma plus grande collaboration pour la préservation de l'environnement pour notre génération et les générations futures.

Jean Comtois
Jean Comtois

St. Athanase le 6 Décembre 2000

M. le ministre de l'environnement,

La présente est une demande d'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du Centre d'enfouissement sanitaire de St. Athanase inc. sur le territoire de la MRC du Haut Richelieu par Compo Haut Richelieu.

C'est en tant que citoyen du Québec et résidant de la MRC du Haut Richelieu que je fais cette demande. Je crois en effet que la MRC et Compo Haut Richelieu témoignent de peu d'égards à l'endroit du projet de société que nous nous sommes donnés dans le Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008.

De plus, la MRC et Compo ont témoigné un total désintéressement envers les citoyens en plaçant ces derniers devant un fait accompli. Aucune information, aucune consultation; il en a résulté un profond sentiment d'impuissance même chez les élus locaux.

De plus, l'ensemble du projet semble avoir été monté dans le seul but de satisfaire les besoins immédiats et pécuniaires de Gestion Matrec.

Je demande cette audience aussi parce que je demeure à quelques 50 mètres de la principale voie d'accès au site et ce, depuis près de 25 ans. J'ai donc subi les affres de la proximité d'un site d'enfouissement pendant de longues années. À l'approche de la retraite, je suis nullement intéressé à revivre ce cauchemar et ce, sur une plus grande échelle.

De plus, étant dépendant de la nappe phréatique pour mon approvisionnement en eau potable, j'ai certaines craintes envers un projet basé principalement sur la rentabilité et les besoins d'une multinationale des déchets.

De plus, après avoir assisté à la réunion d'information, j'ai constaté que les préoccupations de l'étude d'impacts ne tenaient aucunement compte des préoccupations sociales, environnementales et pécuniaires des citoyens ne vivant pas exactement en bordure immédiate des voies d'accès au site.

J'espère une réponse positive de votre part.

Yves De Ladurantaye

Tremblay, Manon

Envoyé: 4 décembre, 2000 21:37
À: cab.ministre@menv.gouv.qc.ca
Objet: demande d'audience publique

Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Par la présente, je fais une demande d'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc. sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu par Compo-Haut-Richelieu.

Les motifs de ma demande sont que je demeure dans le rang des 54 a richelieu, route ou devront passer plus de 200 camions de vidanges par jours ce qui constitue une grave atteinte a ma qualité de vie actuel ainssi qu'a celle de ma famille.

L'ouverture de ce site aura pour moi des conséquences désastreuses.

en vous remerciant

Jean-louis de Munck

[<mailto:jl.demunck@sympatico.ca>](mailto:jl.demunck@sympatico.ca)



Fromagerie Au Gré des Champs
400, rg Saint-Édouard
Saint-Athanase, Qué
J2X 4J3
450-346-8732

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT REÇU LE 11 DEC. 2000 CABINET DU MINISTRE RÉF: 31366 /dm
--

mardi, 5 décembre, 2000

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec QC G1R 5V7

Objet : Requête d'audience publique concernant le projet d'agrandissement du site d'enfouissement Saint-Athanase soumis par Compo-Haut-Richelieu.

Monsieur le ministre,

Par la présente, nous faisons une demande d'audience publique en ce qui concerne le projet du site ci haut mentionné.

Les motifs qui motivent notre demande sont les suivants :

- *L'impact sur l'agro-tourisme n'a pas été évalué dans l'étude remise par le promoteur.*
- *La pollution, sous toutes ses formes, causée par la circulation des 106 camions par jour (on pourrait même dire 212 puisqu'ils doivent aller et revenir), n'a pas été considérée.*
- *De plus, l'impact sur l'environnement nous a paru être sous-évalué.*

Ce projet soulève en nous énormément d'inquiétudes. Nous exploitons une ferme laitière que nous avons acquise de nos parents en 1989. Elle est située à moins de 1 km de ce site. Depuis 5 ans nous avons mis toute notre énergie à la réalisation d'une fromagerie fermière. Nous fabriquons depuis avril 2000 un fromage de spécialité au lait cru. Un fromage de terroir qui est déjà vendu à travers la province dans les boutiques spécialisées. Nous avons même été approché par un américain pour l'exportation dans l'état du Vermont.

Ce qui démarque notre fromage c'est naturellement son terroir. Et le terroir, c'est le territoire; l'air que nos vaches respirent; l'eau que nos vaches boivent; le sol où pousse les plantes que nos vaches broutent allégrement. C'est cela et rien d'autre qui fait de ce fromage un fromage de grande qualité.

Si dans 10 ans se trouve un « dépotoir » contenant 3 millions de tonne de déchets à moins de 1 km. de notre ferme et fromagerie! Vous comprendrez Monsieur le ministre nos inquiétudes.

De plus, Monsieur le ministre, une forte proportion de notre clientèle est « touristique ». Ces gens décident de profiter d'une balade dans notre belle région pour venir se procurer notre fromage, et ils en font de même pour le vin, les pommes, le cidre, le chocolat fin, les repas champêtres et visiter les sucreries environnantes. Lorsqu'ils rencontreront autant de camions de vidange mentionnés dans l'étude, et que l'image du « dépotoir » sera collée à notre région, Monsieur le ministre, c'est certain que ces gens iront ailleurs.

Permettez-nous maintenant Monsieur le ministre une réflexion :

Nous croyons que la solution proposée, malgré son infrastructure assez moderne, en est une pour le siècle que l'on vient de quitter.

Dans 20 ans le même problème se reposera en plus d'avoir légué à nos enfants un héritage de 20 millions de tonne. Nous devons faire des choix durables.

Il existe de vraies solutions (Guelph en Ontario par exemple) qui seront durables dans l'avenir et qui nous rendront fier d'habiter notre région et notre province. Qui nous rendront fiers d'un gouvernement qui aura misé sur l'avenir. D'un gouvernement qui aura fait passer les intérêts de ses citoyens avant les intérêts privés.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



*Suzanne Dufresne
Daniel Gosselin*

Lundi 4 Decembre 2000

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT 06 DEC. 2000 CABINET DU MINISTRE RÉF.: 31284 / DM

Ministère de l'Environnement
Monsieur Paul Bégin Ministre
Edifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boul. René-Lévesque est
Québec, (P.Q.) G1R 5V7

Objet: demande d'audience publique
site d'enfouissement de
ST.-Athanase

Monsieur le Ministre

Par la présente nous vous demandons une audience publique suite au projet d'ouverture du site d'enfouissement ST.Athanase situé à Mont ST.Grégoire par la compagnie Compo-Haut-Richelieu.

- Les motifs invoqués sont :
- 1-Le zonage est résidentiel-agricole.
 - 2-Le bruit des camions circulant
 - 3-eau contaminé, vermine, odeur.

Tenant compte de tous ces motifs notre milieu résidentiel sera affecté grandement et c'est innacceptable.

Si les besoins de l'ouverture d'un site d'enfouissement qui servira à la grande collectivité alors il faut envisager.

- A-Un chemin régional.
- B-Une responsabilité de la grande collectivité.
- C-Dédomagement à prévoir pour la minorité .

Sujets qui seront soulevés lors de l'audience publique.

Signature: *M. and. S. Sullivan*

Nom.. ..

adresse:

Municipalité

Téléphone:..✓

S.V.P.: un accusé de réception.

GROUPE ACTIF EN ENVIRONNEMENT SOLUTION PLANETACTION INC.

886, rue Hébert #3, St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2H1

tél: (450) 358-9366

fax: (450) 464-8854

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT REÇU LE 08 DEC. 2000 CABINET DU MINISTRE 31284 / DM
--

Le 8 décembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

ENVOI PAR TÉLÉCOPIEUR
(418) 643-4143
(original par courrier)

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase Inc. sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu par Compo-Haut-Richelieu.

Monsieur le Ministre,

Le GAESP est un organisme qui travaille à l'amélioration de l'environnement sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu.

Notre présente intervention découle du fait que ce projet aura une influence marquée sur la gestion du territoire et sur la santé et la qualité de vie de gens vivant dans la région du Haut-Richelieu,

C'est pourquoi nous demandons que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tienne des audiences publiques sur ce projet afin que la population touchée par ce projet puisse avoir les informations pertinentes et l'opportunité de s'exprimer sur ce projet controversé.

Si l'importation de ces matières résiduelles ne sont vouées qu'à l'enfouissement, comme c'est prévue dans ce projet, cela sera inacceptable au point de vue d'une gestion intégrée des ressources du territoire. Ces matières résiduelles devraient être considérés comme une ressources ayant une valeur économique importante.

De plus nous croyons que Compo-Haut-Richelieu doit faire des efforts plus importants afin d'augmenter la participation des gens au recyclage de ces matières résiduelles et aussi mettre en place un programme de compostage (tel que prévu initialement dans la mission de Compo-Haut-Richelieu) qui permettrait de réduire de façon significative le tonnage devant se retrouver dans les sites d'enfouissement sanitaire.

Nous croyons que chaque MRC devrait prendre en charge la gestion des matières résiduelles sur son territoire avec toujours une vision de développement durable en tenant compte des aspects économique, environnemental et social.

2/...

Pour toutes ces raisons nous réitérons notre demande que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tienne des audiences publiques sur ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Vice-président du GAESP

A handwritten signature in cursive script, reading "Jean-Guy Payette".

Jean-Guy Payette,

Richelieu, Qc.
le 29 novembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, Boul. René-Levesque Est
Québec, Qc.
G1R 5V7

Référence: DEMANDE D'ÊTRE ENTENDU À LA SÉANCE D'AUDIENCE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-ATHANASE INC. SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU PAR COMPO-HAUT-RICHELIEU

Monsieur le Ministre,

Le 23 novembre dernier, j'ai assisté à une séance d'information publique animée par des personnes représentant le BAPE, avec la participation de représentants du promoteur COMPO-HAUT-RICHELIEU et du MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.

- 1) Le BAPE nous a bien expliqué sa raison d'être.
- 2) Bref exposé par le représentant du MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.
- 3) Le PROMOTEUR nous a présenté son projet à l'aide de diapositives.
- 4) PÉRIODES DE QUESTIONS: Compte tenu des affirmations du PROMOTEUR l'assistance fut très réservée malgré sa colère et frustration, la violence verbale fut contenue avec grande difficulté. À chacune des questions posées, la réponse du promoteur était incomplète ou tout simplement inexistante. Il faudra aller consulter les Centres de Consultation... toute une séance d'information!

J'ai pu constater que les études d'impact sur le milieu bâti, la circulation routière et le milieu visuel, pour ne nommer que quelques secteurs, sont fausses et ne représentent pas la réalité. Ces études se situent dans un monde fictif, inventées par le PROMOTEUR afin de faire passer son projet.

Personnellement j'habite sur le Rang 54 avec ma petite famille et j'ai des sueurs froides dans le dos juste à penser qu'un tel projet pourrait être approuvé.

Il est absolument impensable que le Rang 54 pourrait être le trajet de 260 camions par jours, et qu'il puisse être possible d'y vivre paisiblement. En plus de la sécurité hypothéquée, il faut aussi penser que ces camions à vidange, (si on se fie sur notre expérience vécue lorsque le présent site était ouvert) déversent leurs trop-plein sur la chaussée, ce qui produit une chaussée gluante et malodorante ainsi qu'une chaussée pleine de trous.

Aussi, il ne faut pas oublier la vibration que ces camions causent endommageant les structures des maisons.

Il faut aussi considérer le côté financier de la situation. Imaginez la dévaluation des propriétés touchées par ce projet. Je ne crois réellement pas que ce projet soit viable car trop de citoyens seraient touchés et affectés par les effets néfastes, pour ne pas dire dangereux.

Monsieur le Ministre,

Si vous représentez réellement la population, vous direz NON à ce projet. Je vous remercie à l'avance.

Luc Lamarre

LUC LAMARRE

Saint-Athanase, Qc.
le 29 novembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Référence: **Projet** d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du Centre
d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase par Compo-Haut-Richelieu.

Demande officielle d'être entendue à la séance d'audience publique.

Monsieur le Ministre,

Le 23 novembre dernier j'ai assisté à une séance d'information publique animée par le BAPE avec la participation du Ministère de l'Environnement et du promoteur Compo-Haut-Richelieu, tenue au Centre Communautaire de Mont-Saint Grégoire.

Cette séance d'information (**RÉVEIL BRUTAL**) fut tenue comme suit:

- 1) Le BAPE nous a expliqué sa raison d'être. (très bien).
- 2) Nous avons eu droit à un exposé très bref du représentant de votre ministère.
- 3) Le **PROMOTEUR** nous a présenté, avec diapositives à l'appui, son projet sucré afin que l'assistance avale la pilule plus facilement.
- 4) Les gens de l'assistance qui désiraient poser des questions ont pu le faire, et c'est là que le **RÉVEIL BRUTAL** se fut.

Le **PROMOTEUR** essayait de banaliser la plupart des questions (quand il avait une réponse) et ce n'est qu'avec insistance que l'on a pu avoir quelques réponses. Il faudra passer aux centres de consultation pour les réponses non disponibles à la séance. Et c'est à ce moment là que je me suis aperçu que les supposées **études d'impact** n'avait pas été faites correctement.

Une des réponses que l'on a pu arracher - c'est que **300,000 tonnes de déchets par année** cela représentait **130 camions par jour aller/retour, cela fait 260 camions par jour et non 50 comme il fut présenté par le PROMOTEUR.**

Malheureusement on doit se rendre et revenir du dit centre d'enfouissement et je n'ai pas vu d'étude d'impact à ce sujet. Le trajet que ces camions emprunteront passe juste devant chez moi.

IMPACT:

J'habite sur le Chemin des Patriotes (Bord de l'eau, Route 133, RR 2) depuis 1976 et j'ai très bien connu le temps où le site du Centre d'enfouissement Saint-Athanase Inc était ouvert.

- a) Au début, ce site était utilisé pour les ordures locales et pouvait être acceptable.
- b) Cependant, lorsqu'il y a eu grève à Montréal et que l'on dirigeait tout ce trafic chez nous, ce fut l'enfer. Ces gros camions passaient, devant chez moi sur le Chemin des Patriotes près du Rang 54, à toutes les 6 minutes (nous l'avions chronométré) et le trop plein de ces camions — (vous savez ce jus malodorant qui s'échappe du camion de vidanges que l'on aperçoit lorsque l'on a la chance d'en suivre un) se répandait sur la chaussée et nous laissait ce doux parfum gluant, et c'était pire dans le Rang 54, car ils ont le malheur d'avoir ce beau trafic en double.

Selon le PROMOTEUR et notre chère MRC qui est supposée voir à nos intérêts, 'Les répercussions sur l'environnement seraient mineures. Par contre, en ce qui concerne le milieu bâti, la circulation routière et le milieu visuel, elles seraient jugées moyennes dans 8% des cas.....'

J'aimerais savoir pourquoi ces gens nous prennent pour des abrutis.

PREMIÈREMENT: La valeur de toutes les propriétés situées sur le Chemin des Patriotes entre l'Autoroute 10 et la Route 35 ainsi que le Rang 54 seraient diminuées de moitié. Pouvez-vous vous imaginer la magnifique vue panoramique que nous avons, qui serait entre-coupée par la parade de camions de vidanges aux trois minutes. Ceci en autant qu'ils soient synchronisés, sinon ce sera la queue leu-leu.

DEUXIÈMEMENT: Est-ce que le PROMOTEUR et la MRC sont prêt à acheter toutes ces propriétés — car croyez-moi, même à 50% de la valeur actuelle, nous ne pourrions pas vendre. Vous savez que l'on est tenu de déclarer à tout acheteur éventuel toutes conditions qui pourraient affecter notre propriété. Ma propriété personnelle est présentement à vendre..... croyez-vous que j'ai des chances de vendre dans ces conditions.

Croyez-vous que cette dévaluation qui se reflètera dans les revenus de taxation pour les municipalités soit recommandable afin que le PROMOTEUR puisse faire des profits sur notre dos.

Nous avons ici un des plus beaux coins de la province, et je ne peux croire que votre ministère puisse approuver un tel projet, surtout lorsqu'on sait qu'il y a des endroits non bâtis près des autoroutes qui seraient moins endommageables pour l'environnement. Exemple: les terres à marais boisées et non-cultivables qu'il y a le long de l'autoroute 10 entre la route 30 et la route 35, il suffirait de construire une sortie et un accès de l'autoroute et les droits d'aucun citoyen ne seraient brimés.

CONCLUSION: Je n'ai que souligné une infime partie des **impacts néfastes** qui se produiront si jamais un tel projet était autorisé. Je laisse à d'autres la chance de vous faire part des différents autres impacts néfastes qui pourront les affectés. Je peux vous dire, cependant, que notre région se mobilisera pour contrer ce projet, quitte à procéder à un recours collectif car nous ne laisserons pas ce PROMOTEUR détruire nos fermes, notre tourisme, notre faune, notre flore, nos nappes phréatiques, notre rivière, notre qualité d'air, notre droit à un minimum de paix. Pour la plupart, les citoyens que vous représentez ont dû travailler dur pour amasser le plus gros investissement de leurs vies — leurs maisons —, aussi il ne faut pas laisser un PROMOTEUR venir détruire tous ces efforts collectifs afin d'augmenter ses profits.

Monsieur le Ministre,

Je suis persuadée que vous ne pourrez faire autrement que d'appuyer les citoyens que vous représentez et que vous saurez refuser ce projet.

Je demeure,

Monique Lamarre (Séguin)

Monique Séguin Lamarre

Richelieu, Qc.
le 29 novembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec, Qc.
G1R 5V7

**Sujet: PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DU
CENTRE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-ATHANASE INC. SUR LE
TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU PAR COMPO-HAUT-
RICHELIEU.**

**DEMANDE OFFICIELLE D'ÊTRE ENTENDU VERBALEMENT À LA SÉANCE
D'AUDIENCE PUBLIQUE.**

Monsieur le Ministre,

Ayant assisté à la séance d'information le 23 novembre dernier, animée par des personnes représentant le BAPE avec la participation de représentants du promoteur et du ministère de l'Environnement, j'aimerais émettre mes commentaires et être entendu à la séance d'audience publique.

Je ne suis pas satisfait des supposées études d'impact sur l'environnement. J'habite le Rang Saint Edouard, tout près du Rang 54. Je crois que les photos (diapositives) qui faisait partie de la présentation du promoteur ont été prises à partir de la chaussée devant ma propriété. D'après le représentant du promoteur, les répercussions environnementales seraient minimales. Vous m'excuserez si je ne suis pas de cet opinion.

Les études d'impacts sur le milieu bâti, la circulation routière et le milieu visuels sont nettement fausses. Personnellement, je subis déjà l'impact de ce projet car ma propriété est à vendre et une des premières questions posées se rapportent au futur site d'enfouissement. J'habite ce secteur depuis 1976 et je me souviens très bien le temps où le site du Centre d'Enfouissement Saint Athanase Inc. (Lebeau) était ouvert. Au début, la collecte locale pouvait être acceptable, mais lors de la grève de la carrière Miron, c'était réellement insupportable. Maintenant on veut recommencer et en pire.

En tant que représentant des citoyens, vous avez le devoir de refuser ce projet. Merci de votre attention.

Rock Lamarre

ROCH LAMARRE



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE

07 DEC. 2000

CABINET DU MINISTRE
RÉF.: 31329 / DM

M. Paul Bégin: Cabinet du Ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Manin-Guyard,
675 Bd René-Lévesque est
30^e étage
Québec, PQ - G1R-5V7

M. le Ministre!

Je vous demande un mandat d'audience publique
en ce qui a trait au projet du site d'enfouissement
de St-Athanase par Compco-Haut-Richelieu.

Ma demande est motivée par plusieurs raisons:

1) - Raisons indirectes qui est extrêmement négative
pour mon projet et pour l'ensemble de la
région du Haut Richelieu et Richelieu; qui aucune
étude ne semble avoir tenu compte.

J'ai loué une petite ferme sur le chemin des
Patriotes à Richelieu avec une option d'achat
pour l'an prochain, il est certain que si le
site de St-Athanase est réouvert, je ammenagerai
mon projet ailleurs.

J'ai l'intention d'y faire l'élevage de petit
animaux -ilève 100% naturel pour la Consomme-
tion humaine, Dont 95% de mon marché en sera
un d'exportation.



Mon inquiétude est basée beaucoup plus sur l'effet psychologique sur mes éventuels prospects acheteurs. S'ils viennent à savoir que mon élevage dit "NATUREL" sera situé à quelques kilomètres d'un site d'enfouissement de plus de 300,000 tonnes par année...

2) Je ne suis concerné collectivement parlant, par le fait que j'ai jamais un site d'enfouissement ne devrait être situé près d'une agglomération s'agissant en eau souterraine, surtout en l'an 2000.

3) Je ne suis concerné par le fait que la région de Mont-St-Gregoire a acquis depuis des générations et ce à coup d'effort de nos aïeux, une réputation faite en Micro-entreprises exploitant les produits d'érables, de pomme d'artisanat, produits agricoles sains etc... Un député dans cette région miracle a tous ses efforts fait depuis de décennies. Je parlais récemment à des gens de Montreal, leur annonçant la possibilité d'ouverture d'un site d'enfouissement; leurs réponses ont été unanime ("Le Peuple nous lève") on n'ira plus aux Paternes à sucre... Je ne mangerai plus de pomme provenant de la Région...

M. Le Ministre la région de Mont St Gregoire ne peut se faire une campagne de sensibilisation provinciale et même plus, pour faire savoir qu'ils auront un site écologique d'enfouissement de 300,000 tonnes par année!



alors qu'on sent que ce site servira plutôt que quel que intérêt financier de certaines personnes.

4) M. le ministre je me sens concerné parce que lors de la Soirée d'information, on nous a démontré un plan qui est basé à sa Base on motive afin de prévenir l'augmentation des futurs coûts de Transport. M. le ministre actuellement cela coûte 150,000 en coûts annuel de Transport et on essaye de nous faire accroire qu'il va falloir payer 4 Millions pour l'achat du site et 45 Millions en immobilisations. Même si les frais de Transport doubleront, ce serait plus rentable de laisser la structure de ramassage actuel tel quelle. Je crois que nous n'avons pas la même calculatrice que Compost-Richelieu et NATURE.

5) M. le Ministre en regardant le Consent d'administration au Ministère de l'habitation Financier de Compost-Richelieu et NATURE récupération vous y voyez la Relation...

Merci !
Yves Mailleur
YVES MAILLEUR

MONSIEUR PAUL BÉGIN
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
675, BOUL. RENÉ LÉVESQUE EST
30^E ÉTAGE QUÉBEC, QC

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT REÇU LE 13 NOV. 2000 CABINET DU MINISTRE RÉF.: 31076 / DCA

9 novembre 2000

OBJET : DEMANDE D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'AGRANDISSEMENT D'UN SITE D'ENFOUISSEMENT DÉJÀ PLEIN

MONSIEUR,

EN VERTU DE L'INVITATION QUE CONTIENT L'AVIS LÉGAL PUBLIÉ PAR COMPO-HAUT-RICHELIEU, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR TENIR SOUS PEU DES AUDIENCES PUBLIQUES CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT POSSIBLE DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-GRÉGOIRE. VOICI QUELS SONT LES MOTIFS À L'APPUI DE CETTE DEMANDE DE MA PART.

LE SITE ACTUEL A ÉTÉ EXPLOITÉ DE 1967 À 93. IL EST PLEIN. LA COUR A ÉMIS UNE INJONCTION POUR FAIRE CESSER LES ACTIVITÉS.

EN 1989 UNE DEMANDE D'AGRANDISSEMENT A ÉTÉ DÉPOSÉE AU MINISTÈRE POUR DES LOTS ADJACENTS, À MONT-SAINT-GRÉGOIRE.

EN 1992, LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE A ACCEPTÉ D'AUTORISER L'UTILISATION DE 33 HA DE TERRES POUR ENFOUISSEMENT. MAIS, EN 1993 VOTRE GOUVERNEMENT A ADOPTÉ LA LOI SUR L'AGRANDISSEMENT DES LIEUX D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS, ET ELLE PRÉVOIT, HEUREUSEMENT, QUE CE GENRE DE PROJET DOIT ÊTRE SOUMIS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE.

SANS CONTREDIT, LE GRAND PROBLÈME EST LE CONFLIT D'INTÉRÊTS ÉVIDENT QUE VIVENT DE NOMBREUX MAIRES DE LA RÉGION, QUI SONT JUGES ET PARTIE EN LA MATIÈRE PUISQUE COMPO HAUT-RICHELIEU EST AUSSI LEUR AFFAIRE, QUASI PERSONNELLE. ILS ADMINISTRENT COMPO ET VEULENT CET AGRANDISSEMENT, QUE LES GENS NE VEULENT PAS, PAS PLUS QUE LES GENS DE SAINT-HENRI, LORS DE L'AUTRE INCIDENT SOULEVÉ PAR LES MÊMES HOMMES D'AFFAIRE (CHARLES TREMBLAY DE MATREC).

LES QUERELLES DE CLOCHER ACTUELLES DANS LES TROIS MUNICIPALITÉS TOUCHÉES NE MÈNERONT NULLE PART, ET IL FAUT DES AUDIENCES PUBLIQUES

**POUR QUE CHAQUE GROUPE INTÉRESSÉ FASSE VALOIR SON POINT DE VUE DE
MANIÈRE ÉQUITABLE, EN PUBLIC.**

**LES ENJEUX SONT GROS SUR LE PLAN ÉCOLOGIQUE PUISQUE LE GRAND BOIS
EST MENACÉ. OR LA PERTE DE MILIEUX NATURELS EST UNE DES CAUSES
RECONNUES DE LA DIMINUTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE EN MILIEU
AGRICOLE.**

**FAIT À SOULIGNER, LA SITUATION EST D'AUTANT PLUS CRITIQUE QUE LES
MILIEUX FORESTIERS EN ZONE AGRICOLE NE COUVRENT PLUS QU'UNE
PORTION RESTREINTE DU TERRITOIRE, ICI.**

**EN OUTRE, NOTRE QUALITÉ DE VIE SERA MENACÉE À TOUT JAMAIS, NOUS QUI
VIVONS SUR LE TRAJET QU'EMPRUNTERAIENT LES CAMIONS DE LA SOCIÉTÉ
MATREK EN VENANT DE MONTRÉAL OU DE LA RIVE-SUD POUR DÉVERSER LES
DÉCHETS DE TOUT LE MONDE DANS NOTRE MILIEU. LEURS CHIFFRES SONT
CLAIRS — ET PUBLICS.**

**JE VOUS REMERCIE DE PRÊTER ATTENTION À CE PROBLÈME QUI BOULEVERSE
DES CENTAINES DE PERSONNES À SAINT-ATHANASE ET À SAINT-GRÉGOIRE.**

Rolande Meschen

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCANS

AVIS PUBLIC



Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc. sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu par Compo-Haut-Richelieu inc.

Avis est donné au public qu'il peut consulter le dossier afférent au projet susmentionné lequel comprend notamment une étude d'impact sur l'environnement préparée en vertu de la section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2). L'étude d'impact a été présentée au ministre de l'Environnement qui l'a rendu publique le 24 octobre 2000.

Le dossier incluant la liste des lots concernés est disponible pour consultation par le public aux centres de consultation et heures d'ouverture suivants:

Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

225, rue Saint-Joseph, Mont-Saint-Grégoire
Téléphone: (450) 347-5378
Lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Municipalité de Saint-Athanase

90, Route 104, Saint-Athanase
Téléphone: (450) 347-8716
Lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bibliothèque Adéard-Berger

180, rue Laurier, Saint-Jean-sur-Richelieu
Téléphone: (450) 357-2116
Lundi, mardi et vendredi: 13 h à 20 h 30; Mercredi: 10 h à 20 h 30;
Samedi et dimanche: 10 h à 17 h.

Université du Québec à Montréal

Bibliothèque centrale
Pavillon Hubert-Aquin, Section des publications gouvernementales
1255, rue Saint-Denis — local A.M. 100, Montréal (Québec)
Téléphone: (514) 987-4392
Lundi au vendredi de 9 h à 22 h et les samedis et dimanches de 12 h à 17 h.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (Montréal)

Centre de documentation
2, Complexe Desjardins, Tour Est, 18e étage, bureau 1817,
C.P. 245, succ. Desjardins, Montréal (Québec)
Téléphone: (514) 873-7790 et 1-800-463-4732 (sans frais)
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (Québec)

Centre de documentation
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec
Téléphone: (418) 643-7447 et 1-800-463-4732 (sans frais)
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tiendra une rencontre d'information à laquelle seront également présents les représentants du ministère de l'Environnement du Québec et de Compo-Haut-Richelieu inc. Cette rencontre se tiendra:

Le mercredi 15 novembre 2000 à 19 h 30

Centre communautaire de Mont Saint-Grégoire
45, rang de la Montagne
Mont Saint-Grégoire

Entre le 24 octobre et le 8 décembre 2000, toute personne, groupe ou municipalité peut demander par écrit au ministre de l'Environnement du Québec monsieur Paul Bégin, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, Québec G1R 5V7, la tenue d'une audience publique relativement à ce projet.

Cet avis est publié par Compo-Haut-Richelieu inc. conformément au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9) adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

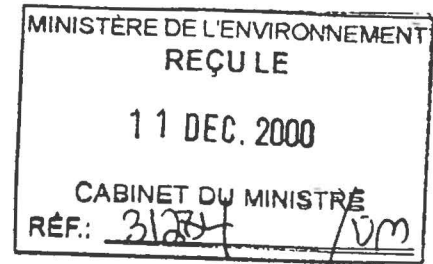
Donné à Iberville, le 19 octobre 2000

Louise Fecteau, Directrice générale

2007850

Ville de Richelieu, le 7 décembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30 étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7



Monsieur le Ministre,

J'aimerais, par la présente, vous faire part des motifs et intérêt en rapport au milieu visé par le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase Inc, sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu par Compo-Haut-Richelieu.

J'ai fait l'acquisition en juin 1999 d'une propriété sise au 2961, rang Saint-Édouard à Notre-Dame de Bon-Secours devenu depuis lors Ville de Richelieu afin d'y opérer une Table Campagnarde dans le style des Tables Champêtres. Cette Table Campagnarde « Chez Serge » poursuit le but d'offrir dans un cadre bucolique une cuisine raffinée mettant en évidence les produits du terroir qui foisonnent dans la région.

Le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase situé à moins de 1500 mètres de mon domicile constitue une nuisance directe sur ma qualité de vie personnelle et ayant des répercussions importantes sur l'opération commerciale de ma Table Campagnarde.

Les nuisances directes sur ma qualité de vie personnelle et commerciale sont intimement liées à:

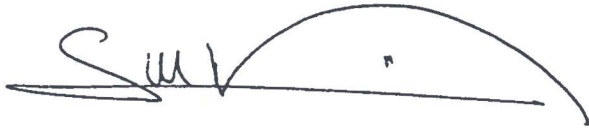
- . la pollution sonore en rapport au passage répétés des camions puisque ma propriété se situe à 250 au nord du rang des 54; voie que devraient emprunter les camions de déchargement;
- . la pollution visuelle puisque mon domicile fait face au site; le paysage ne constitue t-il pas une ressource qui sera défigurée même si le promoteur s'engage à en atténuer les effets ?
- . la pollution olfactive de part la combinaison des vents dominants et la proximité du site;
- . l'image peu flatteuse que l'agrandissement du site va exercer sur mon commerce qui prône le côté bucolique de ce merveilleux coin où l'Agro-Tourisme constitue une des plaques tournantes dominantes.

Permettez-moi également de souligner que la population environnante a déjà été contrainte à subir les inconvénients importants en rapport au site d'enfouissement Lebeau situé au même endroit, et ce durant 36 ans soit de 1957 à 1993. Ne trouvez-vous pas que c'est beaucoup demander aux citoyens concernés d'accepter pour encore 25 ans l'ouverture avec son agrandissement de ce site ?; notre « cour » n'a t-elle pas déjà été grandement utilisée, monsieur le Ministre ?

Je m'interroge également sur le fait que les camions vont emprunter la route 133 plus communément appelée Chemin des Patriotes dont la vocation touristique n'est plus à faire et de la promiscuité du site jouxtant le bois protégé de Saint-Grégoire.

Ce projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire constituera, advenant qu'il se réalise, une blessure béante en rapport à notre environnement immédiat qu'il sera bien difficile de cicatriser.

Je vous remercie, monsieur le Ministre, de l'intérêt manifesté à la lecture de cette lettre et vous prie de croire à l'expression de mes sentiments respectueux.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Méchain'. The signature is stylized with a large, sweeping arch over the letters 'e' and 'i'.

Serge Méchain

L'ÉCÔLE
07 DEC. 2000
CABINET DU MINISTRE
RÉF.: 31323 /om

Richelieu, le 05 Décembre 2000

M. Paul Bégin
Cabinet du Ministre
Ministère de l'environnement
Édifice Marie Guyart, 30e étage
675 Boul. René Lévesque
Québec, Qc
G1R 5V7

Monsieur,

La présente est pour vous faire part de notre grande stupéfaction face au projet de Compo-Haut-Richelieu qui consiste à rouvrir le centre d'enfouissement de St-Athanase sur le Rang des 54. Ce projet nous touche grandement car nous sommes situés près de l'intersection du Rang des 54 et de la route 133. Le 23 novembre 2000, à la soirée d'informations convoquée par le B.A.P.E., une personne de l'assistance a soulevé un des points très important et dont Compo-Haut-Richelieu n'a pu répondre, entre autre avec certitude, en ce qui a trait aux répercussions de l'abaissement de la nappe phréatique sur nos puits artésiens et sur les terres agricoles. Qui paierait la note si la qualité de l'eau que nous buvons se détériore? Si nos puits se dessèchent? A-t-on pensé également un seul instant aux multiples inconvénients qu'apporte la circulation de plus de 200 poids lourds qui passent et repassent devant nos propriétés? Pourquoi les résidents les plus touchés en ce qui concerne l'achalandage le plus important de tout le projet (soit la 10, la route 133 et plus de la moitié du Rang des 54) font partie de la M.R.C. de Rouville? Pourquoi nos élus de cette M.R.C. n'ont pas été consultés et invités à participer activement? Il est facile de décider d'un trajet lorsque personne ne peut s'y opposer surtout si on désire pelleter chez le voisin!!! Qui pense à notre sécurité? La route 133 est très sinueuse et nous avons connu ce qu'est voyager sur une route où le conducteur de poids lourds prend plus d'un pied sur la voie opposée afin de ne pas manquer sa courbe. Depuis l'interdiction aux camions, bien que la route 133 n'en est pas moins dangereuse surtout l'hiver, nous gardons notre vigilance mais circulons avec plus de quiétude.

Il y a quelques années, lorsque l'ancien centre d'enfouissement était en opération, certains irresponsables venaient la nuit déposer en bordure de la route du Rang des 54, des vieux pneus, banquettes d'auto et ordures de toutes sortes en espérant qu'une âme charitable parmi les conducteurs de ces camions de "vidanges" les ramasse. Est-il nécessaire de vous spécifier que ces ordures pouvaient y passer quelques semaines? Quel bel environnement!!!

Toutefois, notre plus grande inquiétude se situe au niveau de notre qualité de vie face à tout cet achalandage, l'envahissement d'oiseaux indésirables, l'air pur que nous respirons actuellement et bien entendu, la dévaluation certaine et importante de nos propriétés, que nous nous efforçons d'améliorer depuis tant d'années.

Nous vous demandons donc de tenir une audience publique car nous sommes convaincus que plusieurs d'entre nous partagent les mêmes opinions et qu'IL EST CRUCIAL que quelqu'un comprenne notre point de vue.

Merci de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prie d'agréer, Monsieur Bégin, nos salutations distinguées.

Bien à vous,



Mme Sylvie Ménard & M Serge Gendreau

Le 6 décembre 2000

Jacques Morazain

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec QC G1R 5V7

Par courrier électronique : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

Monsieur le ministre,

J'appuie votre décision de donner au Bureau des audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique sur le projet « Agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc. localisé dans la MRC du Haut-Richelieu » que Compo-Haut-Richelieu inc. vous a soumis.

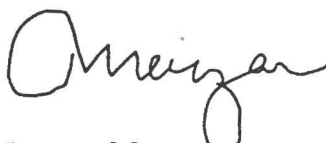
Ce projet va avoir des répercussions négatives importantes dans la région avoisinant le site proposé : sur le milieu naturel, sur la qualité de vie des personnes qui résident près du site ou sur les voies d'accès, sur la valeur des résidences et des fermes, sur la productivité des exploitations agricoles, sur la fréquentation des nombreux commerces agro-touristiques et récréo-touristiques, et sur la réputation générale de tout le Haut-Richelieu.

Ce projet est totalement démesuré par rapport aux besoins de la communauté du Haut-Richelieu. Alors que le gouvernement s'apprête à donner aux MRC, en janvier prochain, le pouvoir de refuser l'importation de déchets provenant de l'extérieur de leur territoire, la MRC du Haut-Richelieu l'encourage sur le sien. Je suis convaincu que la majorité de la population de la région ne supporte pas une telle politique d'importation massive; mais on n'avait pas encore osé lui donner l'occasion de faire connaître son opinion sur le sujet.

Je suis aussi très inquiet du manque de transparence démontrée par la MRC du Haut-Richelieu et par Compo-Haut-Richelieu en regard de ce projet, en dépit du fait que Compo-Haut-Richelieu soit détenue à 60 % par la MRC, et que le projet soit donc financé à 60 % à même les taxes des contribuables du Haut-Richelieu. C'est un accroc majeur à la démocratie !

Auriez-vous l'obligeance de demander au BAPE de m'inscrire en tant que requérant d'une audience publique, même si le mandat de la tenir lui a déjà été donné.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Jacques Morazain



**Municipalité de
Saint-Athanase**

Vendredi, le 10 novembre 2000

Monsieur Paul Bégin, Ministre
Ministère de l'Environnement et de la Faune
675, boulevard René-Lévesque est
30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

Vous trouverez ci-inclus, copie certifiée conforme de la résolution numéro 20001106-408 concernant les audiences du BAPE dans le cadre du projet d'agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement relatif à ce dossier.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La secrétaire-trésorière adjointe

CBL/mdf

p.j. Résolution

Carole B. Laurin



Municipalité de
Saint-Athanase

Extrait du procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Athanase, tenue lundi soir le 6 novembre 2000, à 19h00, à la salle du conseil de Saint-Athanase, sous la présidence de Monsieur le Maire Maurice Bergeron

Sont présents Messieurs les conseillers Denis Belhumeur, Roméo Caron, Gabriel Dextrateur, Marc Raymond, Alain Després et Gaëtan Gagnon formant le conseil au complet.

Résolution no. 20001106-408

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient présentement une période de consultation publique sur le projet d'agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Athanase peut déposer un mémoire sur le projet ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Athanase a adopté le règlement numéro 444-000, intitulé « règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire à la municipalité de la Paroisse de Saint-Athanase » ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'approbation de ce règlement est en cours ;

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseil dans l'agrandissement du site sanitaire quant aux impacts négatifs.

POUR CES MOTIFS :

Monsieur le conseiller Alain Després propose, appuyé par Monsieur le conseiller Roméo Caron

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Athanase adresse à titre de requérant, une demande d'audience publique au ministre de l'Environnement et de la Faune, Monsieur Paul Bégin.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à procéder à l'engagement des professionnels requis pour la préparation du mémoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFIÉE COPIE CONFORME

CAROLE B. LAURIN
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Cet extrait du procès-verbal ne sera officiel qu'après son adoption par le conseil municipal.



Cabinet du ministre de l'Environnement,
ministre du Revenu et ministre responsable
de la région de la Capitale Nationale

Québec, le 20 novembre 2000

Madame Carole B. Laurin
Municipalité de Saint-Athanase
90, route 104
St-Athanase (Québec)
J2X 1H1

**Objet: Audiences publiques / Projet d'agrandissement du
Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase
inc.**

Madame,

Au nom du ministre de l'Environnement, ministre du Revenu et
ministre responsable de la région de la Capitale Nationale, monsieur
Paul Bégin, j'accuse réception de votre lettre du 10 novembre dernier
ainsi que du document qui l'accompagne, concernant l'objet cité en
titre.

Soyez assurée que votre correspondance sera transmise au ministre
dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les
meilleurs.

Le Directeur de cabinet adjoint,

Denis Michaud

DM/mtr

Édifice Mané-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@manv.gouv.qc.ca

Complexe Desjardins
150, rue Sainte-Catherine Ouest,
26^e étage, Tour Nord
Montréal (Québec) H5B 1A4

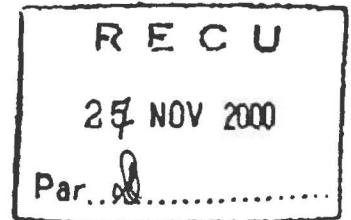
Téléphone : (514) 873-8374
Télécopieur : (514) 873-2413

SAINT-ATHANASE ✓	
Interne:	CB
Conseil:	
REÇU	
NOV 24 2000	
CDI:	
Classement:	
Initialement:	



Québec 

Cabinet du ministre de l'Environnement,
ministre du Revenu et ministre responsable
de la région de la Capitale Nationale



Québec, le 21 novembre 2000

Madame Christianne Pouliot
Secrétaire-trésorière
Municipalité de Mont-Saint-Grégoire
225, rue St-Joseph
C.P. 120
Mont-Saint-Grégoire (Québec)
J0J 1K0

Objet: *Demande d'audiences publiques / Centre
d'enfouissement sanitaire de St-Athanase inc.*

Madame,

Au nom du ministre de l'Environnement, ministre du Revenu et ministre responsable de la région de la Capitale Nationale, monsieur Paul Bégin, j'accuse réception de votre lettre du 17 novembre dernier ainsi que du document qui l'accompagne, concernant l'objet cité en titre.

Soyez assurée que votre correspondance sera transmise au ministre dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur de cabinet adjoint,


Denis Michaud

DM/mtr

Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

Complexe Desjardins
150, rue Sainte-Catherine Ouest
26^e étage, Tour Nord
Montréal (Québec) H5B 1A4

Téléphone : (514) 873-8374
Télécopieur : (514) 873-2413

 Ce papier contient 100 % de fibres recyclées, dont 75 % après consommation

MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

À une session ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 novembre 2000 et à laquelle sont présents

Monsieur Alain Déom, maire

et Messieurs les conseillers Jean-Paul Plourde, Jacques Morazain, Yvan Robert, Marcel Normandin et Denis Charbonneau

formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Déom, maire.

Également présents Madame Christianne Pouliot, secrétaire-trésorière
Monsieur Marc Drouin, inspecteur municipal.

Résolution numéro 2000-11-2250

Demande d'audiences au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Considérant que le projet de Compo-Haut-Richelieu inc. d'exploiter un site d'enfouissement de matières résiduelles consiste à remettre en exploitation le site d'enfouissement de Centre d'enfouissement sanitaire St-Athanase inc., qui est sous le coup d'une injonction de fermeture par la Cour depuis 1993 et qui est situé dans Saint-Athanase, et de l'agrandir dans Mont-Saint-Grégoire (« projet de Compo »);

Considérant que le ministre de l'Environnement a rendu publique l'étude d'impact du projet que Compo-Haut-Richelieu inc. lui a transmise;

Considérant que la réalisation du projet de Compo est susceptible d'entraîner des perturbations significatives de l'environnement naturel, du milieu social et du contexte économique dans la région avoisinant le site d'enfouissement projeté et dans tout le Haut-Richelieu;

Considérant que la réalisation du projet de Compo aurait des impacts qui sont susceptibles d'affecter de façon négative la qualité de vie des résidents, la valeur des immeubles et les activités agricoles et agro-touristiques dans la région avoisinant le site d'enfouissement projeté et dans tout le Haut-Richelieu;

Considérant que l'étude d'impact du projet de Compo qui a été rendue publique ne répond pas à toutes les questions et inquiétudes de la population et des organismes intéressés et contient des évaluations d'impact qui peuvent être réfutées ou contestées;

Considérant que la population et les organismes intéressés ont le droit d'obtenir toutes les données pertinentes sur le projet de Compo;

Considérant que la population et les organismes intéressés désirent faire part de leurs observations et objections au Bureau des audiences publiques sur l'environnement afin qu'il puisse transmettre au ministre de l'Environnement un rapport complet couvrant tous les aspects du projet et que le ministre puisse ensuite prendre une décision éclairée en regard du projet de Compo;

En conséquence

Monsieur le conseiller Jacques Morazain propose:

- Que le Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire demande au ministre de l'Environnement d'accorder le mandat au Bureau des audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique sur l'« Agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc. localisé dans la M.R.C. du Haut-Richelieu » qui est projeté par Compo-Haut-Richelieu inc. et dont il vient de rendre l'étude d'impact publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le 16 novembre 2000

signé. Alain Déom, maire

signé: Christianne Pouliot, secrétaire-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Christianne Pouliot, sec.-trésorière



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUVILLE

Le 30 novembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de
Saint-Athanase, enquête et audience publique du BAPE**

Monsieur le Ministre,

La MRC de Rouville est heureuse de votre décision à l'effet de confier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat d'entreprendre une enquête et une audience publique sur le « Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc. ».

À cet effet, nous vous transmettons, sous ce pli, copie de la résolution numéro 00-11-4305 du conseil de la MRC manifestant son désir de participer à l'audience publique du BAPE sur ce projet. Pour les motifs mentionnés dans cette résolution, le conseil vous demande donc une audience publique dans le cadre de l'audience publique que tiendra le BAPE à compter du 19 février 2001 et vous informe de l'intention de la MRC de Rouville de déposer et de présenter un mémoire à l'occasion de cette audience.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rosaire Marcil
Secrétaire-trésorier

RM/nv

p.j. (1)

c.c. : Mme Marielle Jean, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Mme Louise Beaudoin, députée du comté de Chambly
Municipalités de Marieville, Richelieu et Mont-Saint-Grégoire
Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUVILLE

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Session ordinaire du 22 novembre 2000 (20h00)
Salle du conseil, 500, rue Desjardins, Marieville

Sont présents: Mme Susie Dubois, maire de Rougemont, MM. Yvon Boucher, maire de Saint-Césaire, Clément Giard, maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu; Martial Gousy, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford, Raymond Guertin, maire de Richelieu, Rosaire Houle, préfet et maire d'Ange-Gardien, Sylvain Lapointe, maire de Marieville, Michel Picotte, maire de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, M. Rosaire Houle.

M. Rosaire Marcil, secrétaire-trésorier, et M. Francis Provencher, coordonnateur à l'aménagement, sont également présents.

Résolution numéro : 00-11-4305

8.1 Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase, enquête et audience publique du BAPE

Considérant que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu du ministre de l'Environnement le mandat d'entreprendre, à compter du 19 février 2001, une enquête et une audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase de Compo-Haut-Richelieu;

Considérant, dans le cadre de cette audience, que toute demande d'audience publique doit être parvenue au ministre de l'Environnement au plus tard le 8 décembre 2000;

Considérant que la Ville de Richelieu, par sa résolution numéro 00-11-247, demande au ministre de l'Environnement une audience publique relativement au projet de Compo-Haut-Richelieu et informe le ministre de son intention de déposer, lors de l'audience, un mémoire exposant la position de la ville face à ce projet;

Considérant qu'une partie du Grand-Bois de Saint-Grégoire, située sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, est visée par le projet de Compo-Haut-Richelieu;

Considérant que le Grand-Bois de Saint-Grégoire s'étend également sur le territoire des municipalités de Marieville et de Richelieu dans la MRC de Rouville et que celui-ci fait l'objet d'une affectation protection au premier projet de schéma d'aménagement révisé (PSAR 1) de la MRC de Rouville;

Considérant que la MRC de Rouville, par ses résolutions numéros 00-06-4180 et 00-03-4115 formulait un avis défavorable à l'égard du projet de règlement 305 modifiant le schéma d'aménagement et à l'égard du schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut-Richelieu, compte tenu que la partie du Grand-Bois de Saint-Grégoire visée par le projet de Compo-Haut-Richelieu y était identifiée lieu ou affectation enfouissement;



Résolution numéro : 00-11-4305 (suite)

En conséquence, il est proposé par M. Martial Gousy, appuyé par M. Yvon Boucher et résolu que le conseil de la MRC de Rouville :

1^o demande au ministre de l'Environnement, M. Paul Bégin, une audience publique sur le projet de Compo-Haut-Richelieu et informe le ministre de l'intention de la MRC de déposer un mémoire exposant sa position à l'égard de ce projet;

2^o accorde son appui à la résolution numéro 00-11-247 la Ville de Richelieu;

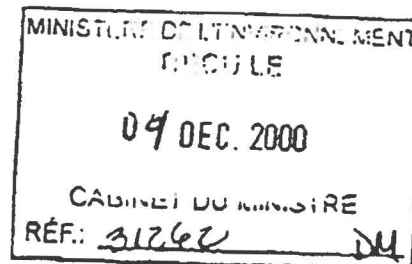
il est également résolu de transmettre copie de cette résolution au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, à la députée du comté de Chambly, aux municipalités de Mont-Saint-Grégoire, Marieville et Richelieu et à l'Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu.

Adoptée

Copie certifiée conforme ce
trentième jour de novembre 2000



Rosaire Marcil
Secrétaire-trésorier



Saint-Athanase, le 29 novembre 2000

- Monsieur Paul Bégin
Cabinet du Ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Le site d'enfouissement des Ordures de la Montérégie de Saint-Athanase.
Désapprobation de tous les citoyens.

Monsieur le Ministre,

À la lueur du projet du MRC du Haut-Richelieu et de COMPO-Haut-Richelieu de rouvrir le site d'enfouissement (dépotoir) du Rang des 54, nous, citoyens de la région, venons vous exprimer notre complet désaccord pour ce projet insensé qui menace notre environnement et notre qualité de vie. Les raisons qui motivent ce refus total sont les suivantes :

- Considérant l'achalandage constant de plus de 250 camions par jour passant cinq (5) jours/semaine sur le Chemin des Patriotes et du Rang des 54;
- Considérant la vibration que ces dits camions provoquent sur nos maisons (solage, fissures);
- Considérant la dévaluation par le fait même de nos propriétés;
- Considérant l'impact de la couche phréatique sur les terres de nos agriculteurs;
- Considérant l'étouffement des petits commerces de la région (fromagerie, sucre d'érable, pommes, petits fruits, etc.);
- Considérant que cet éventuel site d'enfouissement est à proximité des résidences;
- Considérant également le bruit que ces camions produiront;
- Considérant qu'il y a déjà assez de circulation rapide sur le Chemin des Patriotes sans cela;
- Considérant le bris des routes que cela entraînera;
- Considérant que nous serons obligés, via les municipalités, de défrayer le coût des réparations de routes (surplus de taxes);

- Considérant le fait que le site d'enfouissement est à proximité de notre belle rivière Richelieu;
- Considérant aussi les odeurs nauséabondes qui se répandront autour de nos résidences;
- Considérant la pollution des petits cours d'eau qui irriguent nos terres et qui se dirigent vers le Richelieu;
- Considérant que, dans le passé, nous avons déjà assumé un site d'enfouissement de ce genre pendant plusieurs années et que cela nous a occasionné toutes sortes de problèmes de pollution (cf. : articles parus, à l'époque, dans le Journal de Chambly « Le Richelieu »);
- Considérant que nous avons fait notre juste et quote-part à un projet de ce genre, à d'autres maintenant de s'investir!;
- Considérant que nous ne voulons pas vivre, encore une fois, ce cauchemar d'inconvénients et de pollution.

Pour toutes ces considérations, pour toutes ces raisons valables et justes, nous nous objectons, nous nous opposons, en tant que citoyens responsables et respectueux de notre exceptionnelle écologie, à ce projet d'enfouissement des ordures de toute la Montérégie.

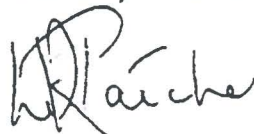
Nous ne tolérons plus un tel projet dans l'intérêt de quelques personnes ou quelle que soit la Compagnie. Trouvez un autre site beaucoup plus éloigné, isolé des résidences, des commerces et de nos belles rivières!

Monsieur le Ministre, espérant une réponse favorable à nos justes doléances, nous demeurons, monsieur Bégin, des citoyens à part entière, pleins d'espoir, de confiance à un Homme capable de remplir ses obligations parfois difficiles avec toute la lumière, l'habileté et la diplomatie que requiert votre fonction.

Monsieur Bégin, merci de nous entendre et acceptez nos salutations les plus distinguées.

Léopold Raïche,
Au nom des citoyens de la région

JB/dc



Ce 7 décembre 2000

*Monsieur Paul Bégin
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^{ième} étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec, (Qc.)
G1R 5V7*

*Référence: Compo-Haut Richelieu et son projet
d'un site d'enfouissement à St-Athanase*

*La présente est une demande officielle
d'audience publique sur la référence
sus-mentionnée*

Demande d'être entendu lors de l'audience publique

Monsieur le Ministre,

Jeudi le 23 novembre dernier, j'ai assisté à une réunion dirigée par le BAPE concernant le projet d'un site d'enfouissement à Saint-Athanase.

À cette rencontre étaient présents les intervenants suivants en plus de BAPE :

- Une personne du Ministère de l'Environnement*
- Le promoteur du projet sus-mentionné **COMPO HAUT-RICHELIEU***
- Des représentants de l'Association pour une gestion des déchets dans le Haut-Richelieu **A.G.É.D.***
- Environ un groupe de 350 personnes représentant des familles risquant d'être touchées par le projet d'une façon ou d'une autre.*

La soirée s'est déroulée en trois étapes.

- 1°. Le BAPE nous a expliqué la raison de sa présence*
- 2°. Le promoteur nous a expliqué avec quelques diapositives le projet*
- 3°. Les gens qui désiraient poser des questions ont eu l'occasion de le faire.*

Monsieur le Ministre,

J'ai, par le passé, assisté à des réunions d'information mais jamais aussi traumatisante que cette dernière.

Dans la salle ça faisait réellement pitié à voir. Il n'y avait que rage, frustration, violence verbale contenue avec grande difficulté, et tellement d'émotion que les gens qui espéraient une réponse satisfaisante en avait la gorge nouée et les mains tremblantes de rage en écoutant la réponse stupide du promoteur.

À chacune des questions posées, la réponse du promoteur a été floue, incomplète ou tout simplement inexistante car il n'est pas au courant .

Juste un petit exemple pour vous donner une idée de quelques réponses stupides auxquelles nous avons eu droit .

Le promoteur n'est pas encore au courant que le lieu choisi pour son supposé futur site d'enfouissement frôle entr'autre une érablière, une superbe table champêtre qui devient connue au fil d'années de labeur à travers la province, une fromagerie biologique, etc,..... La liste est trop longue. J'ai l'impression que le promoteur ne sait pas qui il est lui-même.

Dans un premier temps , à force d'insister, le promoteur a dit qu'environ 50 camions de déchets passeraient quotidiennement devant nos portes. À la fin, exaspéré il a avoué que ce serait au moins 220 camions et non 50.

*Le promoteur dit qu'il n'y aura **aucun impact** sur le touriste qui vient de partout visiter notre magnifique région.*

*Le promoteur a insisté à maintes reprises sur le fait qu'il n'y aurait **aucun inconvénient** à implanter un dépotoir de 36 hectares sur notre qualité de vie et ce, même sur l'évaluation de nos maisons.....*

Voyons donc, monsieur le Ministre, Compo Haut-Richelieu nous prend-il pour des arriérés ?

*Un site d'enfouissement de 300 000 tonnes de déchets qui proviendra à 10% de la M.R.C. et à 90% de l'extérieur avec ses camions passant inlassablement devant notre porte entr'autre ne puisse pas nous déranger...? C'est nous prendre pour le dépotoir de la province. **Non merci.***

*Des centaines de camions de déchets dont les conducteurs auront à loisir la chance de profiter de la vue magnifique de la Rivière Richelieu et feront fuir les visiteurs. **Non merci.***

*Un **risque de désastre écologique** pour nos fermes, notre tourisme, notre faune, notre flore, nos nappes phréatiques, notre rivière, notre qualité d'air, notre droit à un minimum de paix, etc ^{la liste est trop longue} sans mentionner notre tranquillité d'esprit à fournir à nos enfants un coin de pays encore propre, pur et sécuritaire. **Non merci.***

Avoir, pendant 38 ans, vécu avec le Site d'enfouissement Lebeau pour finalement s'en défaire en 93 et recommencer encore une fois et en beaucoup plus gros c'est nous demander d'abdiquer devant l'absurdité. Je crois que nous avons beaucoup donné en tant que région de ramassage de déchets de tous et chacun et personne n'a le droit de nous demander ce sacrifice encore une fois.

Des centaines de jeunes familles se sont construit au fil des ans un chez-soi sécuritaire pour leurs enfants. Des centaines de famille ont un puit artésien. Et ces centaines de familles n'ont que le ramassage des ordures une fois la semaine comme service et pourtant, nos taxes ne sont pas les plus basses je vous l'assure.

Tout ce projet nous apparaît comme une simple question d'argent pour quelques privés et tout semble se jouer autour du secret, de l'incompétence, de l'absurdité totale et je le redis, l'appât du gain.

Voyons donc, se faire dire par le promoteur qu'il n'y aura aucun impact c'est carrément rire de nous.

Monsieur le Ministre,

En février 2001, nous serons en audience publique et nous aurons le droit de crier d'une façon légitime et démocratique notre mécontentement face à cette situation. Nous aurons également le droit en toute légalité d'exiger des réponses claires et précises à nos questions et enfin nous aurons le droit de nous exprimer librement en face de ceux qui auront à prendre la décision ultime qui peut orienter le cours de notre vie.

Nous nous préparons présentement avec toute la force dont nous disposons à engager une lutte sans merci contre Compo du Haut-Richelieu et son projet.

Que Compo du Haut-Richelieu avec ses intérêts financiers personnels n'ait pas le pouvoir de nous enlever notre sentiment d'appartenance à cette si magnifique région du Haut-Richelieu.

Que Compo du Haut-Richelieu ne vienne pas polluer notre qualité de vie et celle de nos enfants.

Que Compo du Haut-Richelieu ne ruine pas la vie de ceux qui ont eu le coeur de travailler afin de se construire un avenir.

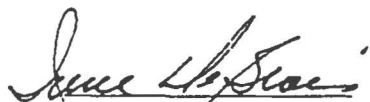
Que Compo du Haut-Richelieu ne nous prive pas de l'héritage que nous voulons laisser à nos survivants.

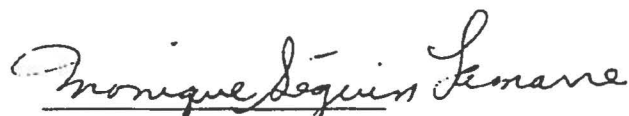
Monsieur le Ministre,

Vous avez le pouvoir et la possibilité de nous aider dans une cause juste et humaine. Nous avons confiance dans votre jugement.

Nous sommes persuadés que lorsque le moment sera venu de mettre les pendules à l'heure, vous saurez prendre la bonne décision.

Un regroupement de citoyens lésés de Richelieu, Saint-Athanase et Richelieu. (R.D.C.L.).


Irène De Blois
Présidente


Monique Séguin Lamarre
Secrétaire

Richelieu, 7 décembre 2000

M. Paul Bégin
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675 Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous aimerions faire une demande d'audience publique relativement au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du centre d'enfouissement sanitaire de St-Athanase Inc. sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu par Compo-Haut-Richelieu.

Nous sommes contre l'implantation future de ce site d'enfouissement près de chez-nous. Notre principal intérêt dans cette demande d'audience est relatif au transport des déchets. Nous résidons sur la route 133 entre l'autoroute 10 et le rang des 54. Il s'agit d'un tronçon de route qu'emprunteront les camions pour se rendre au site d'enfouissement prévu. Veuillez noter que la route 133 dans notre secteur est depuis plusieurs années interdite aux camions.

Voici les éléments qui motivent notre demande:

1. Une perte de jouissance des lieux évidente provoquée par:
 - Le bruit des camions.
 - La vibration ressentie lors du passage des camions.
 - Le risque d'accidents plus élevé. Autobus scolaire (nous avons 3 enfants d'âge scolaire), nombreuses courbes, courrier à récupérer de l'autre côté de la route, etc.
2. Dommages causés à la propriété:
 - Fissures au solage dues à la vibration (sol très argileux)
 - Usure prématurée des structures de la maison.
3. Pertes financières:
 - Dévaluation de la propriété (transport et proximité du site).
 - Difficulté à vendre la propriété, le cas échéant.

Nous pensons que notre région a déjà fait sa part en accueillant un dépotoir (au même endroit que le futur site) pendant de nombreuses années. Il va de soi que nous accepterions l'ouverture de ce site pour les besoins d'enfouissement de notre région immédiate.

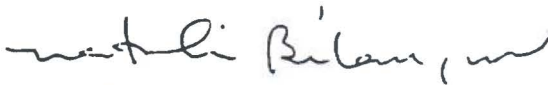
Pourquoi ne pas développer des sites à proximité des autoroutes pour éviter le transport lourd sur les routes secondaires!

En terminant, nous aimerions faire remarquer que malgré l'étude d'impact environnemental, nous avons de sérieuses inquiétudes quant aux efforts faits pour protéger l'environnement (pollution de l'eau, de l'air, sonore, visuelle).

Veillez., Monsieur le Ministre, recevoir nos salutations distinguées.



Martin Simoneau



Natalie Bélanger

Mont St-Pieuvre, le 1er dec 2000.

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'Environnement
Edifice Marie Beupat
675, boul. René Lévesque Est, 30^e étage
Tulles Qc
D1R 5V7

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT REÇU LE 04 DEC. 2000 CABINET DU MINISTRE RÉF.: 31283 DM
--

Objet: Projet d'agrandissement du
Centre d'Enfouissement Sanitaire St-Athanasie Inc.

Monsieur le Ministre,

Nous nous remercions de votre décision de donner au Bureau des audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique sur le projet "Agrandissement du Centre d'Enfouissement Sanitaire St-Athanasie Inc." localisé dans le MRC du Haut Richelieu que Compso Saint-Richelieu Inc. vous a soumis.

Notre terre est contiguë au site proposé et en dépit des affirmations contraires du promoteur dans son étude d'impact, nous considérons que ce projet va avoir des répercussions négatives importantes sur notre qualité de vie, sur la valeur de notre résidence.

Nous considérons de plus que ce projet est totalement démesuré par rapport aux besoins de la communauté du

... / 2

... 12
Haut-Richelieu. Alors que le gouvernement s'apprête à donner aux MRC le pouvoir de refuser l'importation de déchets provenant de l'extérieur de leur territoire, la MRC du Haut-Richelieu l'encourage sur le sien : deux sommes, convaincus que la majorité de la population de la région ne supporte pas une telle politique d'importation massive, mais on n'avait pas encore osé lui donner l'occasion de faire connaître son opinion sur le sujet.

Aurez-vous l'obligeance de demander au BAPE d'inscrire Claudette Tremblay et Jacques Tremblay en tant que requérants d'une audience publique, même si le mandat de la tenir lui a déjà été donné.

Veuillez agréer l'assurance du ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Claudette Tremblay

Jacques Tremblay

CLAUDETTE ET JACQUES TREMBLAY

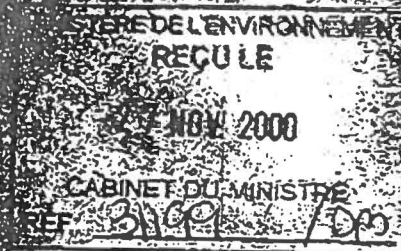
Copie envoyée au Cabinet du Premier ministre du Québec

Courrier recommandé.



Mont-Saint-Gregoire, le 24 novembre 2000

Monsieur Paul Bégin
 Ministre de l'Environnement
 675 boulevard René-Levesque Est
 30e étage
 Québec, Q.R. H7V 1A7



Monsieur,

Je vous écris pour vous demander de participer à une demande d'audience publique concernant le site d'enfouissement au Mont Saint-Grégoire pour les motifs suivants:

- Baisse de nappe d'eau pouvant occasionner des problèmes aux terres agricoles
- Valeur foncière de nos terres agricoles ainsi que nos maisons
- Répercussion sur l'agro-touriste
- Qualité de vie des citoyens du Mont Saint-Grégoire et des environs
- La protection du boisé du Grand-Bois (ceci est très important pour les terres Agricoles)
- Problème d'oiseaux (mouettes)
- Problème d'achalandage de camions sur nos routes pouvant apporter des problèmes sur nos routes

Esperant avoir l'opportunité de vous rencontrer afin de discuter de ces points, veuillez accepter Monsieur le Ministre, mes salutations les plus distinguées.

Denis Charbonneau

Denis Charbonneau
 Les Vergers Denis Charbonneau inc.



Médaille d'argent



Jamais à court d'idées

L'Ordre national du mérite agricole

Kiosque, restaurant, boutique-cadeau, érablière, mini-ferme, maison hantée... Denis et Claudine Charbonneau n'en finissent plus d'innover. *Par Martine Giguère*

En haut à droite : Denis et Claudine Charbonneau ont su développer le volet agrotouristique de leur entreprise agricole commerciale de Mont-Saint-Grégoire.

Près de la moitié du verger acheté en 1980 a été réaménagé. On y retrouve maintenant des pommiers nains et de nouvelles variétés de pommes.

LES POMICULTEURS DENIS ET Claudine Charbonneau ont toutes les raisons d'être fiers. Leur entreprise, Les Vergers Denis Charbonneau inc., vient en effet de remporter la médaille d'argent du concours de l'Ordre national du mérite agricole. Ces producteurs ont su, au fil des ans, diversifier leur entreprise tout en maintenant une production de pommes d'envergure commerciale.

Acheté dans le milieu des années 1980, le verger de 70 hectares (près de 22 000 pommiers) subit une cure de rajeunissement. Près de la moitié du verger a déjà été réaménagé : on y retrouve maintenant des pommiers de type nain ainsi que de nouvelles variétés de pommes, dont la Gala et la Délicieuse jaune et la Délicieuse rouge.

Et la fameuse McIntosh ? « On délaisse actuellement cette variété afin de répondre aux besoins des consommateurs qui désirent une pomme plus sucrée », répond le pomiculteur. De plus, l'entretien, la taille et la cueillette associés aux pommiers nains sont plus faciles, précise Denis Charbonneau. Si ces pommiers ne possèdent pas le charme des pommiers standards, ils produisent cependant un fruit de qualité supérieure.

Depuis plus d'une dizaine d'années, les Charbonneau produisent du cidre. Du cidre

plat, mais surtout du cidre élaboré selon la méthode champenoise, d'où une production annuelle de 6000 bouteilles. Ce n'est pas tout : imaginez une cuisine où l'on fabrique 50 000 tartes par année. Devant le succès de cette expérience, on a aménagé une crêperie bretonne dans l'ancienne sucrerie. Pourquoi des crêpes ? « Parce que c'est le mots tout indiqué pour accompagner un bon cidre », répond Denis Charbonneau.

Les Vergers Denis Charbonneau inc., c'est aussi une mini-ferme et un élevage d'émeus et d'autruches. On y organise des visites éducatives où, durant la saison de la cueillette de pommes, on reçoit 1000 enfants et écoliers par jour. Les visites sont animées par des guides. Afin de s'assurer de fournir des produits et services de qualité, les Charbonneau ont créé des postes à temps plein : en tout, 15 employés y travaillent à l'année. En période plus active, on en dénombre près de 55.

Pour terminer la saison en beauté, on cultive des citrouilles. Jamais à court d'idées, on a aménagé dans un bâtiment de ferme une maison hantée, au plus grand plaisir des petits et grands. Malgré le côté agrotouristique très développé, Les Vergers Denis Charbonneau demeurent essentiellement une entreprise agricole. ☞

Martine Giguère, agricultrice, est journaliste

L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE AGRICOLE

PHOTO: ANTOINETTE LAOUI



Richelieu

*Une ville
pour la famille...*

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT REÇU LE 20 NOV. 2000 CABINET DU MINISTRE RÉF.: 31127 / 10m

Le 13 novembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'Environnement du Québec
675, boul. René-Lévesque Est
30^e étage
Québec, Québec
G1R 5V7

Objet : Demande de tenue d'une audience publique relative
au projet de Compo-Haut-Richelieu


Monsieur le ministre,

Vous trouverez sous pli une copie certifiée conforme de la résolution numéro 00-11-247 telle qu'adoptée par le conseil municipal de la Ville de Richelieu lors de sa session tenue le 6 novembre 2000 en regard à l'objet précité et qui s'explique par elle-même.

Telle que mentionné dans cette résolution, la Ville entend déposé un mémoire à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

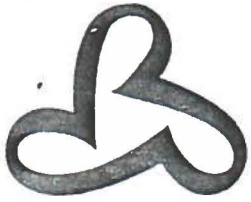
La greffière,


Lucie Sabourin

Pièce jointe.

200, boul. Richelieu
Richelieu (Québec)
J3L 3R4

Téléphone : 450.658.1157
Télécopieur : 450.658.5096
Courriel : admin@ville.richelieu.qc.ca



Richelieu

*Une ville
pour la famille...*

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Richelieu, tenue le 6 novembre 2000, à laquelle étaient présents : Messieurs les conseillers Alain Dion, Gilles Jalbert, André Ménard, Yves Bessette, Michel Lavigne et Réjean Bessette, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Raymond Guertin

Monsieur Richard Blouin, directeur général et Madame Lucie Sabourin, greffière, assistent également à cette séance.

**OBJET : DEMANDE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC
TENUE D'UNE AUDIENCE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE
COMPO-HAUT-RICHELIEU**

Résolution
00-11-247

- CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase par la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, MRC du Haut-Richelieu se poursuit;
- CONSIDÉRANT qu'une étude d'impact sur l'environnement préparée en vertu de la section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) a été présentée au ministre de l'Environnement et est rendue publique depuis le 24 octobre 2000;
- CONSIDÉRANT que toute personne, groupe ou municipalité peut demander par écrit au ministre de l'Environnement du Québec, Monsieur Paul Bégin la tenue d'une audience publique relative à ce projet;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu par les résidents demeurant sur le Rang des 54, est directement impliquée par ce projet et elle entend déposer lors de la tenue d'une audience publique, un mémoire démontrant sa position dans ce projet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Michel Lavigne, appuyé par Monsieur Yves Bessette et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Richelieu avise le ministre de l'Environnement, Monsieur Paul Bégin qu'elle demande la tenue d'une audience publique relative au projet de Compo-Haut-Richelieu et qu'elle déposera un mémoire démontrant sa position face à ce projet.

Que copie de cette résolution soit envoyée à Monsieur Paul Bégin, ministre de l'Environnement et de la Faune, à Madame Louise Beaudoin, députée de Charbonnières à la M.R.C. de Rouville pour appui et à la municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour information.

Adoptée.

Copie certifiée conforme,
ce 10 novembre 2000.


Lucie Sabourin
Greffière

200, boul. Richelieu
Richelieu (Québec)
J3L 3R4

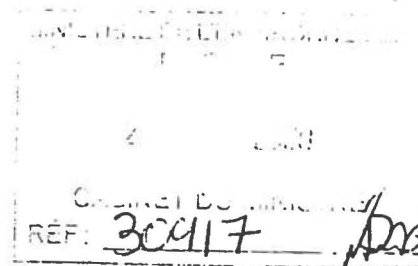
Tél : 450.658.1157
Télec. : 450.658.5096

admin@ville.richelieu.qc.ca



Iberville, le 26 octobre 2000

Ministère de l'Environnement
 Édifice Marie-Guyart
 675, boul. René Lévesque, 30^e étage
 Québec Qc G1R 5V7



Compétence de l'Honorable Paul Bégin

Objet : *Requête pour la tenue d'audiences publiques dans le cadre du
 Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du Centre
 d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc. sur le territoire de
 la MRC du Haut-Richelieu par Compo-Haut-Richelieu inc.*

Monsieur le Ministre,

La période de consultation et d'information pour le projet cité en rubrique a débuté le 24 octobre dernier et se terminera le 8 décembre prochain. Au cours de cette période, toute personne, groupe ou municipalité peut demander la tenue d'une audience publique.

Compo-Haut-Richelieu inc, en tant qu'initiateur de ce projet et dans un objectif de transparence des débats, demande la tenue d'une audience publique dès la fin de la période de consultation. Cette audience permettra à la population d'exprimer ses attentes et préoccupations en regard du projet tout en lui permettant de s'informer sur la nouvelle réglementation prévue pour l'élimination des matières résiduelles, le projet ayant été élaboré conformément au projet de règlement.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, notre considération distinguée

La directrice générale,


 Louise Fecteau

825, rue Beaudin
 Iberville (Québec)
 J2X 5L2

Téléphone :
 (450) 347-0299
 Télécopieur :
 (450) 347-7859
 compo@netc.net

C.C. Madame Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu;
 Monsieur Jean-Paul Bergeron, député à l'Assemblée Nationale du comté d'Iberville
 Monsieur Roger Paquin, député à l'Assemblée Nationale du comté de Saint-Jean
 Madame Marielle Jean, agente de communication au BAPE



La référence en gestion responsable des déchets

M. Paul Begin, cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie Goyart 30^e étage
675 Boul René-Hevesque 30^e
Québec, Q.C. G1R 5V7

Sujet: Demande d'audience publique pour le projet du site
d'enfouissement de St Athanase par Compo Haut Richelieu

Motifs de la demande

- A) Je m'oppose à la demande de Compo-Haut-Richelieu d'un site d'enfouissement de 330,000 tonnes par année car il s'agit d'un nouveau site et il y a moratoire sur les nouveaux sites
- B) Le prix payé d'environ 9 millions de dollars pour l'ancien site hebeau fermé depuis plusieurs années est exagéré et oblige pour fin de rentabilité que le site devienne la poubelle de toute la Montérégie. Chaque MRC doit gérer ses déchets et la MRC de Rouville est contre le projet.
- C) La MRC du Haut Richelieu devrait attendre la fin du moratoire sur les sites d'enfouissement (2002) et se choisir un site à un prix raisonnable pour les déchets de sa MRC soit un tonnage d'environ 25 000 à 30 000 tonnes par année.
- D) Ce megacentre implique selon Compo Richelieu une moyenne de 106 camions par jour soit des pointes de 160 camions ou 320 déplacements (aller-retour) par jour. Cet impact majeur sur notre qualité de vie est inadmissible et dépasse de

Intérêts

En tant qu'agriculteur, je suis personnellement concerné, il en va de l'avenir de mes terres et des cultures car elles jouxtent directement le site d'enfouissement. Nous connaissons tous l'impact environnemental des liquides qui s'écoulent directement d'un tel site et qui atteint la nappe phréatique ce qui est un danger réel pour les cultures et les animaux et les structures souterraines telles que les drains.

La qualité d'eau de nos puits en serait aussi grandement affectée.

En tant qu'agriculteur, propriétaire d'une étable Raymond Meunier et fils, située au 325 Rang des 54, à Richelieu, il est impensable qu'un aussi lourd débit de camions passe dans un rang où il y a beaucoup d'achalandage dans la saison des sucres ce qui serait dangereux pour la sécurité publique.

En tant que membre de l'Association touristique régionale de la Montérégie, je m'oppose personnellement à l'ouverture de ce site d'enfouissement qui nuirait énormément aux activités économiques et touristiques de notre région.

Raymond Meunier

Le 1er décembre 2000

M. Paul Bégin, cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boul. René-Lévesque est
Québec (P.Q.) G1R 5V7

SUJET: Demande d'audience publique pour le projet du site d'enfouissement de St-Athanase par Compo-Haut-Richelieu.

Motifs de la demande:

- A) Je m'objecte à la demande de Compo-Haut-Richelieu d'un site d'enfouissement de 330,000 tonnes par année car il s'agit d'un nouveau site et il y a moratoire sur les nouveaux sites.
- B) Le prix payé d'environ 9 millions de dollars pour l'ancien site Lebeau fermé depuis plusieurs années est exagéré et oblige pour fin de rentabilité que le site devienne la poubelle de toute la Montérégie. Chaque MRC doit gérer ses déchets et la MRC de Rouville est contre le projet.
- C) La MRC du Haut-Richelieu devrait attendre la fin du moratoire sur les sites d'enfouissement (2002) et se choisir un site à un prix raisonnable que pour les déchets de sa MRC soit un tonnage d'environ 25,000 à 50,000 tonnes par année.
- D) Ce mégacentre implique selon Compo-Haut-Richelieu une moyenne de 106 camions par jour soit des pointes de 160 camions ou 320 déplacements (aller-retour) par jour. Cet impact majeur sur notre qualité de vie est inadmissible et dépasse de beaucoup les deux kilomètres de l'étude d'impact de Compo.
- E) Si le gouvernement s'entête quand même à accepter ce "mégacentre" de la vidange il faut absolument que le trajet pour les camions soit le plus court entre le site et l'autoroute la plus proche ~~soit l'autoroute la plus proche~~ soit l'autoroute 35. Il faut un trajet unique et que ce trajet soit situé dans la MRC de Compo-Haut-Richelieu. Le trajet le plus court est le troisième Rang Nord ou un chemin à construire à travers les terres loin des propriétés résidentielles.

INTERETS:

Si le gouvernement ne tient pas compte de mes préoccupations une grande partie du camionnage passera devant ma résidence avec tous les inconvénients qui en découlent sur mon environnement.

Signature:

Danielle Perron

Nom:

DANIELLE PERRON

adresse:

Municipalité

Téléphone:

P.S.: un accusé de réception S.V.P.

Sous toutes réserves

Le 1er décembre 2000

M. Paul Bégin, cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boul. René-Lévesque est
Québec (P.Q.) G1R 5V7

SUJET: Demande d'audience publique pour le projet du site d'enfouissement de St-Athanase par Compo-Haut-Richelieu.

Motifs de la demande:

- A) Je m'objecte à la demande de Compo-Haut-Richelieu d'un site d'enfouissement de 330,000 tonnes par année car il s'agit d'un nouveau site et il y a moratoire sur les nouveaux sites.
- B) Le prix payé d'environ 9 millions de dollars pour l'ancien site Lebeau fermé depuis plusieurs années est exagéré et oblige pour fin de rentabilité que le site devienne la poubelle de toute la Montérégie. Chaque MRC doit gérer ses déchets et la MRC de Rouville est contre le projet.
- C) La MRC du Haut-Richelieu devrait attendre la fin du moratoire sur les sites d'enfouissement (2002) et se choisir un site à un prix raisonnable que pour les déchets de sa MRC soit un tonnage d'environ 25,000 à 50,000 tonnes par année.
- D) Ce mégacentre implique selon Compo-Haut-Richelieu une moyenne de 106 camions par jour soit des pointes de 160 camions ou 320 déplacements (aller-retour) par jour. Cet impact majeur sur notre qualité de vie est inadmissible et dépasse de beaucoup les deux kilomètres de l'étude d'impact de Compo.
- E) Si le gouvernement s'entête quand même à accepter ce "mégacentre" de la vidange il faut absolument que le trajet pour les camions soit le plus court entre le site et l'autoroute la plus proche ~~soit l'autoroute la plus proche~~ soit l'autoroute 35. Il faut un trajet unique et que ce trajet soit situé dans la MRC de Campo-Haut-Richelieu. Le trajet le plus court est le troisième Rang Nord ou un chemin à construire à travers les terres loin des propriétés résidentielles.

INTERETS:

Si le gouvernement ne tient pas compte de mes préoccupations une grande partie du camionnage passera devant ma résidence avec tous les inconvénients qui en découlent sur mon environnement.

Signature:



Nom:

Roger Bernier

adresse:

Municipalité

Téléphone:

P.S.: un accusé de réception S.V.P.

Sous toutes réserves

Le 1er décembre 2000

M. Paul Bégin, cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boul. René-Lévesque est
Québec (P.Q.) G1R 5V7

SUJET: Demande d'audience publique pour le projet du site d'enfouissement de St-Athanase par Compo-Haut-Richelieu.

Motifs de la demande:

- A) Je m'objecte à la demande de Compo-Haut-Richelieu d'un site d'enfouissement de 330,000 tonnes par année car il s'agit d'un nouveau site et il y a moratoire sur les nouveaux sites.
- B) Le prix payé d'environ 9 millions de dollars pour l'ancien site Lebeau fermé depuis plusieurs années est exagéré et oblige pour fin de rentabilité que le site devienne la poubelle de toute la Montérégie. Chaque MRC doit gérer ses déchets et la MRC de Rouville est contre le projet.
- C) La MRC du Haut-Richelieu devrait attendre la fin du moratoire sur les sites d'enfouissement (2002) et se choisir un site à un prix raisonnable que pour les déchets de sa MRC soit un tonnage d'environ 25,000 à 50,000 tonnes par année.
- D) Ce mégacentre implique selon Compo-Haut-Richelieu une moyenne de 106 camions par jour soit des pointes de 160 camions ou 320 déplacements (aller-retour) par jour. Cet impact majeur sur notre qualité de vie est inadmissible et dépasse de beaucoup les deux kilomètres de l'étude d'impact de Compo.
- E) Si le gouvernement s'entête quand même à accepter ce "mégacentre" de la vidange il faut absolument que le trajet pour les camions soit le plus court entre le site et l'autoroute la plus proche ~~soit l'autoroute la plus proche~~ soit l'autoroute 35. Il faut un trajet unique et que ce trajet soit situé dans la MRC de Compo-Haut-Richelieu. Le trajet le plus court est le troisième Rang Nord ou un chemin à construire à travers les terres loin des propriétés résidentielles.

INTERETS:

Si le gouvernement ne tient pas compte de mes préoccupations une grande partie du camionnage passera devant ma résidence avec tous les inconvénients qui en découlent sur mon environnement.

Signature: 

Nom: DANIEL BILODEAU

adresse:

Municipalité:

Téléphone:

P.S.: un accusé de réception S.V.P.

Sous toutes réserves

Le 1er décembre 2000

M. Paul Bégin, cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boul. René-Lévesque est
Québec (P.Q.) G1R 5V7

SUJET: Demande d'audience publique pour le projet du site d'enfouissement de St-Athanase par Compo-Haut-Richelieu.

Motifs de la demande:

- A) Je m'objecte à la demande de Compo-Haut-Richelieu d'un site d'enfouissement de 330,000 tonnes par année car il s'agit d'un nouveau site et il y a moratoire sur les nouveaux sites.
- B) Le prix payé d'environ 9 millions de dollars pour l'ancien site Lebeau fermé depuis plusieurs années est exagéré et oblige pour fin de rentabilité que le site devienne la poubelle de toute la Montérégie. Chaque MRC doit gérer ses déchets et la MRC de Rouville est contre le projet.
- C) La MRC du Haut-Richelieu devrait attendre la fin du moratoire sur les sites d'enfouissement (2002) et se choisir un site à un prix raisonnable que pour les déchets de sa MRC soit un tonnage d'environ 25,000 à 50,000 tonnes par année.
- D) Ce mégacentre implique selon Compo-Haut-Richelieu une moyenne de 106 camions par jour soit des pointes de 160 camions ou 320 déplacements (aller-retour) par jour. Cet impact majeur sur notre qualité de vie est inadmissible et dépasse de beaucoup les deux kilomètres de l'étude d'impact de Compo.
- E) Si le gouvernement s'entête quand même à accepter ce "mégacentre" de la vidange il faut absolument que le trajet pour les camions soit le plus court entre le site et l'autoroute la plus proche ~~soit l'autoroute la plus proche~~ soit l'autoroute 35. Il faut un trajet unique et que ce trajet soit situé dans la MRC de Compo-Haut-Richelieu. Le trajet le plus court est le troisième Rang Nord ou un chemin à construire à travers les terres loin des propriétés résidentielles.

INTERETS:

Si le gouvernement ne tient pas compte de mes préoccupations une grande partie du camionnage passera devant ma résidence avec tous les inconvénients qui en découlent sur mon environnement.

Signature: *Maurice Godin & Elizabeth Dussault*

Nom: GODIN, MAURICE ET ELIZABETH DUSSAULT

adresse:

Municipalité:

Téléphone:

P.S.: un accusé de réception S.V.P.

Sous toutes réserves

Le 1er décembre 2000

M. Paul Bégin, cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boul. René-Lévesque est
Québec (P.Q.) G1R 5V7

SUJET: Demande d'audience publique pour le projet du site d'enfouissement de St-Athanase par Compo-Haut-Richelieu.

Motifs de la demande:

- A) Je m'objecte à la demande de Compo-Haut-Richelieu d'un site d'enfouissement de 330,000 tonnes par année car il s'agit d'un nouveau site et il y a moratoire sur les nouveaux sites.
- B) Le prix payé d'environ 9 millions de dollars pour l'ancien site Lebeau fermé depuis plusieurs années est exagéré et oblige pour fin de rentabilité que le site devienne la poubelle de toute la Montérégie. Chaque MRC doit gérer ses déchets et la MRC de Rouville est contre le projet.
- C) La MRC du Haut-Richelieu devrait attendre la fin du moratoire sur les sites d'enfouissement (2002) et se choisir un site à un prix raisonnable que pour les déchets de sa MRC soit un tonnage d'environ 25,000 à 50,000 tonnes par année.
- D) Ce mégacentre implique selon Compo-Haut-Richelieu une moyenne de 106 camions par jour soit des pointes de 160 camions ou 320 déplacements (aller-retour) par jour. Cet impact majeur sur notre qualité de vie est inadmissible et dépasse de beaucoup les deux kilomètres de l'étude d'impact de Compo.
- E) Si le gouvernement s'entête quand même à accepter ce "mégacentre" de la vidange il faut absolument que le trajet pour les camions soit le plus court entre le site et l'autoroute la plus proche ~~soit l'autoroute la plus proche~~ soit l'autoroute 35. Il faut un trajet unique et que ce trajet soit situé dans la MRC de Compo-Haut-Richelieu. Le trajet le plus court est le troisième Rang Nord ou un chemin à construire à travers les terres loin des propriétés résidentielles.

INTERETS:

Si le gouvernement ne tient pas compte de mes préoccupations une grande partie du camionnage passera devant ma résidence avec tous les inconvénients qui en découlent sur mon environnement.

Signature: *Richard Lefebvre*

Nom: RICHARD LEFEBVRE

adresse:

Municipalité

Téléphone:

P.S.: un accusé de réception S.V.P.

Sous toutes réserves

Le 1er décembre 2000

M. Paul Bégin, cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boul. René-Lévesque est
Québec (P.Q.) G1R 5V7

SUJET: Demande d'audience publique pour le projet du site d'enfouissement de St-Athanase par Compo-Haut-Richelieu.

Motifs de la demande:

- A) Je m'objecte à la demande de Compo-Haut-Richelieu d'un site d'enfouissement de 330,000 tonnes par année car il s'agit d'un nouveau site et il y a moratoire sur les nouveaux sites.
- B) Le prix payé d'environ 9 millions de dollars pour l'ancien site Lebeau fermé depuis plusieurs années est exagéré et oblige pour fin de rentabilité que le site devienne la poubelle de toute la Montérégie. Chaque MRC doit gérer ses déchets et la MRC de Rouville est contre le projet.
- C) La MRC du Haut-Richelieu devrait attendre la fin du moratoire sur les sites d'enfouissement (2002) et se choisir un site à un prix raisonnable que pour les déchets de sa MRC soit un tonnage d'environ 25,000 à 50,000 tonnes par année.
- D) Ce mégacentre implique selon Compo-Haut-Richelieu une moyenne de 106 camions par jour soit des pointes de 160 camions ou 320 déplacements (aller-retour) par jour. Cet impact majeur sur notre qualité de vie est inadmissible et dépasse de beaucoup les deux kilomètres de l'étude d'impact de Compo.
- E) Si le gouvernement s'entête quand même à accepter ce "mégacentre" de la vidange il faut absolument que le trajet pour les camions soit le plus court entre le site et l'autoroute la plus proche ~~soit l'autoroute la plus proche~~ soit l'autoroute 35. Il faut un trajet unique et que ce trajet soit situé dans la MRC de Compo-Haut-Richelieu. Le trajet le plus court est le troisième Rang Nord ou un chemin à construire à travers les terres loin des propriétés résidentielles.

INTERETS:

Si le gouvernement ne tient pas compte de mes préoccupations une grande partie du camionnage passera devant ma résidence avec tous les inconvénients qui en découlent sur mon environnement.

Aline Pelon
Signature:

Nom:

adresse:

Municipalité:

Téléphone:

P.S.: un accusé de réception S.V.P.

Le 1er décembre 2000

Sous toutes réserves

M. Paul Bégin, cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boul. René-Lévesque est
Québec (P.Q.) G1R 5V7

SUJET: Demande d'audience publique pour le projet du site d'enfouissement de St-Athanase par Compo-Haut-Richelieu.

Motifs de la demande:

- A) Je m'objecte à la demande de Compo-Haut-Richelieu d'un site d'enfouissement de 330,000 tonnes par année car il s'agit d'un nouveau site et il y a moratoire sur les nouveaux sites.
- B) Le prix payé d'environ 9 millions de dollars pour l'ancien site Lebeau fermé depuis plusieurs années est exagéré et oblige pour fin de rentabilité que le site devienne la poubelle de toute la Montérégie. Chaque MRC doit gérer ses déchets et la MRC de Rouville est contre le projet.
- C) La MRC du Haut-Richelieu devrait attendre la fin du moratoire sur les sites d'enfouissement (2002) et se choisir un site à un prix raisonnable que pour les déchets de sa MRC soit un tonnage d'environ 25,000 à 50,000 tonnes par année.
- D) Ce mégacentre implique selon Compo-Haut-Richelieu une moyenne de 106 camions par jour soit des pointes de 160 camions ou 320 déplacements (aller-retour) par jour. Cet impact majeur sur notre qualité de vie est inadmissible et dépasse de beaucoup les deux kilomètres de l'étude d'impact de Compo.
- E) Si le gouvernement s'entête quand même à accepter ce "mégacentre" de la vidange il faut absolument que le trajet pour les camions soit le plus court entre le site et l'autoroute la plus proche ~~soit l'autoroute la plus proche~~ soit l'autoroute 35. Il faut un trajet unique et que ce trajet soit situé dans la MRC de Compo-Haut-Richelieu. Le trajet le plus court est le troisième Rang Nord ou un chemin à construire à travers les terres loin des propriétés résidentielles.

INTERETS:

Si le gouvernement ne tient pas compte de mes préoccupations une grande partie du camionnage passera devant ma résidence avec tous les inconvénients qui en découlent sur mon environnement.

Signature:

Nom: FRANÇOISE RICHARD

adresse:

Municipalité

Téléphone:

P.S.: un accusé de réception S.V.P.

J. Ouellette
JEAN OUELLETTE

Sous toutes réserves

Le 1er décembre 2000

M. Paul Bégin, cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boul. René-Lévesque est
Québec (P.Q.) G1R 5V7

SUJET: Demande d'audience publique pour le projet du site d'enfouissement de St-Athanase par Compo-Haut-Richelieu.

Motifs de la demande:

- A) Je m'objecte à la demande de Compo-Haut-Richelieu d'un site d'enfouissement de 330,000 tonnes par année car il s'agit d'un nouveau site et il y a moratoire sur les nouveaux sites.
- B) Le prix payé d'environ 9 millions de dollars pour l'ancien site Lebeau fermé depuis plusieurs années est exagéré et oblige pour fin de rentabilité que le site devienne la poubelle de toute la Montérégie. Chaque MRC doit gérer ses déchets et la MRC de Rouville est contre le projet.
- C) La MRC du Haut-Richelieu devrait attendre la fin du moratoire sur les sites d'enfouissement (2002) et se choisir un site à un prix raisonnable que pour les déchets de sa MRC soit un tonnage d'environ 25,000 à 50,000 tonnes par année.
- D) Ce mégacentre implique selon Compo-Haut-Richelieu une moyenne de 106 camions par jour soit des pointes de 160 camions ou 320 déplacements (aller-retour) par jour. Cet impact majeur sur notre qualité de vie est inadmissible et dépasse de beaucoup les deux kilomètres de l'étude d'impact de Compo.
- E) Si le gouvernement s'entête quand même à accepter ce "mégacentre" de la vidange il faut absolument que le trajet pour les camions soit le plus court entre le site et l'autoroute la plus proche ~~soit l'autoroute la plus proche~~ soit l'autoroute 35. Il faut un trajet unique et que ce trajet soit situé dans la MRC de Compo-Haut-Richelieu. Le trajet le plus court est le troisième Rang Nord ou un chemin à construire à travers les terres loin des propriétés résidentielles.

INTERETS:

Si le gouvernement ne tient pas compte de mes préoccupations une grande partie du camionnage passera devant ma résidence avec tous les inconvénients qui en découlent sur mon environnement.

Signature: *Eric Robinson*

Nom: ERIC ROBINSON

adresse:

Municipalité: "

Téléphone:

P.S.: un accusé de réception S.V.P.

Sous toutes réserves

Le 1er décembre 2000

M. Paul Bégin, cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boul. René-Lévesque est
Québec (P.Q.) G1R 5V7

SUJET: Demande d'audience publique pour le projet du site d'enfouissement de St-Athanase par Compo-Haut-Richelieu.

Motifs de la demande:

- A) Je m'objecte à la demande de Compo-Haut-Richelieu d'un site d'enfouissement de 330,000 tonnes par année car il s'agit d'un nouveau site et il y a moratoire sur les nouveaux sites.
- B) Le prix payé d'environ 9 millions de dollars pour l'ancien site Lebeau fermé depuis plusieurs années est exagéré et oblige pour fin de rentabilité que le site devienne la poubelle de toute la Montérégie. Chaque MRC doit gérer ses déchets et la MRC de Rouville est contre le projet.
- C) La MRC du Haut-Richelieu devrait attendre la fin du moratoire sur les sites d'enfouissement (2002) et se choisir un site à un prix raisonnable que pour les déchets de sa MRC soit un tonnage d'environ 25,000 à 50,000 tonnes par année.
- D) Ce mégacentre implique selon Compo-Haut-Richelieu une moyenne de 106 camions par jour soit des pointes de 160 camions ou 320 déplacements (aller-retour) par jour. Cet impact majeur sur notre qualité de vie est inadmissible et dépasse de beaucoup les deux kilomètres de l'étude d'impact de Compo.
- E) Si le gouvernement s'entête quand même à accepter ce "mégacentre" de la vidange il faut absolument que le trajet pour les camions soit le plus court entre le site et l'autoroute la plus proche ~~soit l'autoroute la plus proche~~ soit l'autoroute 35. Il faut un trajet unique et que ce trajet soit situé dans la MRC de Compo-Haut-Richelieu. Le trajet le plus court est le troisième Rang Nord ou un chemin à construire à travers les terres loin des propriétés résidentielles.

INTERETS:

Si le gouvernement ne tient pas compte de mes préoccupations une grande partie du camionnage passera devant ma résidence avec tous les inconvénients qui en découlent sur mon environnement.

Signature: 

Nom: ST PIERRE NELSON

adresse:

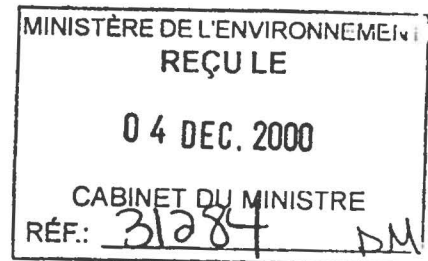
Municipalité:

Téléphone:

P.S.: un accusé de réception S.V.P.

Le 2 décembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Cabinet du Ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



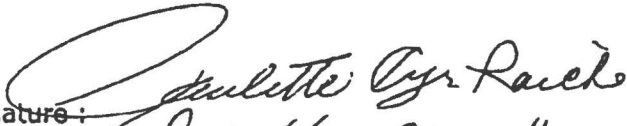
Objet : Demande d'audience publique pour le projet du site d'enfouissement de Saint-Athanase par Compo-Haut-Richelieu.

Motifs de la demande :

- 1) Je m'objecte à la demande de Compo-Haut-Richelieu d'un site d'enfouissement de 333 000 tonnes par année, car il s'agit d'un nouveau site et il y a moratoire sur les nouveaux sites.
- 2) Le prix payé d'environ 9 millions de dollars pour l'ancien site Lebeau fermé depuis plusieurs années est exagéré et oblige pour fin de rentabilité que le site devienne la poubelle de toute la Montérégie. Chaque MRC doit gérer ses déchets et la MRC de Rouville est contre le projet.
- 3) La MRC du Haut-Richelieu devrait attendre la fin du moratoire sur les sites d'enfouissement (2002) et se choisir un site à un prix raisonnable que pour les déchets de sa MRC soit un tonnage d'environ 25 000 à 50 000 tonnes par année.
- 4) Ce mégacentre implique selon Compo-Haut-Richelieu une moyenne de 106 camions par jour soit des pointes de 160 camions ou 320 déplacements (aller-retour) par jour. Cet impact majeur sur notre qualité de vie est inadmissible et dépasse de beaucoup les deux kilomètres de l'étude d'impact de Compo.
- 5) Si le gouvernement s'entête quand même à accepter ce « magacentre » de la vidange, il faut absolument que le trajet pour les camions soit le plus court entre le site et l'autoroute la plus proche, soit l'autoroute 35. Il faut un trajet unique et que ce trajet soit situé dans la MRC de Compo-Haut-Richelieu. Le trajet le plus court est le troisième Rang Nord ou un chemin à construire à travers les terres loin des propriétés résidentielles.

Intérêts :

Si le gouvernement ne tient pas compte de mes préoccupations, une grande partie du camionnage passera devant ma résidence avec tous les inconvénients qui en découlent sur mon environnement.

Signature : 
Nom : PAULETTE RAICHE,

Adresse : _

Municipalité

Téléphone :

P.S. : un accusé de réception SVP

Le 2 décembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Cabinet du Ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique pour le projet du site d'enfouissement de Saint-Athanase par Compo-Haut-Richelieu.

Motifs de la demande :

- 1) Je m'objecte à la demande de Compo-Haut-Richelieu d'un site d'enfouissement de 333 000 tonnes par année, car il s'agit d'un nouveau site et il y a moratoire sur les nouveaux sites.
- 2) Le prix payé d'environ 9 millions de dollars pour l'ancien site Lebeau fermé depuis plusieurs années est exagéré et oblige pour fin de rentabilité que le site devienne la poubelle de toute la Montérégie. Chaque MRC doit gérer ses déchets et la MRC de Rouville est contre le projet.
- 3) La MRC du Haut-Richelieu devrait attendre la fin du moratoire sur les sites d'enfouissement (2002) et se choisir un site à un prix raisonnable que pour les déchets de sa MRC soit un tonnage d'environ 25 000 à 50 000 tonnes par année.
- 4) Ce mégacentre implique selon Compo-Haut-Richelieu une moyenne de 106 camions par jour soit des pointes de 160 camions ou 320 déplacements (aller-retour) par jour. Cet impact majeur sur notre qualité de vie est inadmissible et dépasse de beaucoup les deux kilomètres de l'étude d'impact de Compo.
- 5) Si le gouvernement s'entête quand même à accepter ce « magacentre » de la vidange, il faut absolument que le trajet pour les camions soit le plus court entre le site et l'autoroute la plus proche, soit l'autoroute 35. Il faut un trajet unique et que ce trajet soit situé dans la MRC de Compo-Haut-Richelieu. Le trajet le plus court est le troisième Rang Nord ou un chemin à construire à travers les terres loin des propriétés résidentielles.

Intérêts :

Si le gouvernement ne tient pas compte de mes préoccupations, une grande partie du camionnage passera devant ma résidence avec tous les inconvénients qui en découlent sur mon environnement.

Signature :

Nom :

Adresse : _

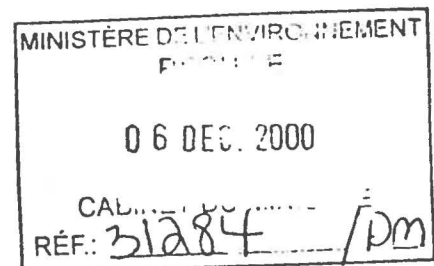
Municipalité

Téléphone :

P.S. : un accusé de réception SVP

Le 2 décembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Cabinet du Ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Demande d'audience publique pour le projet du site d'enfouissement de Saint-Athanase par Compo-Haut-Richelieu.

Motifs de la demande :

- 1) Je m'objecte à la demande de Compo-Haut-Richelieu d'un site d'enfouissement de 333 000 tonnes par année, car il s'agit d'un nouveau site et il y a moratoire sur les nouveaux sites.
- 2) Le prix payé d'environ 9 millions de dollars pour l'ancien site Lebeau fermé depuis plusieurs années est exagéré et oblige pour fin de rentabilité que le site devienne la poubelle de toute la Montérégie. Chaque MRC doit gérer ses déchets et la MRC de Rouville est contre le projet.
- 3) La MRC du Haut-Richelieu devrait attendre la fin du moratoire sur les sites d'enfouissement (2002) et se choisir un site à un prix raisonnable que pour les déchets de sa MRC soit un tonnage d'environ 25 000 à 50 000 tonnes par année.
- 4) Ce mégacentre implique selon Compo-Haut-Richelieu une moyenne de 106 camions par jour soit des pointes de 160 camions ou 320 déplacements (aller-retour) par jour. Cet impact majeur sur notre qualité de vie est inadmissible et dépasse de beaucoup les deux kilomètres de l'étude d'impact de Compo.
- 5) Si le gouvernement s'entête quand même à accepter ce « magacentre » de la vidange, il faut absolument que le trajet pour les camions soit le plus court entre le site et l'autoroute la plus proche, soit l'autoroute 35. Il faut un trajet unique et que ce trajet soit situé dans la MRC de Compo-Haut-Richelieu. Le trajet le plus court est le troisième Rang Nord ou un chemin à construire à travers les terres loin des propriétés résidentielles.

Intérêts :

Si le gouvernement ne tient pas compte de mes préoccupations, une grande partie du camionnage passera devant ma résidence avec tous les inconvénients qui en découlent sur mon environnement.

Signature :

Nom : Genevieve Morin

Adresse : -

Municipalité : -

Téléphone :

P.S. : un accusé de réception SVP

Le 2 décembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Cabinet du Ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marle-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT REÇU LE 07 DEC. 2000 CABINET DU MINISTRE RÉF.: 31284 /om

425-019

Objet : Demande d'audience publique pour le projet du site d'enfouissement de Saint-Athanase par Compo-Haut-Richelieu.

Motifs de la demande :

- 1) Je m'objecte à la demande de Compo-Haut-Richelieu d'un site d'enfouissement de 333 000 tonnes par année, car il s'agit d'un nouveau site et il y a moratoire sur les nouveaux sites.
- 2) Le prix payé d'environ 9 millions de dollars pour l'ancien site Lebeau fermé depuis plusieurs années est exagéré et oblige pour fin de rentabilité que le site devienne la poubelle de toute la Montérégie. Chaque MRC doit gérer ses déchets et la MRC de Rouville est contre le projet.
- 3) La MRC du Haut-Richelieu devrait attendre la fin du moratoire sur les sites d'enfouissement (2002) et se choisir un site à un prix raisonnable que pour les déchets de sa MRC soit un tonnage d'environ 25 000 à 50 000 tonnes par année.
- 4) Ce mégacentre implique selon Compo-Haut-Richelieu une moyenne de 106 camions par jour soit des pointes de 160 camions ou 320 déplacements (aller-retour) par jour. Cet impact majeur sur notre qualité de vie est inadmissible et dépasse de beaucoup les deux kilomètres de l'étude d'impact de Compo.
- 5) Si le gouvernement s'entête quand même à accepter ce « magacentre » de la vidange, il faut absolument que le trajet pour les camions soit le plus court entre le site et l'autoroute la plus proche, soit l'autoroute 35. Il faut un trajet unique et que ce trajet soit situé dans la MRC de Compo-Haut-Richelieu. Le trajet le plus court est le troisième Rang Nord ou un chemin à construire à travers les terres loin des propriétés résidentielles.

Intérêts :

Si le gouvernement ne tient pas compte de mes préoccupations, une grande partie du camionnage passera devant ma résidence avec tous les inconvénients qui en découlent sur mon environnement.

Signature :

Nom : Francis Pouliot

Adresse :

Municipalité :

Téléphone : _

P.S. : un accusé de réception SVP

Sous toutes réserves

Le 1er décembre 2000

M. Paul Bégin, cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boul. René-Lévesque est
Québec (P.Q.) G1R 5V7

SUJET: Demande d'audience publique pour le projet du site d'enfouissement de St-Athanase par Compo-Haut-Richelieu.

Motifs de la demande:

- A) Je m'objecte à la demande de Compo-Haut-Richelieu d'un site d'enfouissement de 330,000 tonnes par année car il s'agit d'un nouveau site et il y a moratoire sur les nouveaux sites.
- B) Le prix payé d'environ 9 millions de dollars pour l'ancien site Lebeau fermé depuis plusieurs années est exagéré et oblige pour fin de rentabilité que le site devienne la poubelle de toute la Montérégie. Chaque MRC doit gérer ses déchets et la MRC de Rouville est contre le projet.
- C) La MRC du Haut-Richelieu devrait attendre la fin du moratoire sur les sites d'enfouissement (2002) et se choisir un site à un prix raisonnable que pour les déchets de sa MRC soit un tonnage d'environ 25,000 à 50,000 tonnes par année.
- D) Ce mégacentre implique selon Compo-Haut-Richelieu une moyenne de 106 camions par jour soit des pointes de 160 camions ou 320 déplacements (aller-retour) par jour. Cet impact majeur sur notre qualité de vie est inadmissible et dépasse de beaucoup les deux kilomètres de l'étude d'impact de Compo.
- E) Si le gouvernement s'entête quand même à accepter ce "mégacentre" de la vidange il faut absolument que le trajet pour les camions soit le plus court entre le site et l'autoroute la plus proche ~~soit l'autoroute la plus proche~~ soit l'autoroute 35. Il faut un trajet unique et que ce trajet soit situé dans la MRC de Compo-Haut-Richelieu. Le trajet le plus court est le troisième Rang Nord ou un chemin à construire à travers les terres loin des propriétés résidentielles.

F) COMPO-HAUT-RICHELIEU, SOCIÉTÉ MIXTE INTERETS:

Si le gouvernement ne tient pas compte de mes préoccupations une grande partie du camionnage passera devant ma résidence avec tous les inconvénients qui en découlent sur mon environnement.

Signature: *P. Duquette*

Nom: PIERRE OUELLETTE

adresse:

Municipalité

Téléphone:

P.S.: un accusé de réception S.V.P.

M. Bégin

Le 4 décembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec QC G1R 5V7

cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

Monsieur le ministre,

Je me réjouis de votre décision de donner au Bureau des audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique sur le projet « Agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc. localisé dans la MRC du Haut-Richelieu » que Compo-Haut-Richelieu inc. vous a soumis.

En dépit des affirmations contraires du promoteur dans son étude d'impact, je considère que ce projet va avoir des répercussions négatives importantes dans la région avoisinant le site proposé : sur le milieu naturel, sur la qualité de vie des personnes qui résident près du site ou sur les voies d'accès, sur la valeur des résidences et des fermes, sur la productivité des exploitations agricoles, sur la fréquentation des nombreux commerces agro-touristiques, et sur la réputation générale de tout le Haut-Richelieu.

Je considère de plus que ce projet est totalement démesuré par rapport aux besoins de la communauté du Haut-Richelieu. Alors que le gouvernement s'apprête à donner aux MRC le pouvoir de refuser l'importation de déchets provenant de l'extérieur de leur territoire, la MRC du Haut-Richelieu l'encourage sur le sien. Je suis convaincu que la majorité de la population de la région ne supporte pas une telle politique d'importation massive; mais on n'avait pas encore osé lui donner l'occasion de faire connaître son opinion sur le sujet.

Auriez-vous l'obligeance de demander au BAPE de m'inscrire en tant que requérant d'une audience publique, même si le mandat de la tenir lui a déjà été donné.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Michel Lavallée

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec QC G1R 5V7

Le 4 décembre 2000
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE
06 DEC. 2000
CABINET DU MINISTRE
RÉF.: 31304 /DM

cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

Monsieur le ministre,

Le Club de golf Mont-Saint-Grégoire se réjouit de votre décision de donner au Bureau des audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique sur le projet « Agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc. localisé dans la MRC du Haut-Richelieu » que Compo-Haut-Richelieu inc. vous a soumis.

En dépit des affirmations contraires du promoteur dans son étude d'impact, nous considérons que ce projet va avoir des répercussions négatives importantes dans la région avoisinant le site proposé : sur le milieu naturel, sur la qualité de vie des personnes qui résident près du site ou sur les voies d'accès, sur la valeur des résidences et des fermes, sur la productivité des exploitations agricoles, sur la fréquentation des nombreux commerces agro-touristiques, sur la fréquentation de notre parcours et sur la réputation générale de tout le Haut-Richelieu.

Nous considérons de plus que ce projet est totalement démesuré par rapport aux besoins de la communauté du Haut-Richelieu. Alors que le gouvernement s'appête à donner aux MRC le pouvoir de refuser l'importation de déchets provenant de l'extérieur de leur territoire, la MRC du Haut-Richelieu l'encourage sur le sien. Nous sommes convaincus que la majorité de la population de la région ne supporte pas une telle politique d'importation massive; mais on n'avait pas encore osé lui donner l'occasion de faire connaître son opinion sur le sujet.

Auriez-vous l'obligeance de demander au BAPE d'inscrire *Club de golf Mont-Saint-Grégoire* en tant que requérant d'une audience publique, même si le mandat de la tenir lui a déjà été donné.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le vice-président de Club de golf Mont-Saint-Grégoire



Michel Lavallée
CP 396
Mont-Saint-Grégoire, (Québec)
J0J 1K0

Le 4 décembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec QC G1R 5V7

Monsieur le ministre,

Je me réjouis de votre décision de donner au Bureau des audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique sur le projet « Agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc. localisé dans la MRC du Haut-Richelieu » que Compo-Haut-Richelieu inc. vous a soumis.

En dépit des affirmations contraires du promoteur dans son étude d'impact, je considère que ce projet va avoir des répercussions négatives importantes dans la région avoisinant le site proposé : sur le milieu naturel, sur la qualité de vie des personnes qui résident près du site ou sur les voies d'accès, sur la valeur des résidences et des fermes, sur la productivité des exploitations agricoles, sur la fréquentation des nombreux commerces agro-touristiques, et sur la réputation générale de tout le Haut-Richelieu.

Je considère de plus que ce projet est totalement démesuré par rapport aux besoins de la communauté du Haut-Richelieu. Alors que le gouvernement s'apprête à donner aux MRC le pouvoir de refuser l'importation de déchets provenant de l'extérieur de leur territoire, la MRC du Haut-Richelieu l'encourage sur le sien. Je suis convaincu que la majorité de la population de la région ne supporte pas une telle politique d'importation massive; mais on n'avait pas encore osé lui donner l'occasion de faire connaître son opinion sur le sujet.

Auriez-vous l'obligeance de demander au BAPE de m'inscrire en tant que requérant d'une audience publique, même si le mandat de la tenir lui a déjà été donné.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.


Laurent Houde

Tremblay, Manon

Envoyé: 7 décembre, 2000 08:26
À: cab.ministre@menv.gouv.qc.ca
Objet: BAPE St-Athanase

Mont Saint-Grégoire, le 4 décembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30ième étage
Québec, (Qc)
G1R 5V7

Monsieur le ministre,

Nous nous réjouissons de votre décision de donner au Bureau des audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique sur le projet « Agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc. localisé dans la MRC du Haut-Richelieu » que Compo - Haut-Richelieu inc. vous a soumis.

En dépit des affirmations contraires du promoteur dans son étude d'impact, nous considérons que ce projet va avoir des répercussions négatives importantes dans la région avoisinant le site proposé: sur le milieu naturel (le site choisi contient de nombreuses espèces végétales rares), sur notre qualité de vie, sur la valeur de nos résidences et sur la réputation générale de tout le Haut-Richelieu.

Nous considérons de plus que ce projet est totalement démesuré par rapport aux besoins de la communauté du Haut-Richelieu. Alors que le gouvernement s'apprête à donner aux MRC le pouvoir de refuser l'importation de déchets provenant de l'extérieur de leur territoire, la MRC du Haut-Richelieu l'encourage sur le sien. Nous somme personnellement opposés à une telle politique d'importation massive et nous somme convaincus que la majorité de la population de notre région partage notre opinion.

Auriez-vous l'obligeance de demander au BAPE d'inscrire nos noms en tant que requérants d'une audience publique, même si le mandat de la tenir lui a déjà été donné.

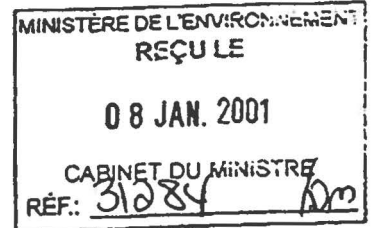
Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Odette Lafetière
Marie-Louis d'Auteuil

Marieville



Le 21 décembre 2000



Cabinet
du maire

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

La Ville de Marieville se réjouit de votre décision de donner au Bureau des audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique sur le projet « Agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc., localisé dans la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu » que Compo-Haut-Richelieu inc. vous a soumis.

En dépit des affirmations contraires du promoteur dans son étude d'impact, nous considérons que ce projet va avoir des répercussions négatives importantes dans la région avoisinant le site proposé : sur le milieu naturel, sur la qualité de vie des personnes qui résident près du site ou sur les voies d'accès, sur la valeur des résidences et des fermes, sur la productivité des exploitations agricoles, sur la fréquentation des nombreux commerces agro-touristique, et sur la réputation générale de tout le Haut-Richelieu.

Nous considérons de plus que ce projet est totalement démesuré par rapport aux besoins de la communauté du Haut-Richelieu. Alors que le gouvernement s'apprête à donner aux MRC le pouvoir de refuser l'importation de déchets provenant de l'extérieur de leur territoire, la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu l'encourage sur le sien. Nous sommes convaincus que la majorité de la population de la région ne supporte pas une telle politique d'importation massive, mais on n'avait pas encore osé lui donner l'occasion de faire connaître son opinion sur le sujet.

Auriez-vous l'obligeance de demander au BAPE d'inscrire le soussigné, à titre de représentant de la Ville de Marieville en tant que requérant d'une audience publique, même si le mandat de la tenir lui a déjà été donné.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Ville de Marieville
682, rue Saint-Charles
Marieville, Québec
J3M 1P9

Téléphone
(450) 460-4444

Télécopieur
(450) 460-2770



AU CŒUR DE LA
MONTÉRÉGIE


Sylvain Lapointe,
Maire

J:\mrc\300000-13-21 Bape-aur...doc



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du Conseil municipal de la Ville de Marieville tenue ce lundi 18 décembre 2000 à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Sylvain Lapointe, maire, et à laquelle assistent mesdames Marie Claire Pelletier et France A. Dussault, conseillères et messieurs Denis Lavigne, Ghislain Théberge, Michel Marchand, Carol Martel, conseillers

**PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT
SANITAIRE À SAINT-ATHANASE, ENQUÊTE ET AUDIENCE
PUBLIQUE DU BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES EN
ENVIRONNEMENT (BAPE)**

CONSIDÉRANT que le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) a reçu du ministère de l'Environnement le mandat d'entreprendre, à compter du 19 février 2001, une enquête et une audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase de Compo-Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'une partie du rang du Grand-Bois de Saint-Grégoire, visée par le projet de Compo-Haut-Richelieu, s'étend sur le territoire de la Ville de Marieville et que celui-ci fait l'objet d'une affectation « protection » au premier projet de schéma d'aménagement révisé (PSAR-1) de la Municipalité régionale de comté de Rouville;

CONSIDÉRANT que le projet de Compo-Haut-Richelieu peut avoir des répercussions négatives importantes dans la région avoisinant le site sur le milieu naturel, sur la qualité de vie des personnes résidant près du site ou sur les voies d'accès, sur la valeur des résidences et des fermes, sur la productivité des exploitations agricoles, sur la fréquentation des nombreux commerces agro-touristiques et sur la réputation générale de la région;

M00-12-204

SUR PROPOSITION DE : Marie Claire Pelletier
IL EST RÉSOLU :

De donner mandat à monsieur Sylvain Lapointe, maire, de faire les représentations nécessaires auprès du Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) pour protéger les intérêts des citoyens et citoyennes de la Ville de Marieville lors de l'enquête et de l'audience publique sur le projet de Compo-Haut-Richelieu.

VOTE:	POUR:	6
	CONTRE:	0
	ABSENT:	0

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme
le 19 décembre 2000


Jocelyne Perréault, o.m.a.
Greffière de la Ville

c.c.: Dossier
M.R.C. de Rouville
S. Lapointe

MONSIEUR PAUL BÉGIN
Cabinet du ministre
Ministère de l'environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
tél: (418) 521-3911
fax: (418) 643-4143

OBJET: DEMANDE POUR ÊTRE ENTENDU EN AUDIENCE PUBLIC

Monsieur le Ministre

Je désire être entendu lors de l'audience publique qui se déroulera de février à juin 2001 au sujet du projet de Compo-Haut-Richelieu inc. pour un centre d'enfouissement sanitaire qui sera situé dans le grand-bois de Saint-Grégoire. Ce méga projet étant voisin de ma maison centenaire il est impérial pour moi de me prononcer sur plusieurs aspects de ce projet.

Veuillez s'il-vous-plait donner suite à ma demande et recevoir mes sentiments les meilleurs.



France Painchaud

FRANCIS TURBIDE

8 décembre 2000

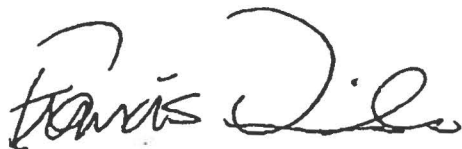
MONSIEUR PAUL BÉGIN
Cabinet du ministre
Ministère de l'environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7
tél: (418) 521-3911
fax: (418) 643-4143

OBJET: DEMANDE POUR ÊTRE ENTENDU EN AUDIENCE PUBLIC

Monsieur le Ministre

Je désire être entendu lors de l'audience publique qui se déroulera de février à juin 2001 au sujet du projet de Compo-Haut-Richelieu inc. pour un centre d'enfouissement sanitaire qui sera situé dans le grand-bois de Saint-Grégoire. Ce méga projet étant voisin de ma maison centenaire il est impérial pour moi de me prononcer sur plusieurs aspects de ce projet.

Veuillez s'il-vous-plait donner suite à ma demande et recevoir mes sentiments les meilleurs.



Francis Turbide